

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_01 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024**  
*(Modification au motif d'erreur matérielle)*

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 41

Pouvoirs : 15

Votants : 55

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (41) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*)

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Arnaud BREUIL	a donné pouvoir à	Catherine DEBRAY
Carine ROUX	a donné pouvoir à	François BELHOMME

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_0001-AR



Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2024. En effet, la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte domestique de l'année 2022 a été reçue en mars 2024, mais celle de l'année 2023 l'a été en juillet 2024. Ainsi il convient de payer deux redevances sur l'exercice budgétaire 2024.

Il est proposé d'inscrire en dépenses à la nature 706129 (Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte) le montant de 28 030 €. Pour financer cette dépense nouvelle, il est proposé de diminuer les crédits ouverts à la nature 678 de ce même montant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
D	F	921	706129	014	Réel	REVERS. AGENCE EAU REDEV. PR MODERNISATION RESEAU	28 030,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 014</b>							<b>28 030,00</b>
D	F	921	678	67	Réel	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-28 030,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 67</b>							<b>-28 030,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSES</b>							<b>0,00</b>

Par ailleurs, il convient de réaliser des écritures d'ordre budgétaire afin de permettre la récupération de l'avance versée concernant l'opération effectuée par la SAEDEL sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour la zone Saint-Mathieu à Gallardon.

Il est proposé d'inscrire à la nature 238 (Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) au chapitre 041 (opération patrimoniales), le montant de 314 508,39€. Ce même montant sera inscrit en recettes à la nature 238 (Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) au chapitre 041 (opération patrimoniales).

SECTION D'INVESTISSEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
D	F	921	238	041	Ordre	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 508,39
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>							<b>314 508,39</b>
R	F	921	238	041	Ordre	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 508,39
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>							<b>314 508,39</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							<b>0,00</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 relatif à l'adoption des modifications budgétaires,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au Budget annexe assainissement collectif 2024 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France,

Vu la délibération du 11 avril 2024 adoptant le Budget annexe assainissement collectif 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité  
53 voix pour

(N'ont pas participé au vote : Christian GUILBERT, Guilaine LAUGERAY)

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif 2024, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Stéphane LEMOINE





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_02 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024**

*(Modification au motif d'erreur matérielle)*

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 41

Pouvoirs : 15

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (41) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*)

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Arnaud BREUIL	a donné pouvoir à	Catherine DEBRAY
Carine ROUX	a donné pouvoir à	François BELHOMME

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

2024

Berger  
Levrault

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_0002-AR



Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2024. En effet, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique de l'année 2022 a été reçue en mars 2024, mais celle de l'année 2023 l'a été en juillet 2024. Ainsi il convient de payer deux redevances sur l'exercice budgétaire 2024.

Il est proposé d'inscrire en dépenses à la nature 701249 (Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique) le montant de 110 595 €. Pour financer cette dépense nouvelle, il est proposé de diminuer les crédits ouverts à la nature 678 de ce même montant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
D	F	911	701249	014	Réel	REVERS. AGENCE EAU REDEV. PR POLLUTION ORGINE DOMESTIQ.	110 595,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 012</b>							<b>110 595,00</b>
D	F	911	678	67	Réel	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-110 595,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 67</b>							<b>-110 595,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSES</b>							<b>0,00</b>

Par ailleurs, il convient de réaliser des écritures d'ordre budgétaire afin de permettre la récupération de l'avance versée concernant l'opération effectuée par la SAEDEL sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour la zone Saint-Mathieu à Gallardon.

Il est proposé d'inscrire à la nature 238 (Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) au chapitre 041 (opération patrimoniales), le montant de 72 817,21€. Ce même montant sera inscrit en recettes à la nature 238 (Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) au chapitre 041 (opération patrimoniales).

SECTION D'INVESTISSEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
D	F	911	238	041	Ordre	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 817,21
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>							<b>72 817,21</b>
R	F	911	238	041	Ordre	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 817,21
<b>TOTAL DU CHAPITRE 041</b>							<b>72 817,21</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							<b>0,00</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 relatif à l'adoption des modifications budgétaires,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau 2024,

de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France,

Vu la délibération du 11 avril 2024 adoptant le budget annexe de l'eau 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe de l'eau 2024, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE







## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_03 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 41

Pouvoirs : 15

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (41) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*)

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Arnaud BREUIL	a donné pouvoir à	Catherine DEBRAY
Carine ROUX	a donné pouvoir à	François BELHOMME

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2024. En effet, le nombre de diagnostic et de pompages nettoyages et entretien des fosses septiques réalisé chez les particuliers a été supérieur au montant budgété.

Il est proposé d'inscrire en dépenses à la nature 611 (sous-traitance général) le montant de 5 000 €. Pour financer cette dépense nouvelle, il est proposé d'augmenter, de ce même montant, les crédits ouverts en recettes à la nature 7068 (autres prestations de service) correspondant à la facturation réalisée auprès des particuliers.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
D	F	922	611	011	Réel	SOUS-TRAITANCE GENERAL	5 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 011</b>							<b>5 000,00</b>
R	F	922	7068	70	Réel	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	5 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 70</b>							<b>5 000,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT TOTAL</b>							<b>0,00</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 relatif à l'adoption des modifications budgétaires,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du SPANC 2024 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France,  
Vu la délibération du 11 avril 2024 adoptant le budget annexe du SPANC 2024,

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité  
55 voix pour

*(n'a pas participé au vote : Sylvie ROLAND)*

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe du SPANC 2024, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_04 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

*(Modification au motif d'erreur matérielle)*

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 42

Pouvoirs : 14

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (42) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX

Absents excusés ayant donné pouvoir (14) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Arnaud BREUIL	a donné pouvoir à	Catherine DEBRAY

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



La Communauté de communes souhaite acquérir des terrains afin de réaliser une opération foncière sur la commune de Levainville. Afin de permettre de réaliser cet achat, un emprunt relais sera contracté. Afin de permettre la réalisation de cet emprunt relais, il convient d'inscrire le montant de l'emprunt en recettes à la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé d'inscrire à la nature 1641 (emprunts en euros), le montant de 1 830 000 €. Par ailleurs, il est proposé de réduire l'inscription budgétaire à la nature 024 (Produits de cessions d'immobilisations) au chapitre 024, d'un montant équivalent. Cette inscription correspondait au montant de cession de ces mêmes terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
R	I	01	1641	16	Réel	EMPRUNTS EN EUROS	1 830 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>							<b>1 830 000,00</b>
R	I	01	024	024	Ordre	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-1 830 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 024</b>							<b>-1 830 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							<b>0,00</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 relatif à l'adoption des modifications budgétaires,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal 2024 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France,

Vu la délibération du 11 avril 2024 adoptant le budget principal 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget principal 2024, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_05 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PRET RELAIS - OPERATION FONCIERE A LEVAINVILLE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024  
Reçu en préfecture le 02/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_05-AR



La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (CCEPIF) souhaite acquérir des terrains sur la commune de Levainville permettant la réalisation d'une opération de développement économique.

Le choix est de recourir à un prêt relais, permettant de rembourser uniquement les intérêts durant la durée du contrat et de rembourser le capital à la fin de celui-ci, ou au moment de la revente des terrains à un promoteur. Le montant nécessaire est de 1 822 719 €.

Une consultation a donc été menée auprès de plusieurs organismes bancaires, la Banque Postale, la Société Générale, et le Crédit Agricole.

Après étude, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre de Société Générale, telle que décrite ci-dessous :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

A compter de la signature du contrat, la Communauté de communes a une année pour débloquer les fonds. L'engagement ne portera in fine que sur la somme effectivement appelée dans la limite de 1 822 719 €.

Montant du contrat de prêt	1 822 719 €
Durée du contrat de prêt	3 ans
Objet du contrat de prêt	Financer l'acquisition de terrains sur la commune de Levainville
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,04%
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	16 octobre 2024
Modalité de remboursement anticipé	Versement d'une soulte de rupture selon les conditions financières du contrat

Commission :

Commission de mis en place	Aucune commission
----------------------------	-------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Budget primitif voté par délibération n° 24\_04\_33 du 11 avril 2024,

Vu la délibération n°24\_09\_04 du 26 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 du Budget principal 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité  
55 voix

(n'a pas participé au vote : Christel CABURET)

**RETIENT** l'offre de la Société Générale aux conditions définies ci-dessus.

**AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt, décrit ci-dessus, à intervenir avec La Société Générale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_06 - CREATION DE POSTE D'ACCUEILLANT PETITE ENFANCE VOLANT - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64  
Présents : 43  
Pouvoirs : 13  
Votants : 56  
Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

2024-10-01

Berger  
Levrault

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_06-AR



Par délibération lors de sa session du 11 avril 2024, le Conseil communautaire a créé un poste d'accueillant petite enfance dit « Volant », afin de palier plus facilement les absences de personnels sur les accueils petites enfances.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la Fonction Publique,  
Vu la réunion du Bureau communautaire du 19 septembre 2024,

Considérant que pour garantir la continuité du service en cas d'absence du personnel un poste d'agent volant, à raison de 35h, a été créé au grade d'agent social pour les établissements petite enfance.  
Considérant que l'agent recrutée sur ce poste est auxiliaire de puériculture. Il est proposé de créer le poste sur ce grade.

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**CRÉE** un poste d'accueillant petite enfance « volant » au grade d'auxiliaire de puériculture à raison de 35h par semaine.

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement nécessaire,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_07 - CREATION DE POSTES CONTRACTUELS SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 55

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_07-AR



Par délibération lors de sa session du 11 juillet 2024, le conseil communautaire a créé des emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les accueils de loisirs et accueils périscolaires sur la période du 30 août 2024 au 4 juillet 2025.

La rentrée effectuée, certains ajustements doivent être apportés sur ces créations de postes, notamment afin :

- d'éviter le recours à des saisonniers pendant les vacances scolaires et à Action Emplois les mercredis sur Nogent-le-Roi
- de répondre à une forte augmentation de fréquentation sur l'accueil de Changé les mercredis nécessitant la création d'un poste d'animateur
- d'encadrer les animations mises en place pour les ados sur le secteur de Gallardon, sur les mercredis, vacances scolaires et soirées
- de remplacer une agente titulaire ayant demandé sa mutation pour une autre collectivité.

Une agente de la halte-garderie sur Nogent-le-Roi étant placée en en situation de préparation au reclassement, il n'est pas possible de recourir à un contrat de remplacement temporaire de titulaire indisponible. De ce fait, il est nécessaire de créer un poste pour la remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n°2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,  
Vu la réunion du bureau communautaire du 19 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité  
54 voix pour

(n'a pas participé au vote : Béatrice BONVIN-GALLAS)

**CRÉE** les postes contractuels ci-après pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur différentes structures d'accueil Enfance Jeunesse :

- 1 poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à raison de 18h25 hebdomadaires annualisées, sur la période du 01/10/2024 au 04/07/2025
- 1 poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à raison de 13h50 hebdomadaires annualisées, sur la période du 01/10/2024 au 04/07/2025
- 1 poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à raison de 17h59 hebdomadaires annualisées, sur la période du 01/10/2024 au 04/07/2025
- 1 poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à raison de 34h34 hebdomadaires annualisées, sur la période du 02/11/2024 au 04/07/2025
- 1 poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité d'accueillant petite enfance au grade d'agent social, à raison de 28h00 hebdomadaires, sur la période du 07/10/2024 au 31/12/2024

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux recrutements nécessaires et à signer les contrats afférents,

**FIXE** la rémunération des agents contractuels recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- Poste d'animateur d'ALSH, au grade d'adjoint d'animation sur la base du 1<sup>er</sup> échelon IB 367-IM 366
- Poste d'accueillant petite enfance, au grade d'agent social, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon IB 367-IM 366

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



Délibérations N° 18\_09\_05 / N° 18\_12\_06 / N° 19\_06\_14 / N° 21\_11\_01 / N° 22\_06\_01 / N° 24\_09\_xxx

### **Compétences obligatoires**

#### **Aménagement de l'espace - I.1 uniquement**

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concertées concernant au moins deux communes et/ou à vocation économique ou touristique.

Constitution de réserves foncières à des fins d'aménagement d'intérêt communautaire

Réflexion et études pour tout projet d'aménagement et de gestion de l'espace, notamment sur les modes de transport, déplacement et de stationnement du territoire communautaire

Aménagement et entretien des pôles d'échanges multimodaux communautaires :

- la gare d'Épernon et gestion des parcs de stationnement
- la gare de Saint Piat.

#### **II- Développement économique**

II-1

II-2

II-3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

- Soutien à la coordination et la promotion des animations commerciales des centres-bourgs
- Accompagnement pour la reprise des commerces de centre-bourg
- Accompagnement des opérations de réaménagement et de redynamisation en vue de soutenir les commerces de centre-bourg.

II-4

#### **III- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage**

#### **IV – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

#### **V- Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations**

## INTERETS COMMUNAUTAIRES

### Compétences facultatives

#### **I-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

Actions d'information, d'éducation et de sensibilisation du public à la protection de la nature  
Actions de mise en valeur de l'environnement et du patrimoine naturel  
Mise en valeur et promotion du site de Changé.  
Elaboration et suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial

#### **II-Politique du logement et du cadre de vie :**

Etude sur les besoins et types de logements ou d'hébergements.  
Garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux à hauteur de 50% maximum par opération.

#### **IIbis- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville :**

Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

#### **IV-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**

Etudes, création, gestion et entretien des équipements sportifs, culturels et artistiques à créer ou à développer.

- Le gymnase omnisports à Pierres
- La piscine de l'Iliade à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- La piscine du Closelet à Epernon
- L'aérodrome de Bailleau-Armenonville
- Le musée des Mégalithes à Saint Piat

#### **V-Action sociale d'intérêt communautaire**

Action sociale en faveur de la petite enfance :

I / La communauté de communes est autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elle est compétente pour :



1/ Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L 214-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L 214-1-1 du CASF disponibles sur le territoire communautaire ;

2/ Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;

3/ Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;

4/ Soutenir la qualité des modes d'accueil sur le territoire communautaire.

**II /** Construction, entretien, gestion et animation des structures d'accueil et des services à destination de la petite enfance (0-3 ans)

**III /** Sont d'intérêt communautaire les équipements et services suivants, dès lors que ceux-ci restent affectés à la petite enfance :

- Halte-garderie « la farandole » à Béville le Comte, y compris dans son évolution future prévue en service multi-accueil,
- Halte-garderie des « Poussins-Poussinettes » à Nogent-le-Roi y compris dans son évolution future prévue en service multi-accueil,
- Multi-accueil « les Vergers » à Epernon,
- Multi-accueil « la Coquille » à Auneau Bleury Saint Symphorien,
- Multi-accueil « les Petits Pierrot » à Pierres,
- Crèche familiale à Epernon,
- Lieux d'Accueil Enfants Parents » appelés « Clapotis » du secteur d'Auneau Bleury Saint Symphorien et « Tournesols » du secteur d'Epernon,
- Les relais petite enfance (RPE) des secteurs de :
  - Pierres-Nogent-le-Roi, aire géographique incluant les communes de Bréchamps, Coulombs, Chaudon, Croisilles, Faverolles, Néron, Les Pinthières, Senantes, Saint Lucien, Saint Laurent la Gâtine, Lormaye, Villiers le Morhier, Saint Piat, Soulaire, Yermenonville, Mévoisins ;
  - Auneau-Bleury Saint Symphorien, aire géographique incluant les communes de Aunay sous Auneau, Béville le Comte, Chatenay, La Chapelle d'Aunainville, Le Gué de Longroi, Léthuain, Levainville, Maison, Mondonville Saint Jean, Morainville, Vierville ;
  - Epernon, aire géographique incluant les communes de Gas, Droue sur Drouette, Hanches, Saint Martin de Nigelles ;
  - Gallardon, aire géographique incluant les communes d'Ecrosnes, Ymeray, Bailleau Armenonville.

Politique d'aide à la recherche d'emploi et à la formation :

- Relais emploi à Epernon
- Espace cyber emploi à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- Espace cyber emploi à Nogent-le-Roi

(Délibération n°18\_12\_06)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_08 - PETITE ENFANCE - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

La notion d'intérêt communautaire permet de partager au sein d'une compétence les domaines d'action transférés à la Communauté de communes et ceux qui demeurent au niveau communal. La définition de l'intérêt communautaire d'une compétence par une délibération spécifique distinct des statuts permet une plus grande souplesse pour faire évoluer une ligne de partage. C'est l'objet de la présente délibération. Il appartient au Conseil communautaire de déterminer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, l'intérêt communautaire pour l'exercice des compétences statutaires relevant des blocs obligatoires et facultatifs.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a créé le statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant pour toutes les communes dès 2025 ainsi que de nouvelles obligations. Les possibilités de retrouver ou conserver un emploi pour les familles dépendent notamment des conditions dans lesquelles elles peuvent faire garder leur enfant. Le législateur a entendu créer un service public de la petite enfance.

Ainsi le nouvel article L.214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui entrera en vigueur au 1er janvier 2025, prévoit que les communes, autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, seront compétentes pour :

- 1) Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- 2) Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- 3) Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- 4) Soutenir la qualité des modes d'accueil.

*L'exercice de ces compétences varie en fonction de l'importance des communes. Les deux premières sont obligatoires pour l'ensemble des communes, les deux autres ne le sont que pour les communes de plus de 3500 habitants.*

Pour rappel, la Communauté de communes n'exerce sur le territoire des communes membres concernées, que les compétences expressément transférées par chacune d'elles, et n'a la qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant que pour les compétences transférées. La définition actuelle de l'intérêt communautaire ne permet pas de distinguer clairement ce qui relève de la compétence communautaire ou non alors même que la Communauté de communes exerce déjà les compétences sus mentionnées.

Il est donc proposé de définir l'intérêt communautaire de la compétence facultative « (V) action sociale d'intérêt communautaire » comme suit :

#### Action sociale en faveur de la petite enfance :

**I /** La Communauté de communes est autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elle est compétente pour :

- 1/ Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L214-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L 214-1-1 du CASF disponibles sur le territoire communautaire ;
- 2/ Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- 3/ Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- 4/ Soutenir la qualité des modes d'accueil sur le territoire communautaire.

**II /** Construction, entretien, gestion et animation des structures d'accueil et des services à destination de la petite enfance (0-3 ans)

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_08-AR



III / Sont d'intérêt communautaire les équipements et services suivants, dès lors que ceux-ci restent affectés à la petite enfance :

- Halte-garderie « la farandole » à Béville le Comte, y compris dans son évolution future prévue en service multi-accueil,
- Halte-garderie des « Poussins-Poussinettes » à Nogent-le-Roi, y compris dans son évolution future prévue en service multi-accueil,
- Multi-accueil « les Vergers » à Epernon,
- Multi-accueil « la Coquille » à Auneau Bleury Saint Symphorien,
- Multi-accueil « les Petits Pierrot » à Pierres,
- Crèche familiale à Epernon,
- Lieux d'Accueil Enfants Parents » appelés « Clapotis » du secteur d'Auneau Bleury Saint Symphorien et « Tournesols » du secteur d'Epernon,
- Les relais petite enfance (RPE) des secteurs de :
  - Pierres-Nogent-le-Roi, aire géographique incluant les communes de Bréchamps, Coulombs, Chaudon, Croisilles, Faverolles, Néron, Les Pinthières, Senantes, Saint Lucien, Saint Laurent la Gâtine, Lormaye, Villiers le Morhier, Saint Piat, Soulaire, Yermenonville, Mévoisins ;
  - Auneau-Bleury Saint Symphorien, aire géographique incluant les communes de Aunay sous Auneau, Béville le Comte, Châtenay, La Chapelle d'Aunainville, Le Gué de Longroi, Léthuin, Levainville, Maison, Mondonville Saint Jean, Morainville, Vierville ;
  - Epernon, aire géographique incluant les communes de Gas, Droue sur Drouette, Hanches, Saint Martin de Nigelles ;
  - Gallardon, aire géographique incluant les communes d'Ecrosnes, Ymeray, Bailleau Armenonville.

Il est précisé que les services de l'Etat ont été consultés sur cette rédaction qui a obtenu un avis favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16,  
Vu la loi 2023-1196 du 18/12/2023 pour le plein emploi,  
Vu le code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment l'article L214-1,  
Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328-001 du 23/11/2016 portant création de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, et ses modifications successives,  
Vu l'avis favorable du comité des maires du 12/09/2024,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5/09/2024,

Considérant, suite à la loi « plein emploi », qu'il y a lieu de définir l'intérêt communautaire « action sociale en faveur de la petite enfance » tel que défini ci-dessus,

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DEFINIT** l'intérêt communautaire de la compétence facultative « action sociale d'intérêt communautaire » comme défini ci-dessus,

**DIT** que l'ensemble des intérêts communautaires sont repris et annexés à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE





*Rapport annuel 2023*  
*des services*  
*Petite Enfance - Enfance - Jeunesse*



*DSP 2019-2023/ 2023-2028*

# *Sommaire*

## *I/ La Petite Enfance*

## *II/ L'Enfance Jeunesse*

### *III/ Analyse de la qualité des services*

*1) L'accompagnement à la parentalité et l'accueil inclusif*

*2) Point Ressources Humaines*

*3) Plan de formation*

*4) Annualisation des agents mis à disposition*

## *IV/ Analyse financière des services Petite Enfance Jeunesse*

## *Annexes*



Les équipes du pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse réunies lors des Galdeaux, 30 septembre 2023

## I/La Petite Enfance

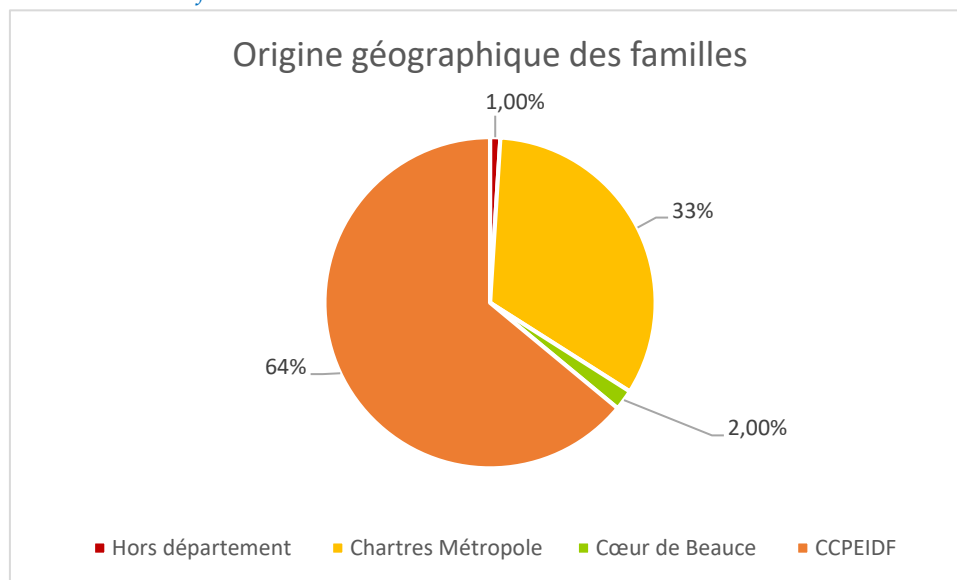
### 1) Halte-garderie "la Farandole"

Données sociologiques de l'année 2023



Pour déterminer la répartition suivante, nous sommes partis de l'âge des enfants au 30/06/2022, milieu d'année. Parmi les enfants, 36.3% d'entre eux ont entre 10 semaines et 2 ans, 37.9% entre 2 et 3 ans, et 25.8% ont 3 ans ou plus. Pour les enfants de plus de trois ans il s'agit d'enfants entrant à l'école à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Zoom sur les lieux de vie des familles



Parmi les 37 familles résidentes sur la CCPEIDF, 16 familles viennent de Béville-le-Comte, 10 familles d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et 11 familles sur le reste du territoire.

Analyse de la fréquentation

RAPPEL	Taux d'occupation	Total heures facturées	Capacité théorique d'accueil	Total heures réelles	Taux de facturation
2020	57.21 %	8 124.5 h	14 200 h	7 736 h	105.02 %
2021	73.89 %	12 404 h	16 787 h	11 752.5 h	105.54 %
2022	70.18 %	12 381.75 h	17 933.5 h	11 666.5 h	106.13 %
<b>2023</b>	<b>78.46 %</b>	<b>14 070.25 h</b>	<b>17 933.5 h</b>	<b>13 025 h</b>	<b>108.02 %</b>

Cette année, la structure comptabilise **13 025 heures réalisées** et **14 0705 heures facturées** pour 17 933.50 heures possibles au maximum sur les 178 jours d'ouverture. Cela représente sur l'année un **taux d'écart** entre le facturé et le réalisé de 108.02%.

*Le taux de facturation dépasse les 107% fixés par la CAF pour prétendre au financement maximal de la PSU. Cela s'explique par la hausse de fréquentation que connaît la structure cette année, en réponse aux besoins des familles qui se rapprochent de plus en plus d'un fonctionnement Multi-Accueil.*

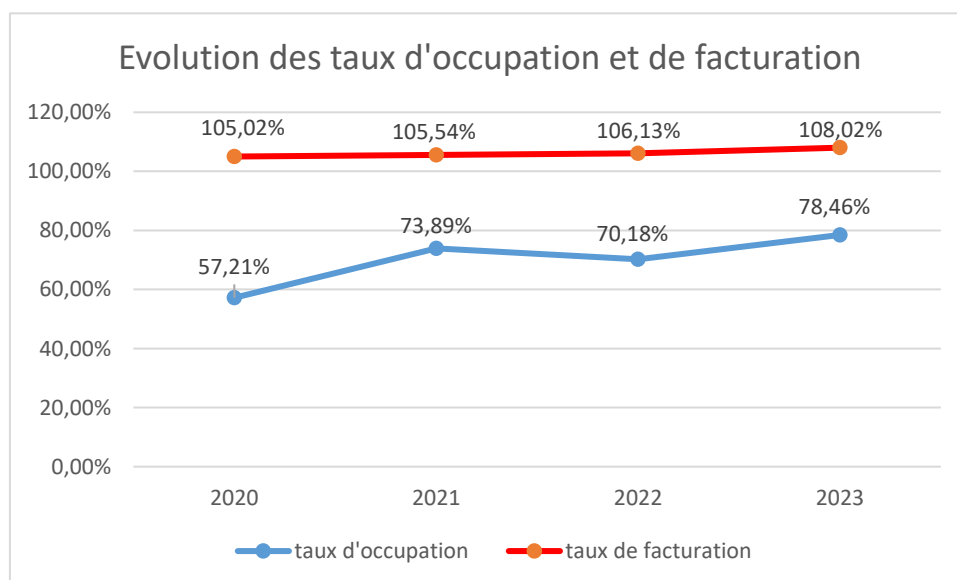
Cela représente un **taux d'occupation annuel** de 72.63% sur les heures réalisées et **de 78.46%** sur les heures facturées. Nous avons donc largement dépassé les 70% d'objectif fixé ; notons que la communication entre les partenaires est plus fluide et que cela a un impact majeur sur la fréquentation de la structure.

Il est important d'observer également que parmi les 13 025 heures réalisées, 57.50 heures n'ont volontairement pas été facturées aux familles suite au développement du projet de la parentalité dans la structure. En effet, nous avons à cœur de laisser une place aux familles. Pour cela, nous les avons incités, par le biais de temps d'ouverture sur des matinées, à venir partager un moment avec leur enfant. Nous avons souhaité choisir la gratuité de ces temps pour aller au bout de notre projet tout en défendant une valeur primordiale de notre structure : l'inclusion, qui se doit d'être également sociale.

Nous savons que pour beaucoup, si les familles font le choix de faire garder leur.s enfant.s par notre équipe, c'est pour des raisons professionnelles. Ainsi lorsqu'elle prend un temps pour venir échanger avec les professionnel.le.s, observer le quotidien de leur.s enfant.s, cela affecte leur travail. De plus, nous savons que lorsqu'un parent est présent, l'enfant est centré sur lui. Il est donc précisé aux familles que si un parent est présent, il garde la pleine responsabilité de son enfant. Cela nous paraît donc tout à fait cohérent de ne pas faire payer des familles, qui par leur présence, contribuent à faire vivre la structure. Ces actions seront détaillées plus loin.

De plus, suite au contrôle CAF cette année, la contrôleuse rappelle que seules les heures de présence parents gratuites par les périodes de familiarisation peuvent être comptabilisées en heures réalisées et facturées (à 0€). Les 57.50h attribuées aux heures de présence parents ont donc été déduites de notre déclaration CAF. Seront retenues pour le financement de la PSU, 12967.50 heures réalisées et 14012.75 heures facturées soit un taux de facturation sur les heures facturées de 78.14% et un taux de facturation de 108.06%

Pour en revenir à l'analyse chiffrée, voici un graphique qui met en lumière l'évolution des chiffres sur les 4 dernières années.





Nous constatons donc une nette hausse de la fréquentation de la structure, avec un impact sur le taux de facturation du fait des réservations plus importantes, et les absences non prévues et non justifiées également.

**Le coût horaire moyen de participation des familles est de 1.80€**, soit une hausse de 0.22 cts par rapport à 2022. La hausse du coût horaire moyen, pour la troisième année consécutive, s'explique par la modification des barèmes CNAF portant sur l'augmentation progressive des participations familiales.  
(*Détail du calcul : montant total des participations familiales / nombre d'heures facturées 25 295.48 / 14 070.25 = 1.80€*)

### *L'année à la Farandole*

Cette année est marquée par la réécriture du projet d'établissement de la structure. Le temps d'écriture s'est étalé sur plusieurs mois, pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre. Nous retrouvons dans ce projet la poursuite de nos actions quotidiennes en faveur du bien-être de l'enfant, du développement de son autonomie et de l'accueil de sa famille, et de manière plus détaillée, des points que nous avons souhaités mettre en avant. Il s'agit notamment de la question de l'égalité filles-garçons, l'aspect culturel et artistique ou encore le travail de réflexion autour du respect du corps de l'enfant.

**La question de l'égalité** a été abordée lors de la journée pédagogique. C'est à l'aide d'un support ouvrant au débat que l'équipe a pu réfléchir aux toutes petites actions du quotidien sur lesquelles nous pouvons avoir un impact. Nous avons rappelé l'importance de la verbalisation, outil clé pour œuvrer en faveur de l'égalité puisqu'elle est constamment présente au travers de tous les instants de la journée. Le choix des outils d'éveils (jeux, livres, couleurs...) est porté de manière tout à fait aléatoire et permettant une diversité des scénarios. Il est en aucun cas pensé en lien avec les garçons ou les filles. Il nous paraissait également nécessaire de sensibiliser les familles sur ce thème. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer l'un des murs pédagogiques de l'année à ce thème.

**Pour la question de l'art et de la culture**, nous avons souhaité prolonger nos actions auprès de nos prestataires et partenaires. Ainsi Julien, notre musicien, et Sabrina, notre bibliothécaire, continuent d'intervenir mensuellement dans la structure. Nous avons également rattaché la question de l'art avec les activités manuelles qui peuvent être proposées aux enfants chaque jour et la manière de pouvoir s'exprimer. Pour dynamiser ces actions, nous avons défini que chaque mois, toutes les professionnelles devront proposer une activité qui sort de l'ordinaire et qui vient, comme chaque action proposée, éveiller l'enfant. C'est ainsi qu'a déjà pu être proposé par l'équipe, des bulles rebondissantes ou colorées à la peinture, de la peinture avec son corps, des associations visuelles en utilisant des textures variées comme la neige, le coton, les plateaux miroirs... De plus, nous avons remis dans la salle le pupitre mural en libre accès. Ainsi, les enfants qui le souhaitent peuvent dessiner, colorier, faire des traces, qu'elles aient du sens ou non. C'est une manière de pouvoir s'exprimer et il n'est pas rare de l'utiliser en accompagnement d'une émotion forte telle que la séparation ou la colère. La structure a également investi dans un meuble spécifique pour les déguisements, composé d'un grand miroir. Cela permet de laisser à disposition un ensemble d'éléments utiles aux enfants pour développer leur imaginaire et favoriser les interactions entre pairs.

Évidemment, toutes nos autres activités et nos jeux continuent d'être proposés dans le respect du rythme de l'enfant pour favoriser sa socialisation au quotidien.

**En favorisant le libre  
choix de l'enfant**



**En les laissant  
expérimenter**



**En les valorisant**



**En variant nos  
propositions**

**La question du respect du corps** a été abordée dans la description de nos pratiques quotidiennes. À la suite de la longue absence d'une professionnelle, la structure a connu plusieurs personnes en remplacement. Il en est ressorti que la question du respect du corps de l'enfant est un point à faire ressortir dans notre projet.

Il nous semble primordial d'apporter cette réflexion dans nos pratiques qui impactent de jeunes personnes, dites « vulnérables ». Il est facile pour l'adulte d'attraper le bras d'un enfant lorsque l'on veut qu'il nous suive ou de le porter pour le déplacer sans lui laisser le temps de se déplacer lui-même, ou bien de parler à un autre adulte en même temps que d'effectuer le changement d'une couche. Laisser le choix à l'enfant dans son jeu est une chose plus aisée que de lui laisser le choix de la manière dont il va s'installer pour une activité ou pour jouer ou encore de lui laisser le temps de faire seul. Nous nous questionnons donc régulièrement sur notre intervention, notamment lorsque nous rappelons un cadre à l'enfant. Pouvons-nous d'une autre manière arriver au même résultat sans avoir à toucher le corps de l'enfant ? Si l'on prend le temps de se questionner, on se rend compte que dans la majorité des cas cela est tout à fait possible. De plus, si l'intervention de l'adulte est nécessaire, alors nous pouvons y aller de manière progressive et toujours accompagner d'une verbalisation.

L'enfant apprend par imitation, nous ne pouvons demander aux enfants de respecter les autres sans venir interroger nos pratiques. De plus, avant 2 ans, l'enfant n'a aucune notion de l'intimité et cette dernière n'est pas innée. C'est donc à l'adulte de la protéger jusqu'à ce que l'enfant comprenne que c'est son corps, son choix, ses droits. C'est là une manière de venir évoquer la question du consentement chez le tout petit. Ce point est travaillé avec les enfants sur le moment d'hygiène, mais également par notre verbalisation lors d'interactions entre pairs. Nous travaillons également le corps et l'idée de l'appartenance ou non au travers de notre pédagogie. On parle difficilement de l'autonomie sans parler d'apprendre à se connaître, à définir ses besoins et la manière d'y répondre. C'est également inculquer ce qui nous appartient et ce qui appartient à l'autre. Pour cela, l'équipe va définir ce qui se doit d'être partagé (jeux, moments de collectivité) et ce que l'on a le droit d'individualiser (sa bassine, son lit, son plateau repas...). C'est également un point abordé lors des séances de baby yoga qui sont proposées chaque semaine aux enfants.

Mettre un cadre, faire respecter les règles qu'impose la collectivité tout en respectant l'enfant de manière individuelle n'est pas une chose simple et c'est pourquoi, à la fin d'année 2023, l'équipe a décidé de travailler sur la création de chartes internes à la structure permettant de retrouver visuellement nos grands principes en lien avec ce respect de l'enfant. Ces chartes vont progressivement voir le jour courant 2024.

### *Un projet parentalité toujours présent*

Cette année, l'équipe a maintenu **les temps d'ouverture aux familles**, notamment pour la fête de fin d'année et la semaine de Noël. Ces temps ont particulièrement bien fonctionné puisque les familles ont répondu présentes !

Afin de permettre aux parents de se sentir investis dans la structure, nous avons eu l'idée de réserver un **mur aux « souvenirs des familles »**. Ces souvenirs restent avec nous sur l'année suivante et laisseront place aux nouveaux.



L'accompagnement à la parentalité étant toujours présent dans notre projet d'établissement, nous avons questionné en équipe ce que nous entendions par ce terme. Nous en avons conclu de manière indéniable que si nous voulons **inclure les familles dans la vie de la structure**, nous devons partir de ce qu'elles nous apportent. Nous sommes convaincus que nous pouvons nous enrichir auprès d'elles tout en leur ouvrant nos temps d'accueils et nos pratiques. Nous pensons que cette approche est en faveur d'une **co-construction de la vie de l'établissement**.

C'est par ce biais que des temps de baby yoga ont vu le jour depuis la rentrée de septembre. En effet, une maman formée vient chaque semaine hors vacances scolaires pour accompagner les enfants à prendre conscience de leur corps, se l'approprier, l'utiliser... C'est également un temps que nous avons pu ouvrir aux familles pendant les fêtes de Noël. Il a été très apprécié ! Nous continuons de communiquer nos envies de partage et de découverte pour inciter d'autres familles à nous rejoindre.

Nous avons également renforcé notre communication. Plus un parent est confiant, plus la journée de son enfant est facile pour lui. Mais il n'est pas simple de faire confiance. Nous faisons tout notre possible au quotidien pour rassurer les familles une fois la porte fermée. Cela passe, entre autres choses, par notre écoute, nos temps de transmissions, des appels téléphoniques et nous avons mis en place cette année une possibilité d'échanges individuels par WhatsApp avec les familles volontaires. Pour être certains que nous ne soyons pas intrusifs, nous laissons les familles créer le premier contact. Il s'agit de discussion individuelle entre parent et direction (sur le portable professionnel de la structure). Ainsi, chaque parent qui le souhaite peut prendre des nouvelles à un instant précis de la journée et, si nous avons l'autorisation de prise de photographie, nous pouvons en joindre à notre réponse. Pour le bon déroulé cette action a des limites de fonctionnement explicitées aux familles dès leur inscription. Le retour des familles sur cette mise en place est positif notamment lors d'une séparation avec des pleurs, le parent peut se sentir rapidement rassuré.

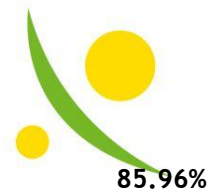
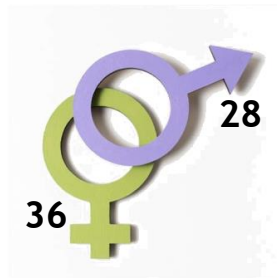
À compter du mois de novembre, nous avons créé une « **chronique mensuelle** » présentée en annexe. Cette dernière est distribuée aux familles et permet chaque mois de faire un focus sur les actions phares du mois mettant en avant les pratiques des professionnelles. Nous y retrouvons également un espace « à ne pas manquer » avec les dates clés des événements sur le territoire. Enfin, un espace « Le sujet du mois » permet d'aborder un point clé de notre fonctionnement ou un sujet qui questionne.

Pour terminer ce point sur la parentalité, c'est l'ensemble de l'équipe qui a constaté une hausse des problématiques verbalisées par les familles. Il semblait nécessaire à toutes d'être accompagnées sur la manière d'échanger avec les familles ; Quels temps consacrés ? Comment recevoir ce qui est dit ? ...

C'est pourquoi une réunion d'équipe début 2024 servira à apporter des outils à l'équipe concernant l'écoute active. De plus, les Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles continuent d'être bénéfiques à toutes les professionnelles, qui s'y inscrivent de manière volontaire (puisque au-delà des 6h obligatoire par le décret) ; cet élan volontaire concerne aussi les salariés en remplacement.

## 2) *Multi-Accueil la Coquille*

*Données sociologiques de l'année 2023*



En 2023, **64 enfants issus de 57 familles différentes** ont été accueillis au sein du Multi-Accueil, soit 3 enfants de plus qu'en 2022. Les accueils de fratries continuent d'augmenter puisque 7 familles ont bénéficié d'un accueil simultané pour deux enfants. Parmi les 64 inscriptions, **28 enfants ont bénéficié d'un accueil régulier et 26 enfants d'un accueil occasionnel**. Cette année, seul 1 enfant a bénéficié, à la fois d'un accueil occasionnel de janvier à juillet, et d'un accueil régulier d'août à décembre suite à la commission d'admission Petite Enfance. De plus, **7 familles ont bénéficié d'un accueil d'urgence** suite à une perte temporaire de mode d'accueil ou à une reprise d'activité professionnelle, soit 9 enfants inscrits. Enfin, la complémentarité du Multi-Accueil « La Coquille » et de la Halte-Garderie « La Farandole » a, cette année, encore permis à 5 familles de bénéficier de solutions d'accueil au plus près de leurs besoins, s'approchant ainsi d'un système d'accueil régulier en cumulant deux contrats d'accueil occasionnel.

Le **tarif horaire moyen** des familles accueillies avait beaucoup augmenté l'an dernier passant de 1,64€ en 2021 à 1,82€ en 2022. En 2023 nous observons une tendance inverse puisque le tarif horaire moyen a considérablement diminué, étant même inférieur à celui de 2021 puisqu'il s'élève à 1,56€.

Cette tendance s'explique par une augmentation du nombre de familles dont le tarif est inférieur à 1€/heure, mais cette augmentation n'est pas en lien avec le critère de pondération nouvellement acté pour la commission d'attribution des places. En effet, le nombre de familles en accueil régulier est stable entre les 2 années soit 5 familles en dessous de 1€/heure.

Sur l'ensemble de la structure, ce sont 16 familles en 2023 contre 12 en 2022, avec 4 enfants accueillis au tarif plancher (1 enfant d'origine étrangère et dont la famille n'a pas de revenus en France, 3 enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance avec un barème ASE). Pour autant, il est à noter que le nombre de familles dont le tarif horaire est supérieur à 3€ augmente lui aussi, concernant ainsi 6 familles en 2023 contre 4 en 2022.

*Zoom sur les lieux de vie des familles*

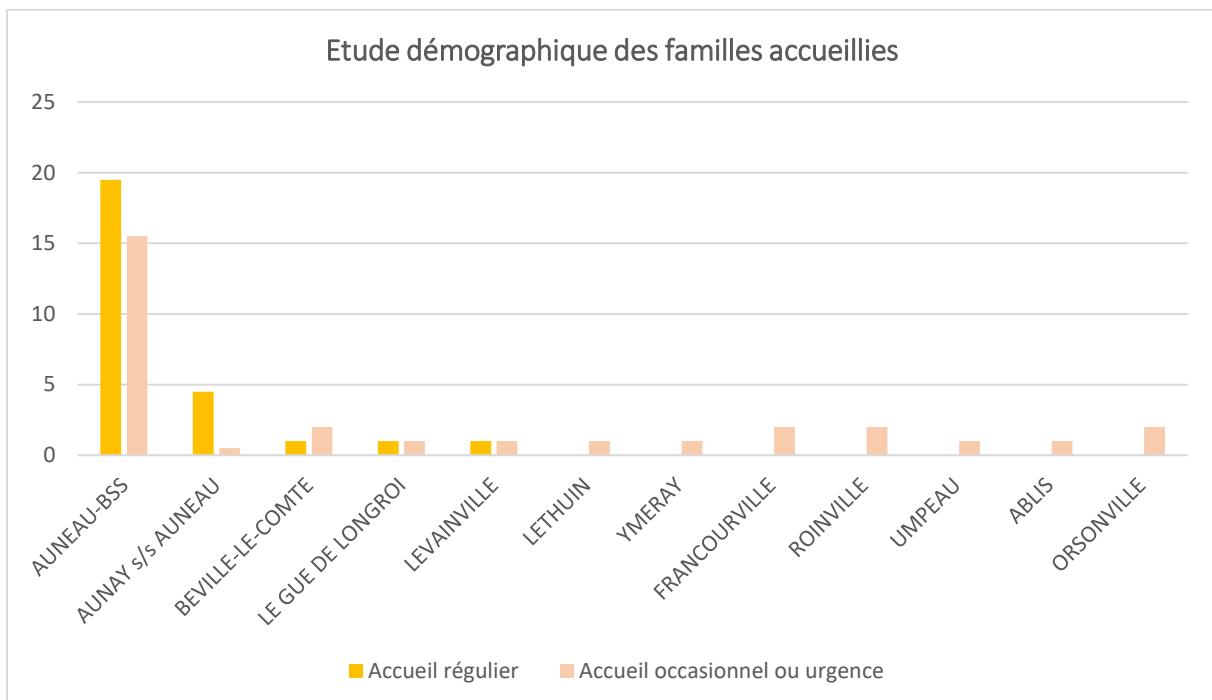
Si l'ensemble des communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-De-France (CCPEIDF) donne à leurs habitants l'accessibilité aux places d'accueil régulier, nous remarquons que la



majorité des familles bénéficiant de ce type d'accueil résident au sein de la commune d'Auneau-BSS et de quelques communes aux alentours.

Les communes rurales situées au sud de la CCPEIDF ne sont pas du tout représentées, car aucune demande n'a été formulée par leurs habitants pour un accueil en 2023. En revanche, chaque année, une à deux familles résidant au sein des communes centrales de la CCPEIDF (Gallardon, Ymeray, Ecosnes, Bailleau-Armenonville) formulent une demande d'accueil régulier, mais aucune n'a pu aboutir à un accueil.

L'accueil occasionnel n'étant pas uniquement réservé aux familles du territoire, plusieurs communes hors-CCPEIDF mais proches géographiquement du Multi-Accueil sont représentées, principalement des territoires de Chartres Métropole et Rambouillet Territoires. Néanmoins, les familles d'ABSS restent majoritaires également pour l'accueil occasionnel.



NB : les familles ayant bénéficié à la fois d'un accueil occasionnel et régulier ont été comptabilisées à 50% dans chacun des types d'accueil.

### Analyse de la fréquentation

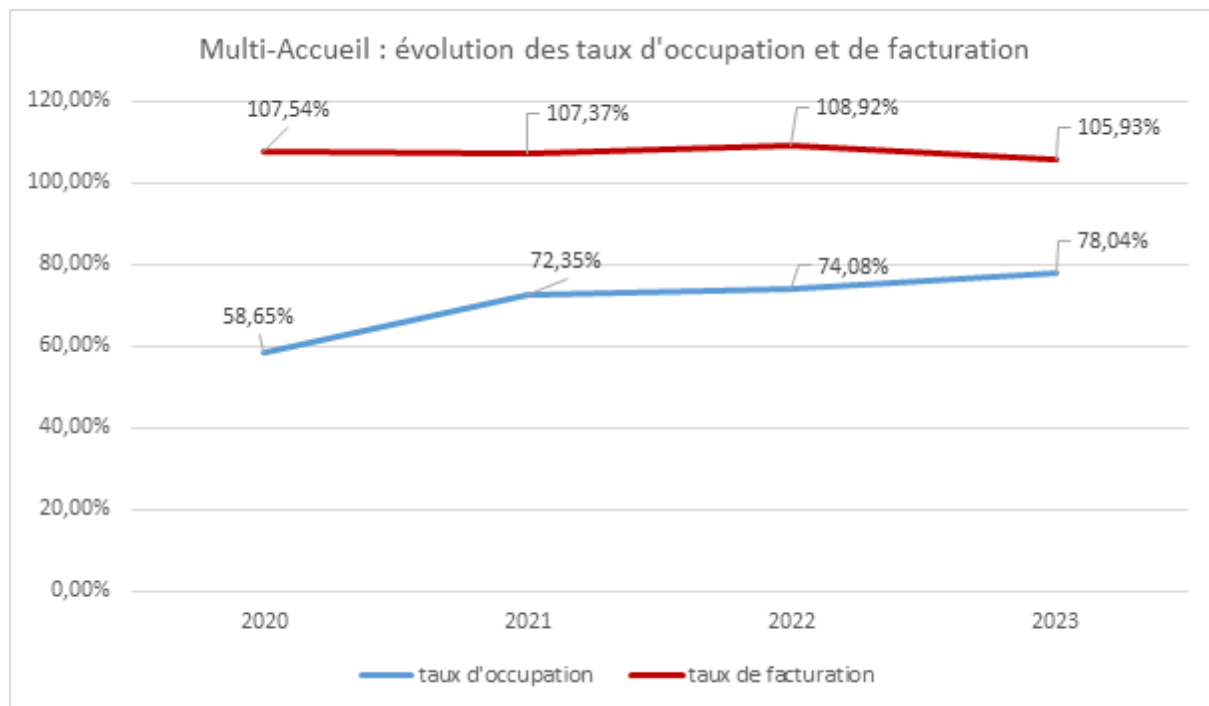
RAPPEL	Taux d'occupation	Total heures facturées	Capacité théorique d'accueil	Total heures réelles	Taux de facturation
2020	58.65 %	22 890.69 h	39 026 h	21 285.25 h	107.54 %
2021	72.35 %	33 438.33 h	46 215 h	31 144.25 h	107.37 %
2022	74.08 %	33 617.10 h	45 379 h	30 863.00 h	108.92 %
<b>2023</b>	<b>78.04 %</b>	<b>35 904.37 h</b>	<b>46 006 h</b>	<b>33 894.75 h</b>	<b>105.93 %</b>

En 2022, le Multi-Accueil avait partiellement atteint ses objectifs de fréquentation. En effet, si le taux d'occupation continuait d'augmenter et dépassait les 74 %, soit des résultats conformes aux attentes

de la CNAF (>70%) ; le taux de facturation avait, lui aussi, augmenté, avoisinant les 109 % et s'éloignant quant à lui de l'objectif initial (<107 %).

**Ce bilan mitigé, malgré de bons taux pour un Multi-Accueil, a conduit à une réflexion afin de mettre en place des mesures favorisant un meilleur taux de facturation.** Ainsi, la mensualisation des contrats d'accueil régulier a été délaissée au profit des contrats réguliers au prévisionnel pour les familles n'étant pas certaines de leurs congés, laissant ainsi plus de souplesse au moment de la création du contrat tout en respectant les délais de prévenance prévus par le règlement de fonctionnement de la structure.

De plus, les familles présentant un taux de facturation élevé ont été particulièrement accompagnées dans la création de leur contrat, modifiant ainsi les horaires au plus près de leurs besoins sans trop s'éloigner de ce qui avait été accordé par la Commission d'admission Petite Enfance et rappelant les délais de prévenance ainsi que la nécessité des certificats médicaux.



Ces ajustements se sont avérés bénéfiques puisqu'en 2023, **le taux d'occupation atteint 78,04 %** ce qui correspond à **35 904,37 heures facturées** aux familles pour 33 867 heures réalisées. **Le taux de facturation passe pour la première fois sous le seuil des 107% puisqu'il s'élève à 105.93 %**, répondant donc aux directives CNAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

NB : Tout comme sur la Halte-Garderie, le Multi-Accueil proposent aux familles de venir partager un temps avec leur.s enfant.s dans la structure, une à deux fois par an, sous couvert de matinée en famille. Ces temps ne peuvent prétendre à l'obtention d'un financement CAF via la PSU, les données retenues par la CAF pour le Multi-Accueil seront donc pour 2023 : 33 867 heures réalisées pour 35 876.62 heures facturées soit un taux de facturation sur les heures facturées de 77.98 % pour un taux de facturation identique de 105.93 % car la variation des 27.75 heures déclarées en présence parents ne l'impacte pas.

### Analyse des demandes d'accueil

Depuis que le règlement de la Commission d'admission Petite Enfance a permis l'accessibilité des places d'accueil régulier à l'ensemble des familles de la CCPEIDF, les demandes restent stables. **En 2023, 46 demandes ont été étudiées par la Commission** et ont permis l'attribution initiale de 9 places d'accueil (7 à temps complet et 2 à temps partiel). Durant la période de réflexion des familles, deux d'entre elles ont finalement refusé la place d'accueil qui leur avait été attribuée. Ces deux places ont donc été

proposées aux premières familles de la liste d'attente, qui les ont acceptées. Deux mois après la Commission d'admission petite enfance, une famille déjà accueillie en accueil régulier a informé la structure de son déménagement hors-territoire, permettant alors à une autre famille de la liste d'attente d'obtenir une place à temps complet. **Ce sont donc finalement 10 nouvelles familles qui ont bénéficié d'un accueil régulier à compter de septembre 2023.**

Les demandes d'accueil occasionnel augmentent depuis 2021 et le Multi-Accueil ne peut cependant pas répondre à toutes les demandes dans des délais raisonnables (sous un mois). Ainsi, certaines familles attendent plus de six mois avant de bénéficier d'un accueil occasionnel. Ce temps d'attente très long s'explique par trois raisons principales. La première est que les familles demandent un accueil occasionnel pour de très jeunes enfants (moins de 6 mois) et le Multi-Accueil n'est pas en capacité d'y répondre du fait des 4 places d'accueil régulier déjà réservées pour des bébés parfois très jeunes (3 bébés accueillis dès la fin du congé maternité de la maman, entre septembre et octobre 2023). La seconde raison concerne les demandes des familles résidant hors CCPEIDF, dont la demande est prise en compte, mais n'est pas prioritaire par rapport à celle d'une famille résidant sur le territoire. Enfin, la dernière raison est un choix pédagogique puisque nous faisons celui de privilégier la sécurité affective de l'enfant en favorisant 2 journées d'accueil hebdomadaires aux familles pour la continuité des repères, ce qui limite donc le nombre de familles pouvant être accueillies. Certaines familles cumulant ces deux caractéristiques, il est possible qu'une demande reste sans réponse durant toute une année scolaire. Ces familles sont orientées vers d'autres modes d'accueil, principalement vers la Halte-Garderie de Béville-le-Comte qui permet parfois de répondre à leur demande.

### *L'année à la Coquille*

L'année 2023 à « La Coquille » a été synonyme de changement tant dans l'organisation que dans l'équipe. Les réflexions professionnelles ont porté sur la sécurité affective et les repères. Elles ont conduit à la réorganisation de plusieurs temps d'accueil. Mais, cette réorganisation a aussi été liée aux nombreux changements dans l'équipe à la mi-année. En effet, successivement, nous avons eu le départ en retraite de l'agente de service fin juin, le congé maternité de l'EJE à partir de mi-juillet, le départ d'un de nos auxiliaires de puériculture et les fins de contrat d'une accompagnante petite enfance et de l'apprentie CAP AEPE fin juillet. Ces mouvements d'équipe ont donné lieu aux arrivées de 4 nouvelles professionnelles, entre début juillet et début septembre. Si ces changements ont été nombreux et ont apporté leur lot de réorganisation interne, ils ont aussi permis d'échanger autour des pratiques professionnelles et d'en faire évoluer certaines, dans un objectif de cohérence éducative.

### **Réflexion d'équipe autour de la sécurité affective**

Déjà au cœur des réflexions professionnelles en 2022, la sécurité affective et en particulier la question des repères et de la continuité des soins ont été retravaillés tout au long de l'année, apportant ainsi quelques réorganisations.

Depuis 2022, la continuité des soins est favorisée par la création de petits groupes d'enfants accompagnés d'un.e professionnel.le du début du repas jusqu'à l'accompagnement dans le dortoir en incluant le temps de déshabillage et les soins de change.

Au printemps 2023, les observations de l'équipe ont mis en lumière la difficulté d'accompagnement des levers de sieste échelonnés en parallèle du goûter et l'insécurité subie de ce moment de transition générant beaucoup de bruit et parfois des pleurs. Le temps de goûter a donc été réorganisé en 4 groupes, dont un dans la salle de vie, proche du dortoir, permettant d'accompagner à la fois les enfants qui se réveillent et ceux qui sont en train de goûter. Les petits groupes ont aussi contribué à plus de calme, de sérénité et de communication entre les enfants ou avec les professionnel.le.s qui les accompagnent.



La sécurité affective, notamment auprès des bébés, n'est pas évidente dans une équipe de six professionnel.le.s, demandant du temps, de la régularité et de la confiance. Afin de favoriser cette sécurité affective auprès de très jeunes enfants, une réorganisation de l'accueil des bébés a été pensée en équipe pour la rentrée 2023. Très lié aux arrivées de nouvelles professionnelles en septembre, l'accompagnement des bébés a été pensé de manière à ce que seules trois professionnelles soient présentes auprès d'eux durant les trois premiers mois de leur accueil, les autres professionnelles étant intégrées progressivement afin de maintenir les repères établis. **Cet accompagnement a été bénéfique pour tou.te.s : enfants, familles et professionnelles ont pu tisser de vrais liens de confiance et faciliter ensuite le relais vers leurs collègues.**

De plus, même si cet accompagnement a d'abord été pensé pour les bébés, il s'est avéré positif pour le reste du groupe également, permettant là aussi plus de repères pour les nouveaux enfants et les nouvelles familles accueillies à la rentrée 2023.

### *Des actions parentalités toujours présentes*

Depuis plusieurs années maintenant, les familles sont invitées à investir les locaux et à participer activement à la vie du Multi-Accueil. À partir de septembre 2022 et encore plus depuis la rentrée 2023, l'équipe propose aux familles de faire les transmissions directement dans la salle de vie et non plus dans l'entrée. Les familles peuvent prendre le temps d'accompagner leur enfant vers un espace de jeux, se placer à leur hauteur pour un dernier câlin ou encore aller déposer les affaires de l'enfant dans son bac individuel. Si certaines familles étaient un peu réticentes durant les premiers mois, la grande majorité s'est saisie de cette opportunité lors de la séparation et des retrouvailles. Parallèlement à cela, nous continuons de proposer des temps enfant-famille à diverses occasions de l'année.



Notre traditionnelle « soirée galette » au mois de janvier a réuni une quinzaine de familles autour d'un temps d'échanges familles-professionnel.le.s, d'une scénette de marionnettes inspirée de l'histoire *Roule Galette* jouée par quatre professionnel.le.s et accompagnée à la guitare par une autre.

La fête de fin d'année, début juillet a réuni plus de vingt familles le temps d'une soirée proposée par l'équipe autour de jeux en famille, de temps d'échanges entre familles et avec les professionnel.le.s et d'un buffet partagé. Souvent empreinte de nostalgie, cette soirée marque la fin de l'accueil des enfants scolarisés en septembre et est l'occasion de revenir sur les mois, voire les années d'accueil qui se sont écoulés, entre photos et anecdotes, familles comme professionnel.le.s se remémorent les temps forts de l'année et partagent ensemble leurs souvenirs et se souhaitent mutuellement de bonnes vacances et une bonne continuation.

Depuis 2021, chaque année scolaire se termine par une grande sortie au parc lors de la dernière journée d'accueil. Chaque enfant inscrit ce jour-là profite d'une matinée en dehors de la structure, et ce quel que soit leur âge. En juillet 2023, nous avons proposé à une famille dont la maman était en congés parental de se joindre à nous avec ses deux enfants. Cette maman a donc accompagné ses enfants durant toute la matinée et a pu profiter à la fois d'un temps de jeux avec eux, mais a également pu observer ses enfants entrer en interaction avec les autres tout en échangeant de manière individualisée avec les professionnel.le.s. Nous avons donc décidé en équipe de proposer cette sortie à toutes les familles qui le souhaitent à compter de 2024.



En novembre 2023, dans le cadre du PACT, un spectacle jeune public s'est déroulé à l'espace Dagon. Ce sont donc 8 enfants de la Coquille qui ont pu bénéficier de cette découverte culturelle dont 1 enfant accompagnée de son papa qui tenait tout particulièrement à partager ce moment avec sa fille âgée de 22 mois. Les retours de la famille ont été très positifs.

Enfin, nos collègues du RPE d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien ont proposé un spectacle sur le thème de Noël aux familles du Multi-Accueil le mercredi 20 décembre. Le temps d'une matinée, 14 familles ont partagé une collation avec l'équipe suivie d'un théâtre de marionnettes dont 5 familles non-inscrites ce jour qui se sont déplacées uniquement pour la matinée. Les retours ont été très positifs, les familles étant ravies de leur matinée.



### *Cohérence éducative et implication de l'équipe*

En 2023, l'équipe a beaucoup travaillé autour de la cohérence éducative et de la cohésion d'équipe. En effet, si l'année a débuté dans la continuité de 2022 avec l'accompagnement d'une apprentie Accompagnante Educative Petite Enfance (AEPE), les départs et arrivées successifs ont nécessité une grande capacité de communication et une réelle implication de chacun, pour conserver la qualité d'accueil et la cohérence éducative, que nous souhaitons offrir aux familles.

Comme d'autres années auparavant, les arrêts maladies et les journées enfant malade, les congés et récupérations d'heures ou encore l'arrêt avant congés maternité, ainsi que toute autre absence de personnel, ont parfois fragilisé l'équipe. Si l'apprentie a pu remplacer certain.e.s professionnel.le.s sur ses semaines de présence jusqu'en juillet 2023, à partir de septembre, les difficultés de recrutement pour les remplacements de courte durée ont conduit l'équipe à se réorganiser régulièrement, en déplaçant leurs horaires ou en faisant des heures complémentaires, générant de la fatigue, surtout ressentie en fin d'année. Cette difficulté de recrutement a donc fortement touché le territoire cette année et notamment depuis septembre. La directrice est venue en soutien à l'équipe en prenant part au roulement auprès des enfants sur 19 jours au dernier trimestre. L'ensemble de l'équipe a donc fourni des efforts communs pour maintenir au maximum l'offre de service aux familles, faisait preuve de communication professionnelle, de disponibilité physique et psychique ainsi pour répondre à leurs besoins d'accueil.



Dans ce contexte, les professionnel.le.s ont fait preuve d'une grande cohésion d'équipe, priorisant toujours le bien-être et le confort de l'enfant, dans une démarche de cohérence éducative professionnel.le.s-familles, proposant des transmissions de qualité et un accompagnement individualisé pour chacun des enfants accueillis.

### 3) *Le Relais Petite Enfance (RPE)*

*(Les données quantitatives relatives au RPE ont été transmises lors des bilans semestriels et n'ont pas été remises dans le bilan annuel)*

Cette année a été marquée par **une augmentation de la fréquentation des temps d'éveil**. Nous avons donc adapté notre organisation pour pouvoir satisfaire toutes les demandes. En effet, nous sommes passé d'**un taux de fréquentation de 66.4% en 2022 à 81% en 2023**.

Un roulement a été mis en place sur la commune d'Aunay-sous-Auneau afin de permettre à toutes les Assistant.e.s Maternel.le.s (AM) de participer aux temps d'éveil. A partir de novembre 2023, un roulement est mis en place à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, malgré une réévaluation à la hausse de notre capacité d'accueil sur ce site (sollicitation et avis PMI en mars, passage de l'agrément de la salle à 28 personnes contre 25 précédemment, permettant l'accueil d'un.e AM supplémentaire par séance).

Du côté **des ateliers et sorties culturelles**, nous avons proposé dix séances **bébés lecteurs** sur l'année (trois sur la commune d'Aunay-sous-Auneau, cinq sur la commune de Levainville et deux sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien), toutes en partenariat avec les bibliothèques ou médiathèques locales. À la suite du départ de la conteuse qui animait les séances de bébés lecteurs à la médiathèque d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, nous avons momentanément freiné ces sorties d'éveil littéraire. Nous avons tout de même pu réserver un créneau sur une matinée à l'Espace Dagrion pour que les AM puissent bénéficier des lieux en autonomie. En octobre, nous avons eu le plaisir de reprendre nos séances grâce au recrutement d'une nouvelle conteuse.

Nous avons également proposé quatre **séances d'éveil musical** avec Julien Mathonet, notre intervenant musique.

En mars, **une fête petite enfance** a eu lieu. Depuis la crise sanitaire, nous n'avions pas repris ces événements festifs en commun avec le Multi-Accueil et la Halte-Garderie. **Les familles et les AM étaient ravies de se retrouver autour de la semaine du Printemps de la petite enfance sur la thématique de "POP, explorer l'extraordinaire dans le quotidien"**. Chaque structure a proposé **des ateliers d'éveil sensoriel, moteur ou artistique, adaptés** aux tout-petits (collage, peinture propre, atelier découverte, piscine à balle...). Cette matinée a été clôturée par un temps chanson suivi d'un pique-nique.

Nous avons pu reprendre **des sorties pédagogiques** extérieures au relai pour les enfants, les éveillant sur le monde qui les entoure et la nature : fin mars à la chèvrière « *la ferme des deux rivières* » à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, en juillet au refuge de la « *La Tanière* » et en octobre à « *la Ferme de Seresville* » pour une cueillette. De plus, deux **séances bébés nageurs** ont été organisées en partenariat avec « *Le centre aquatique L'Iliade* » à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.



En novembre, la CCPEIDF a mis en place un spectacle « *Poi (Des poireaux et des bébés)* » par la compagnie SWITCH dans le cadre du Projet Artistique et Culturel du Territoire (PACT) en partenariat avec la FOL 28. Nous avons eu la chance d'avoir une séance spécifique ! 9 AM et 29 enfants ont pu en bénéficier.

Pour marquer la fin de l'année, **les animatrices du RPE ont créé et réalisé un spectacle destiné aux jeunes enfants** intitulé « *La liste du Père Noël* ». 20 AM et 62 enfants ont pu en bénéficier. La thématique qui portait sur le Père Noël en voyage a permis aux enfants d'appréhender différents pays et continents, tout en mettant en lumière notre thématique de l'année. Les décors illustraient des paysages, allant de l'Asie en passant par l'Afrique ou encore l'Antarctique.

Notre intervenant musique a participé à l'élaboration du spectacle en créant des musiques en lien avec les cultures musicales de chaque pays traversé. Plusieurs instruments ont ainsi été utilisés (guitare sèche, clarinette, maracas...)

**Pour les animatrices du RPE, il est essentiel de proposer chaque année un spectacle de fin d'année pour sensibiliser les enfants à la culture du spectacle. Cela éveille leurs sens, leur imaginaire, leur concentration, leur langage, tout en les ouvrant sur le monde.**



Enfin, cette année, nous avons expérimenté l'atelier « *rien* » en temps d'éveil. Ne rien faire n'est ni évident, ni naturel. En effet, l'atelier **demande aux AM de ne pas être tout de suite et tout le temps dans la suggestion d'activités** mais bien de laisser l'espace aux enfants d'être les créateurs de leurs jeux. **Ces temps permettent aux professionnel.le.s de questionner leurs pratiques et leurs postures** : être assis.e.s pour observer, être disponibles pour sécuriser un enfant qui en aurait besoin, limiter les consignes et les réponses aux sollicitations des enfants. Ils/elles ne font donc pas « rien », ils/elles observent. A la fin de chaque séance, un échange est réalisé entre les AM et l'animatrice permettant d'analyser les différentes observations.

**Dans le cadre de notre mission de guichet unique**, et pour être bien ciblés par les familles, nous avons organisé **une matinée de portes ouvertes** au RPE. La responsable de secteur PMI, la puéricultrice et les deux animatrices EJE du RPE étaient présentes. Cela a permis aux familles et aux AM de venir échanger avec ces professionnelles sur des thématiques petite enfance. Les familles à la recherche d'un mode d'accueil ou ayant besoin d'un accompagnement par la PMI ont pu bénéficier des informations nécessaires. C'était également l'occasion pour les parents employeurs d'une AM de découvrir le déroulement des temps d'éveil proposés par le RPE.

Des activités d'éveil ont été proposées pour que les familles puissent partager un temps de jeu avec leurs enfants : parcours moteur, espace d'éveil sensoriel et coin bébés. Cet événement a rassemblé six AM, quinze enfants et neuf parents.

Puis, **l'événementiel les Galdeaux** a eu lieu dans nos locaux en extérieur le 30 septembre, réunissant tous les professionnels des structures PEP du territoire. Cela a permis aux familles de se retrouver autour de différents ateliers ludiques. Ces ateliers étaient ouverts à tous les âges et ont permis de mettre en avant les compétences des salariés présents dans nos différentes structures.

**Les Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP)** proposés aux AM par le RPE sont de plus en plus fréquentés. En 2022, cinq à sept AM participaient aux GAPP contre sept à huit en 2023. Nous projetons d'ouvrir un second temps d'échange sur la commune de Béville-le-Comte, mais le projet n'a pas abouti pour le moment. **La mission d'analyse de la pratique qui permet de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les AM est une préconisation de la CAF, que nous projetons donc d'élargir pour la prochaine période.**

Toujours dans l'objectif de répondre à notre mission de **professionnalisation des AM**, nous avons organisé **deux formations : initiale Sauveteur Secouriste au Travail (SST) et recyclage SST** dans les locaux de l'Espace Dagrón à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. Nous projetons deux à trois formations pour l'année 2024. Nous avons fait face à des restrictions budgétaires des organismes de formation en fin d'année 2023. Cela est venu restreindre l'organisation de formations d'AM dans le cadre de la formation continue.



Dans le cadre de la professionnalisation des AM et de notre volonté de créer du lien avec les professionnel.le.s, nous avons proposé aux AM **un atelier couture** en juin 2023. Les AM ont réalisé des cotons lavables et des coussins sensoriels tous deux utiles dans leur quotidien professionnel. Certain.e.s ont pu apprendre à utiliser une machine à coudre à cette occasion. Cet atelier avait pour but de partager un moment convivial et d'être dans une démarche éco-responsable et créative.

Suite à l'arrêt de travail de la responsable du RPE de janvier à avril puis à sa reprise en mi-temps thérapeutique, la 2<sup>ème</sup> animatrice qui était initialement à mi-temps est passée à temps plein afin de compenser cette absence. Les ateliers et les permanences administratives ont donc pu être maintenues.

Le temps de travail conventionné avec la CAF à hauteur de 1.5 ETP n'a pas pu être maintenu sur l'année avec la reprise progressive de notre animatrice à 0.3 puis 0.5% d'un ETP suite à son arrêt longue maladie ; la prestation de service sera par conséquent revue à la baisse pour l'année, avec 1.35 ETP subventionné, au lieu des 1.5 ETP conventionnés.

#### **4) Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP Clapotis)**

##### *Point sur la fréquentation*

**En 2023, 36 familles ont fréquenté le LAEP**, soit quatre de plus qu'en 2022. Parmi elles, treize ne sont venues qu'une seule fois et sur ces treize familles, trois d'entre elles sont arrivées sur la fin d'année, trois ont des enfants de plus de six ans ayant mis fin à leur venue, quatre ne sont pas revenues sur le lieu et trois familles sont en situation d'emploi sur la journée du mercredi. Sur l'ensemble de ces familles, nous en dénombrons vingt-trois arrivées cette année.

Cela représente **47 enfants** différents avec la répartition d'âge à leur arrivée suivante : 2 enfants à naître, 29 enfants de moins de deux ans, 7 enfants entre deux et quatre ans et 9 enfants de 4 à 6 ans.

En ce qui concerne l'adulte accompagnant, nous comptons 36 mères, 3 pères, 4 grands-mères, 1 grand-père et 2 tantes, soit **46 accompagnant.e.s** différents.

La fréquentation du LAEP sur l'année 2023 est bonne, voire même plus importante que l'an dernier. Avec une moyenne de dix-neuf participants par séance, nous avons atteint des effectifs complets sur la majorité de l'année. Nous pouvons affirmer que **le travail de communication a donc fonctionné et doit être poursuivi**. Il sera relancé sur le début d'année 2024, lors de la mise à jour des plaquettes du lieu.

C'est donc **80.5% des familles qui sont revenues** sur le lieu (ce chiffre ne tient pas compte les six familles qui ont verbalisées ne plus venir suite à la reprise du travail ou de l'âge des enfants). Nous pouvons ainsi supposer que CLAPOTIS répond aux besoins des familles.

##### *CLAPOTIS, un lieu riche en échanges et en questionnements*

La majorité des parents venant au LAEP cette année sont en congé parental. Pour beaucoup d'entre-eux, la question de la **reprise du travail** est donc apparue au cours de l'année avec des



questionnements sur la séparation inévitable avec leur enfant. Choisir un **mode de garde** n'est pas évident. Quel choix faire entre l'accueil individuel, collectif, familial ou mixé ? Cela implique également une modification de l'organisation du quotidien (rythme, isolement...) tout en venant questionner l'**équilibre familial**, et plus précisément parental.

Cette année, les accueillantes ont ressenti une réelle augmentation des **conflits conjugaux**, notamment naissant à la question de l'éducation des enfants. Que ce soit sur l'implication à part égal de chaque parent, sur la manière de s'impliquer, sur les **divergences** des règles imposées aux enfants (comme la question de l'accès aux écrans), les soucis de communication ou bien encore le poids de la famille et de l'éducation transgénérationnelle. Un grand nombre de parents ont eu ce besoin de se livrer et parlent parfois du lieu comme un sas, **un endroit pour respirer, se poser et prendre du recul sur la situation**.

Pour certaines familles, la question du **regard des autres** est bien présente, notamment dans le cas de l'expression de colère chez l'enfant. Dans cette situation, le poids de ce regard impacte parfois directement le choix du maintien de la frustration ou non et donc la **notion de jugement** se fait ressentir chez les familles.

La **culture** est ressortie à plusieurs reprises cette année également. Que ce soit au travers du partage des traditions, des coutumes alimentaires, de la vision de l'enfant et de la richesse des différentes langues, elle a été apportée par les familles de différentes manières. Elle a aussi été l'occasion de parler de l'**éloignement familial** notamment sur la période des fêtes de fin d'année.

L'**entrée à l'école** est l'une des étapes clés dans le développement de l'enfant, mais également pour les parents. Des échanges ont pu avoir lieu sur le respect du rythme de l'enfant, le manque de transmission ou encore le handicap, la différence. Les familles ont pu échanger sur leur vécu, leurs ressentis.

Les questions autour du **développement de l'enfant** sont toujours majoritairement présentes à CLAPOTIS. Des points, tels que la période d'opposition, le sommeil, la sécurité affective, le développement moteur, l'acquisition du langage, l'éveil ou encore les émotions, sont autant d'éléments qui interrogent les parents. En discuter permet de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls et notre écoute permet de venir valoriser leurs compétences, les rassurer quant à leurs choix et mettre en avant le mouvement dans lequel ils souhaitent s'inscrire.

Enfin, nous retrouvons le sujet de la **fratrie**, que ce soit au travers de la résolution de conflits ou encore sur la manière de donner une place à chacun, les relations fraternelles questionnent quant au positionnement à adopter pour les parents. Nous notons également que cette année des interrogations sur la période plus spécifique de l'**adolescence** arrive au sein du lieu.

*La diversité de ces sujets nous conforte dans le choix de garder une multiplicité des professionnels intervenant.e.s.*

#### *Un comité de pilotage bénéfique au LAEP*

Le comité de pilotage qui a eu lieu en 2023, a réuni les LAEP et temps d'éveil du territoire CCPEIDF ainsi que l'ensemble des partenaires et décisionnaires des lieux.

Ce temps a permis de faire un point sur le fonctionnement des lieux, mais également de pouvoir mettre en avant ce qui fonctionne et les points de vigilance à avoir pour la pérennité du lieu (comme par exemple la communication et le travail de recherche de partenaire).

Cette année notamment a été abordé l'arrêt de la présence de la professionnelle CAF. C'est lors de cette instance que la PMI a pu se positionner sur le LAEP CLAPOTIS pour prendre la suite de la CAF au moment de l'arrêt de la mise à disposition de la travailleuse sociale.

**De plus, ce comité permet d'avoir une vision généralisée des services similaires du territoire et de pouvoir ainsi réfléchir à des actions qui ont du sens, qui sont cohérentes pour l'ensemble des familles de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.**

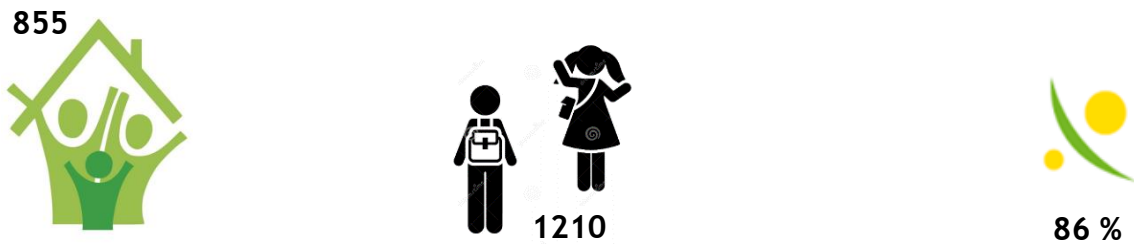


Cela a donc permis un maintien du service et une réflexion générale sur le développement des actions de parentalité.



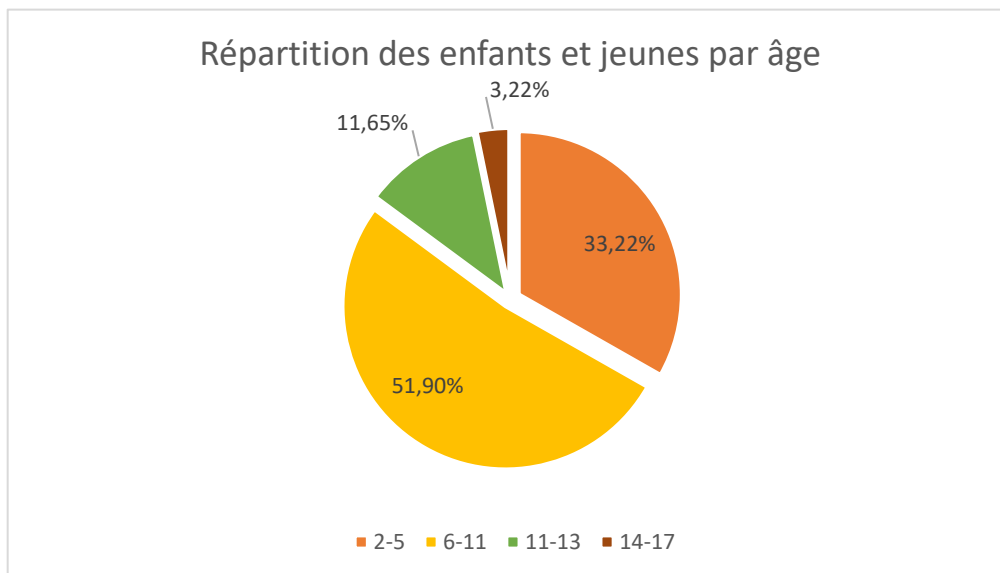
## II/ L'Enfance Jeunesse

### Données sociologiques générales sur l'ensemble de l'année 2023



Nous constatons sur l'année 2023, une stabilité du nombre de familles ainsi que du nombre d'enfants accueillis par rapport à l'an dernier, respectivement -4 et -6.

En ce qui concerne la répartition géographique des familles, nous observons également une légère augmentation du pourcentage de familles originaires de la CCPEIDF passant de 84% à 86% soit 14 familles de plus que l'an dernier.



Nous remarquons quelques changements dans la répartition des groupes d'âge accueillis. Nous avons accueilli sur 2023 moins de 3-5 ans que l'an dernier (-32 enfants). Cela va de pair avec les fermetures de classes maternelles sur le territoire depuis 2 ans (Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, le Gué de Longroi par exemple). Concernant les élémentaires, leur nombre est resté stable (-7) entre les deux années. C'est chez les adolescents que les changements sont les plus importants avec l'augmentation du nombre d'adhérents à l'Espace Jeunes tant chez les 11-13 (+21) que chez les 14-17 (+18). A noter que de plus en plus de jeunes reviennent d'une année sur l'autre.

**Pour ce qui concerne les tarifs,** il avait été acté en 2021 par les élus (délibération du Conseil Communautaire du 20/05/2021) un lissage des tarifs sur 4 ans, permettant d'arriver à une tarification unique sur l'ensemble du territoire avec une variation chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Cependant, le contexte économique de fin 2022 a obligé les élus à revoir à la hausse les tarifs des services enfance jeunesse pour l'année 2023, avec une nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> février (moyenne d'augmentation 6 %).

Depuis 2022, les modalités de calcul de la tarification sont basées sur les taux d'effort.



Les calculs des seuils varient en fonction des temps (matin/soir/mercredi) avec notamment les seuils du tarif plafond qui ne sont pas les mêmes pour les temps des matins ou des soirs.

Exemple : Pour une famille avec **1 enfant à charge** :

- **Pour les matins**, les familles seront au maximum à partir de 3 200€ de revenus bruts mensuels avant déduction ;

- **Pour les soirs**, les familles seront au maximum à partir de 2 800€ de revenus bruts mensuels avant déduction.

Ci-dessous un tableau retraçant les différents seuils en fonction des différents temps.

Nombre d'enfant(s)	Tarif plancher			Tarif Plafond		
	Matin	Soir	Mercredi	Matin	Soir	Mercredi
Seuils si 1 enfant	1 200 €	1 200 €	1 300 €	3 200 €	2 800 €	3 200 €
Seuils si 2 enfants	1 500 €	1 500 €	1 650 €	4 000 €	3 520 €	4 000 €
Seuils si 3 ou plus d'enfants	2 000 €	2 000 €	2 160 €	5 350 €	4 620 €	5 270 €

Ci-dessous tableau récapitulatif du nombre de familles aux tarifs (plancher/plafond) suivant les différents temps

	Matins	Soirs	Mercredis	Moyenne
<b>Nombre de familles au tarif plancher</b>	55	55	67	<b>59</b>
En pourcentage/total familles (855)	6,43%	6,43%	7,84%	<b>6,90%</b>
<b>Nombre de familles au tarifs plafond</b>	437	523	439	<b>466</b>
En pourcentage/total familles (855)	51,11%	61,17%	51,35%	<b>54,50%</b>

Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, nous avons une légère hausse du nombre de familles étant aux tarifs plancher par rapport à l'année dernière passant de 56 en 2022 à 59 en 2023 avec dans le même temps moins de familles inscrites. Pour la part des familles payants le tarif maximum, nous constatons une forte augmentation de +49 par rapport à 2022.

	2022	Pourcentage par rapport au nombre total de familles	2023	Pourcentage par rapport au nombre total de familles
Nombre de familles au plancher	56	6.52%	59	6.90%
Nombre de familles au plafond	417	48.54%	466	54.50%
<b>Total</b>	<b>859</b>		<b>855</b>	

Nous avons fait le choix cette année de calculer les participations familles/heures sur les différents temps d'ouverture, ce qui nous permet de connaître les variations des tarifs moyens /sites/temps.

Afin d'expliquer les écarts entre 2022 et 2023, il nous parait important de définir la variation des tarifs décidée par la CCPEIDF :

- **Les matins** : le tarif plancher passant de 0.90 € en 2022 à 0.95 € en 2023 et le tarif plafond de 2.40 € en 2022 à 2.55 € en 2023 ;
- **Les soirs** : le tarif plancher passant de à 1.50 € en 2022 à 1.60 € en 2023 et le tarif plafond de 3.50 € en 2022 à 3.70 € en 2023 ;
- Soit une **augmentation** pour ces deux temps de **+5.90 %**.

Concernant **les mercredis**, le tarif plancher a diminué de 6.90 € à 6.50 € de janvier à février 2023 puis au 1<sup>er</sup> mars est revenu à 6.90 € et le tarif plafond restant à 16 € jusqu'en février 2023 puis au 1<sup>er</sup> mars passant à 16.90 €.

Cela représente une **augmentation** moyenne des tarifs d'environ **+3.5 % pour les mercredis**.

	Participations familles tarif médian/heure périscolaire matin/soir		Variation prestation	Participations familles tarif médian/mercredi		Variation prestation
	2022	2023	5.90% décision CCPEIDF	2022	2023	3.5% décision CCPEIDF
<b>Auneau-Bleury-Saint-Symphorien</b>	1,12 €	1,17 €	4,41%	13.97 €	14.64 €	4.8%
<b>Aunay-S/s-Auneau</b>	1,12 €	1,23 €	9,78%	14,35 €	14,96 €	4.27%
<b>Béville-le-Comte</b>	1,18 €	1,27 €	7,63%	16,66€	16,38 €	-1.71%
<b>Châtenay</b>	1,20 €	1,20 €	0,00%	16,24 €	17.34 €	6.71%
<b>Le Gué de Longroi</b>	1,08 €	1,38 €	27,43%	15,31€	16.47 €	7.60%
<b>Saint-Symphorien</b>	1,18 €	1,33 €	12,54%			
<b>Tarif Moyen de tous les sites</b>	<b>1,15 €</b>	<b>1,26 €</b>	<b>9.57%</b>	<b>15.30 €</b>	<b>15.95 €</b>	<b>4.25%</b>

Vous noterez que la participation des familles varie en fonction des sites et des temps. En effet nous passons d'aucune évolution à +27.43 % entre 2022 et 2023. La variation moyenne matin/soir de tous les sites est de +9.57 % (plus de famille le maximum qu'en 2022 suite aux changements des taux d'efforts et aux augmentations actées par les élus).

Comme pour les matins/soirs, la participation des familles augmente plus que le taux décidé par la Communauté de Communes. Cependant cette hausse reste moins importante que les matins/soirs du fait d'une baisse de tarifs des mercredis sur les premiers mois de l'année concernant le tarif plancher 6.90 € à 6.50 €.

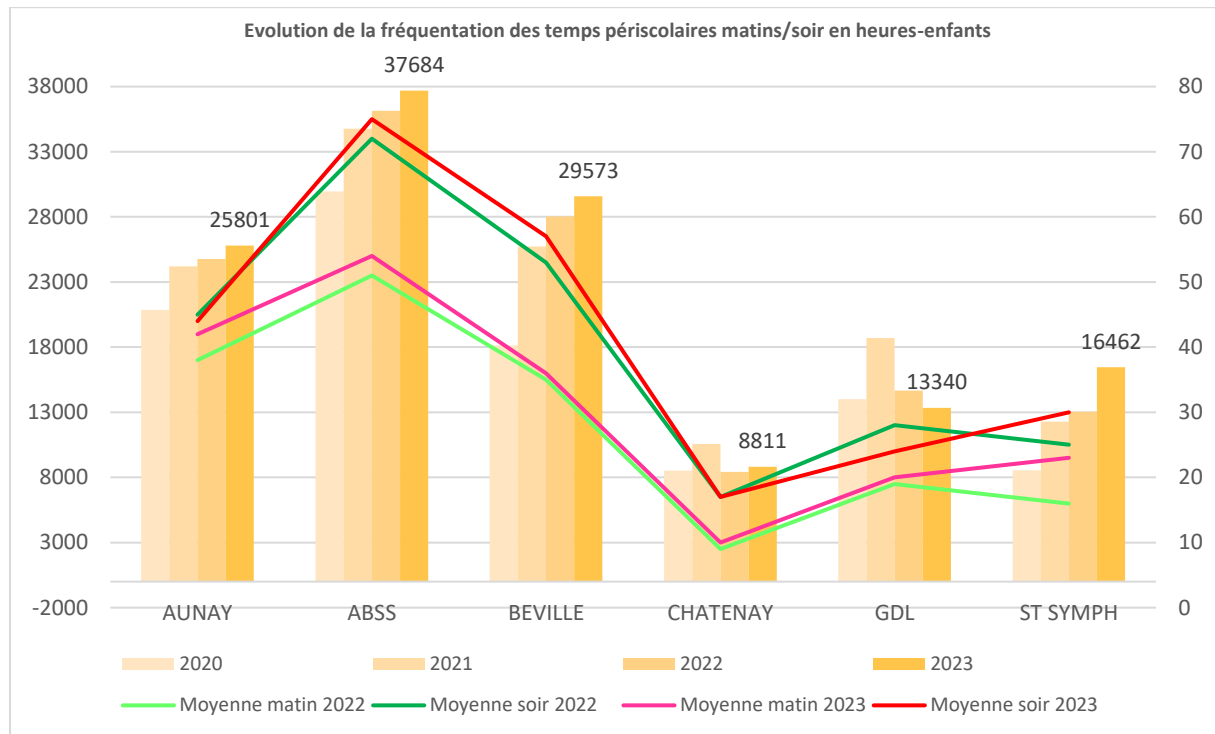
	Participations familles tarif médian/jour sur les vacances
	2023
<b>Auneau-Bleury-Saint-Symphorien</b>	15.93 € <small>(sans les vacances fin d'année sur 1ère semaine de 2024)</small>
<b>Aunay-S/s-Auneau</b>	17.45 €
<b>Béville-le-Comte</b>	16.63 €
<b>Le Gué de Longroi</b>	17.48€
<b>Tarif moyen tous les sites</b>	<b>16.52 €</b>

Avec ce tableau, nous pouvons voir les évolutions des participations familles sur les temps de vacances. Nous observons une grande disparité de la participation famille médian/jour de vacances en fonction des sites. En effet, sur 2023, nous passons de 15.93€ pour l'ALSH d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien à 17.48€ pour l'ALSH du Gué de Longroi. Cette différence est due en grande partie aux disparités de revenus et aux nombres de jours d'inscription. En effet, si l'inscription est inférieure à 4 jours, les familles passent en journée "tarif unique" à

19.20 €/jour ce qui entraîne sur certain site une forte hausse du tarif médian. À titre d'exemple, sur les

vacances de juillet à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, nous avons environ 8% d'inscription inférieures à 4 jours (tarif unique à 19.20 €), alors qu'au Gué de Longroi sur juillet nous étions à plus de 10% d'inscriptions inférieures à 4 jours. De plus, s'ajoute comme sur l'ALSH de Béville-le-Comte les tarifs des « hors Communauté de Communes » qui passent quel que soit le nombre de jours d'inscription au tarif de 22.40 € en 2022 à 23.66 € en 2023.

### Évolution de la fréquentation des temps d'accueil périscolaires matins-soirs



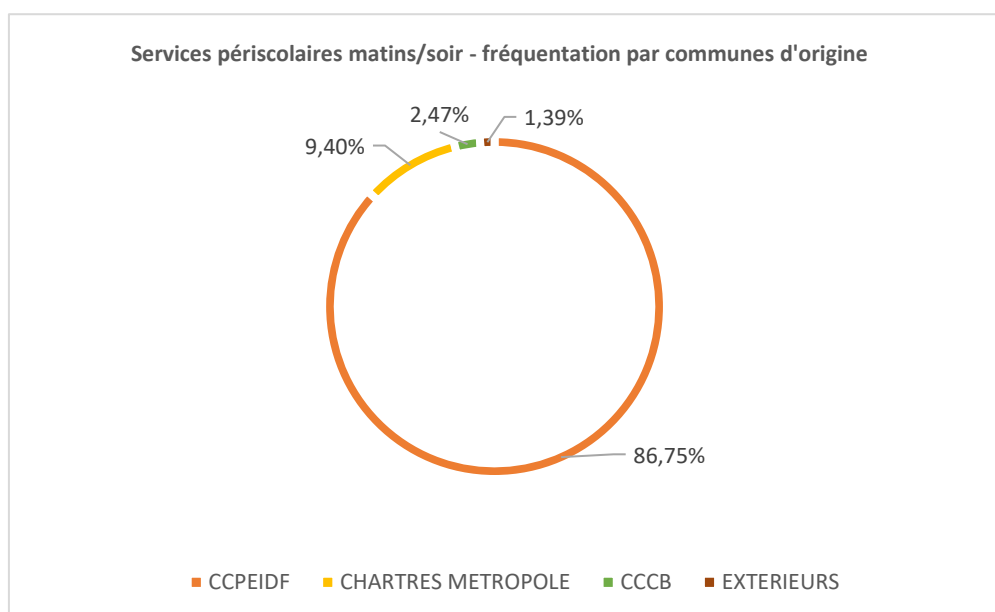
<b>Total de présences en heures-enfants sur temps périscolaires matin/soir</b>	
<b>2022 : 125 081</b>	<b>2023 : 131 672</b>

Comme vous pouvez le voir, contrairement à l'année 2022 où nous avons constaté une légère baisse de fréquentation -0.92 % par rapport à l'année précédente, 2023 a connu un nouvel essor avec une augmentation de fréquentation de +5.27 %. Nous retrouvons la fréquentation d'avant COVID puisque nous étions à 131 848 heures-enfants réalisées en 2019. L'explication pourrait être liée en partie par une possibilité moins accrue de télétravail pour les parents mais également par l'arrêt de l'étude surveillée sur certaines écoles à compter de septembre 2023.

Concernant les effectifs du matin, ils ont évolué positivement sur tous les sites en 2023 à l'exception de l'accueil périscolaire du Gué de Longroi où les effectifs ne cessent de diminuer avec -37.61 % de fréquentation en 4 ans. La fermeture de classe sur cette école à la rentrée 2023 confirme cette tendance à la baisse.

A l'inverse, le périscolaire de Saint-Symphorien connaît une forte hausse depuis la reprise par l'Association en 2019 avec +60% de fréquentation passant de 10 291 heures-enfants en 2019 à 16 462 heures en 2023.

Structures Rappel des habilitations SDJES (mater / élem)	Présences en heures 2022	Présences en heures 2023	Nombre d'enfants inscrits 2022	Nombre d'enfants inscrits 2023	Moyenne de présence en 2022		Moyenne de présence en 2023		EVOLUTION N et N-1
					Matin	Soir	Matin	Soir	
<b>Aunay-S/s-Auneau</b> (Matin : 30/30 - Soir 30/45)	24776	<b>25801</b>	163	<b>160</b>	38	45	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>+4.14%</b>
<b>Auneau-Bleury- Saint-Symphorien</b> (Matin : 20/56 - Soir 50/56)	36146	<b>37684</b>	295	<b>290</b>	51	72	<b>54</b>	<b>75</b>	<b>+4.25%</b>
<b>Béville-le-Comte</b> (Matin : 24/36 - Soir 30/44)	28045	<b>29573.5</b>	193	<b>168</b>	35	53	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>+5.45%</b>
<b>Châtenay</b> (Matin : 10/10 - Soir 14/14)	8412	<b>8811.5</b>	61	<b>52</b>	9	17	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>+4.75%</b>
<b>Le Gué de Longroi</b> (Matin : 24/24 - Soir 36/36)	14656	<b>13340.5</b>	121	<b>108</b>	19	28	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>-8.97%</b>
<b>Saint-Symphorien</b> (non déclaré, pas d'habilitation SDJES)	13046	<b>16462</b>	103	<b>107</b>	16	25	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>+26.20%</b>
<b>TOTAL</b>	125 081	<b>131 672.5</b>	936	<b>885</b>	168	240	<b>185</b>	<b>247</b>	<b>+5.27%</b>

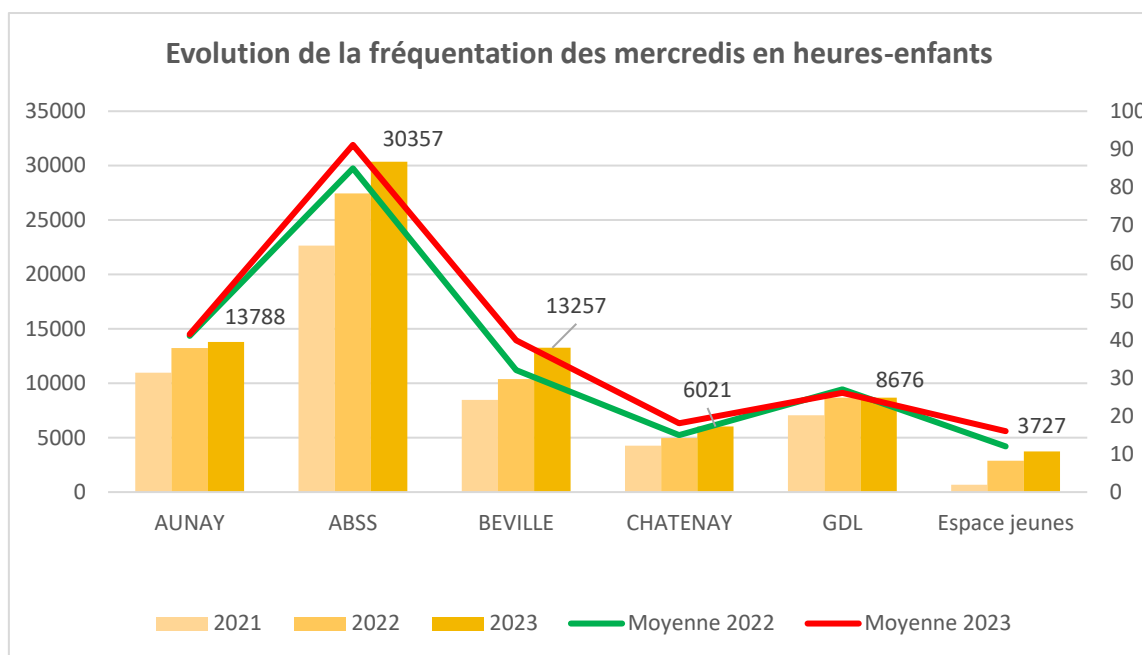


Il y a peu de modifications sur la répartition géographique des familles sur les temps périscolaires matin-soir. En effet, lié à la carte scolaire, l'essentiel des enfants fréquentant nos services font partie de la CCPEIDF. Sur les temps matins-soirs en 2023, nous avons accueilli 649 familles au total. Parmi elles, nous constatons que 563 résident sur la CCPEIDF, 61 sur la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole, 16 sur la Communauté de Communes de Cœur de Beauce et 9 à l'extérieur de celles-ci.

Comme les années précédentes, il est à noter que c'est le site de Béville-le-Comte qui compte le plus "d'extérieurs" avec un peu plus 38.5 % de familles. Cependant il y a de moins en moins de familles utilisant les temps matin/soir venant de l'extérieur, avec en 2022 un ratio de 45 %, soit une baisse de 6.5 points.

*Évolution de la fréquentation des temps d'accueil périscolaires des mercredis*





Structures Rappel des habilitation SDJES (mater/ élem)	Total heures-enfants <i>Total heures-jeunes</i>		Moyenne d'enfants/jeunes par mercredi		EVOLUTION N et N-1
	2022	2023	2022	2023	
Aunay-S/s- Auneau (30/30)	13 239	13 788	41	41	+4.14%
Auneau- Bleury-Saint- Symphorien (48/60)	27 432	30 357	85	91	+10.66%
Béville-le- Comte (24/36)	10 377	13 257	32	40	+27.75%
Le Gué de Longroi (24/36)	8 685	8 676	27	26	-0.10%
Châtenay (10/14)	4 968	6 021	15	18	+21.19%
<b>TOTAL 3-11 ans</b>	<b>64 701</b>	<b>72 099</b>	<b>200</b>	<b>216</b>	<b>+11.43%</b>
<i>Espace Jeunes</i>	<i>2 873</i>	<i>3 727</i>	<i>12</i>	<i>16</i>	<i>+29.72%</i>

Comme vous pouvez le remarquer sur le graphique et le tableau précédent, la fréquentation des mercredis est en augmentation de +11.43 % soit +7 398 heures-enfants sur nos ALSH primaires comparativement à 2022. Il est à noter que nous avons un mercredi de plus en 2023 que l'an dernier. Cependant cette hausse reste significative puisqu'en moyenne la fréquentation sur un mercredi correspond à 1 950 heures-enfants.

Cette hausse de fréquentation concerne tous les ALSH, excepté une nouvelle fois celui du Gué de Longroi. Comme indiqué dans la partie périscolaire, il y a eu une fermeture de classe sur cette école à

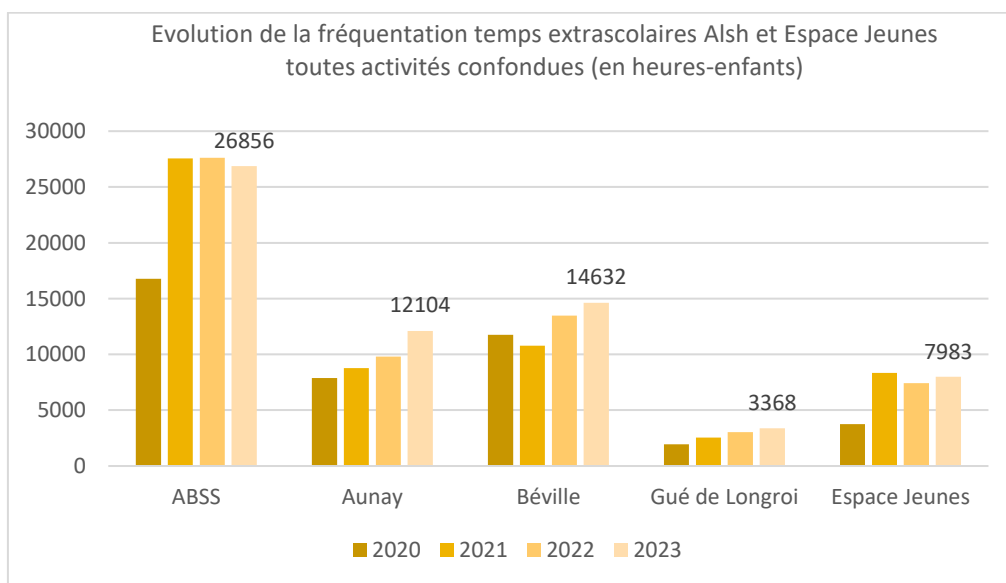
la rentrée et très peu d'enfants entrant en petite section Cela explique en partie la baisse de fréquentation, plutôt constatée sur le dernier trimestre de l'année.

Vous remarquerez que deux sites augmentent fortement avec une hausse :

- L'ALSH de Béville-le-Comte +27.75 %. Cela s'explique par des "déplacements" d'enfants de l'ALSH d'Auneau-B-SS vers ce centre lorsque celui d'Auneau est complet. Une solution d'accueil sur Béville-le-Comte est alors proposée aux familles en attente. Pour expliquer le fait que l'ALSH d'Auneau puisse être saturé, il convient de rappeler que depuis le renouvellement de la DSP, il a été acté de fixer le maximum à 60 élémentaires à Auneau-B-SS là où nous allions parfois jusqu'à 72 sur l'année scolaire précédente ;
- L'ALSH de Châtenay +21.19 %, en sachant que sur le dernier semestre, ce site a connu une forte hausse avec une moyenne de 21 enfants les mercredis Pour rappel, notre capacité d'accueil sur ce site est de 24 enfants. La hausse est à relativiser car les effectifs ont légèrement baissé depuis janvier 2024 avec une moyenne de 18 enfants.

Sur l'espace jeunes, nous constatons une augmentation de +29.72 % soit +854 heures-jeunes. Cet accroissement est dû à plusieurs facteurs avec une communication accrue (auprès de CM2 dès mai, un mail systématique aux familles, un travail sur les réseaux...), ou encore les portes ouvertes en juin, ainsi que notre retour sur les temps collèges les midis, au collège Jules FERRY.

### Évolution de la fréquentation des temps d'accueil extrascolaires



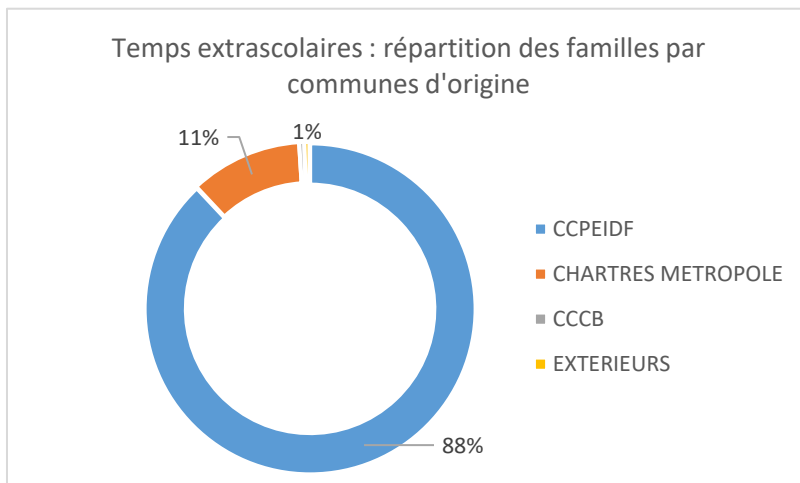
En ce qui concerne l'évolution de la fréquentation des temps extrascolaires, nous observons une hausse de toutes nos structures excepté l'accueil de loisirs d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. Ceci s'explique par une modification des ouvertures sur les vacances de fin d'année. En effet, au vu de la configuration des vacances scolaires de décembre, les ALSH du territoire ont été fermés la 1<sup>ère</sup> semaine et ont donc été ouverts sur la première semaine de janvier 2024. Par conséquent, les heures-enfants réalisées sur ces vacances n'ont pas été déclarées en 2023. Si l'on ajoute les 1 752 heures aux 26 856 heures réalisées sur les autres périodes, nous serions sur une fréquentation plus importante que l'an dernier.

Malgré tout, nous constatons une hausse cumulée de +3 024 heures par rapport à l'année dernière soit + 5.61 %. En 2022 nous avons un cumul de 53 936 heures-enfants, en 2023 nous sommes à 56 960 heures-enfants.

Les augmentations les plus importantes sont sur les périodes d'hiver avec une augmentation de +18,11% à nombre de jours de fonctionnement constant (passant de 7 600 à 8 976 heures-enfants) et sur la période de Printemps avec une hausse de + 35.48 % (passant de 6 200 à 8 400 heures-enfants de tous nos sites).

Cette hausse est à relativiser car sur les vacances de Printemps 2023 nous avons une journée de plus, néanmoins cette hausse reste importante.

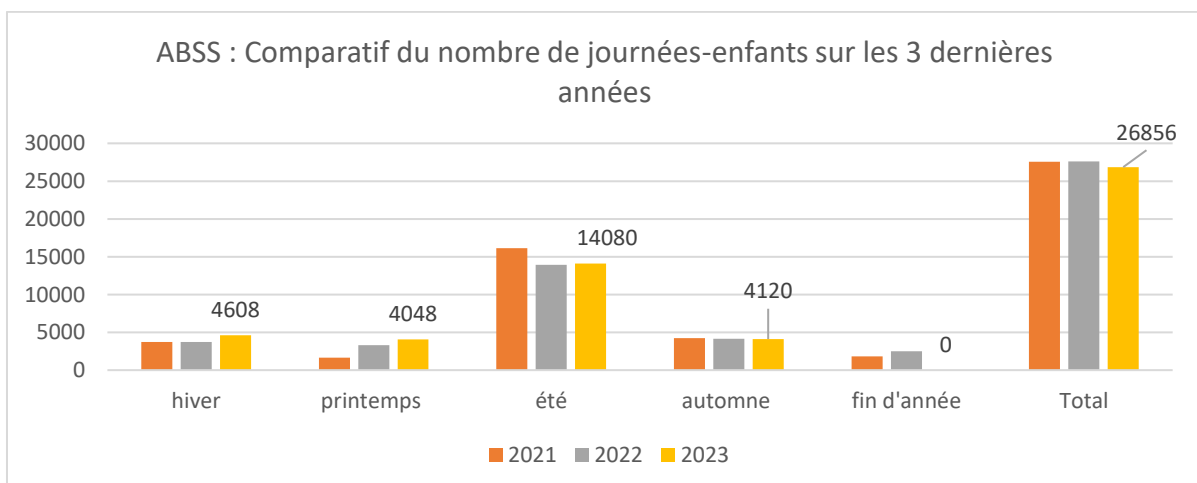
Concernant l'été, nous constatons une légère hausse de +6.13 % (passant de 28 560 heures en 2022 à 30 312 heures en 2023). Cette augmentation est due en partie à l'ouverture plus importante de l'ALSH d'Aunay-sous-Auneau en août et une augmentation de la fréquentation sur le Gué de Longroi en juillet (+11.38 %). En effet pour l'ALSH d'Aunay-sous-Auneau, habituellement il ouvre ses portes la semaine qui précède la rentrée scolaire. Au vu du calendrier scolaire 2022-2023, il avait été proposé aux élus, lors des projections d'ouverture de sites fin 2022, d'ouvrir une semaine plus tôt que les autres années car la semaine précédant la rentrée ne comportait que 3 jours (rentrée le vendredi 1<sup>er</sup> septembre et fermeture pour pré-rentrée le jeudi 31 août). L'ALSH a donc ouvert ses portes dès le 21 août, soit 5 jours de plus que les autres années (soit + 436 heures pour les 5 jours supplémentaires en 2023 par rapport à 2022).

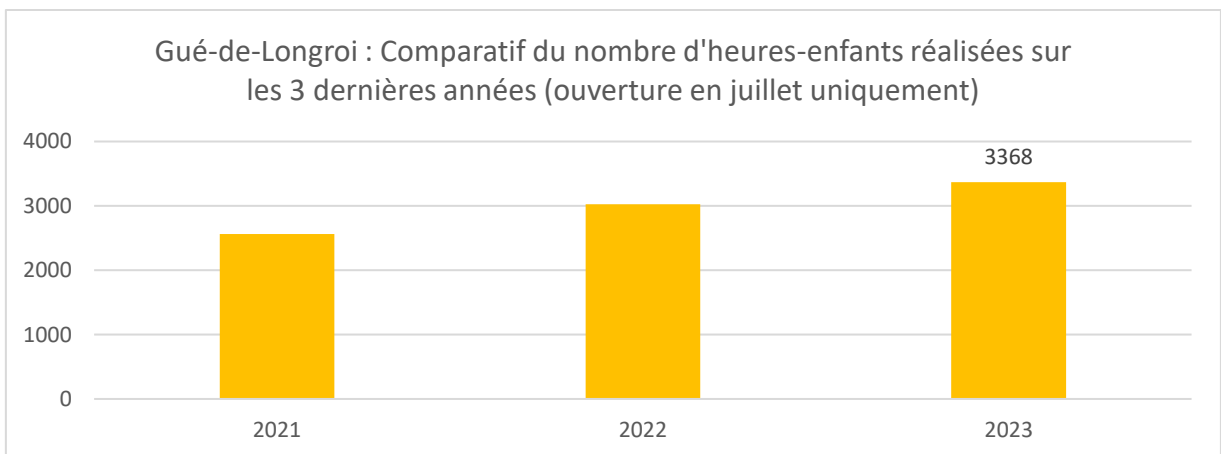
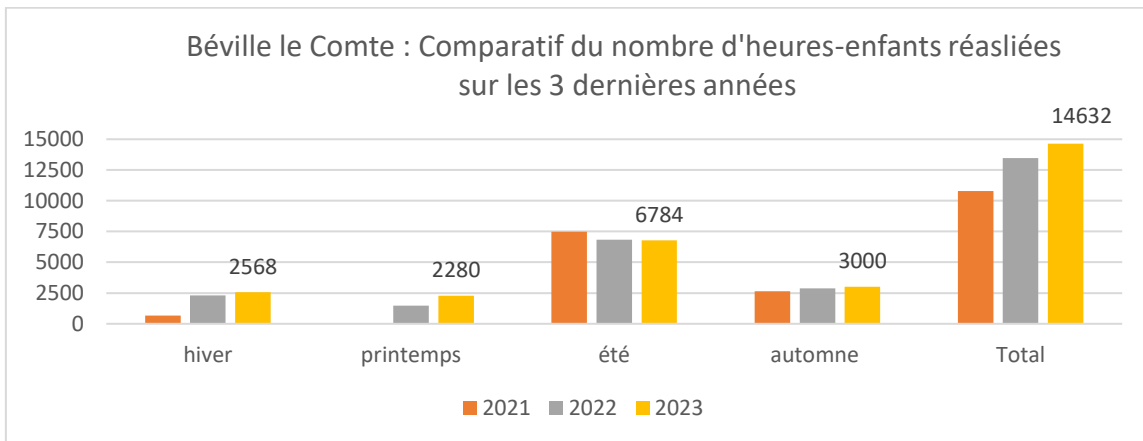
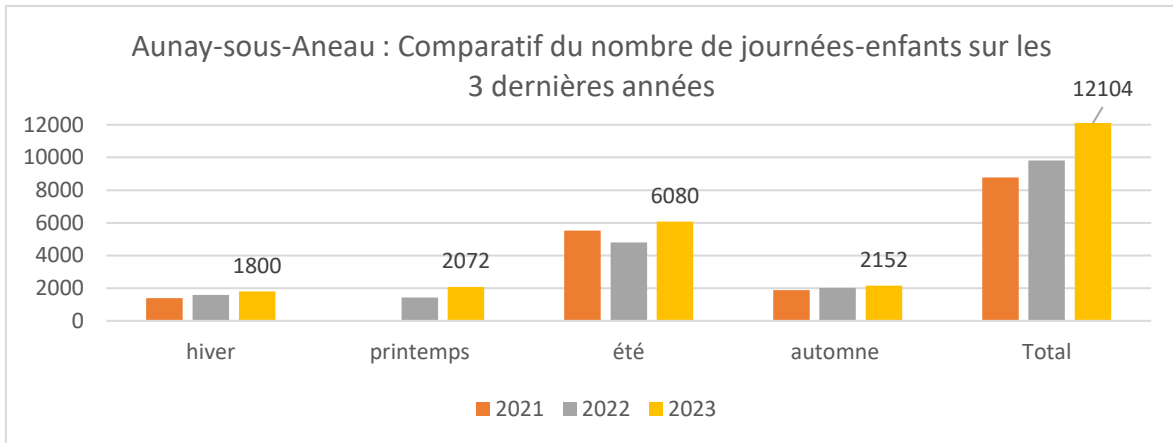


Vous trouverez ci-dessus un graphique retraçant la répartition des enfants des différentes Communautés de Communes venant sur les temps extrascolaires. Nous constatons une légère évolution du nombre d'enfants venant de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole avec une augmentation de +2.89 points par rapport à l'année dernière (passant de 30 enfants en 2022 à 55 en 2023). Ces enfants viennent principalement des communes d'Umpeau et Roinville et fréquentent l'ALSH de Béville-le-Comte. Pour ce qui est des enfants venants de La Communauté de Communes de Cœur de Beauce, les chiffres restent identiques à 2022

55 en 2023). Ces enfants viennent principalement des communes d'Umpeau et Roinville et fréquentent l'ALSH de Béville-le-Comte. Pour ce qui est des enfants venants de La Communauté de Communes de Cœur de Beauce, les chiffres restent identiques à 2022

### Zoom sur les fréquentations ALSH extrascolaires par site et par période





### 1) *ALSH Aunaynuphar à Aunay-sous-Aneau*

#### *Évolution de la fréquentation spécifique*

L'ALSH d'Aunay-sous-Aneau connaît depuis plusieurs années une augmentation constante des effectifs sur le temps des matins/soirs, mercredis et extrascolaires. La plus forte augmentation s'est faite sur les temps des matins avec une présence moyenne passant de 38 enfants à 42 en 2023 soit plus 980h.

Sur les mercredis nous constatons très peu d'évolution par rapport à l'année dernière avec une augmentation de 61 présences sur l'année. Pour les vacances, le nombre d'heure enfants a augmenté

avec une hausse de +23.31% par rapport à l'année 2022. Cette augmentation s'est faite sur toutes les périodes de vacances. Elle est à mettre en lien avec le nombre de jours d'ouverture plus important cette année.

### *Éléments marquants sur 2023*

Comme chaque année, l'activité de la structure a été importante :

#### **Avec les enfants :**

Pendant le premier semestre, nous avons proposé aux enfants un peu de calme et de sérénité avec de l'art thérapie et du yoga, proposés par l'association Ethopée. Nous avons aussi proposé des activités manuelles, du sport et des jeux afin de permettre à chaque enfant de se développer de façon individuelle et collective.



Pendant la période estivale, nous avons accueilli les enfants sur le thème « au camping » pour leur faire passer des vacances récréatives mais également éducatives. Toutes les semaines, ils pouvaient profiter de la piscine intercommunale et pour certains d'entre eux, c'était leur première fois.



Un intervenant leur a également proposé une demi-journée de jeux sportifs et connectés. Une veillée « Just Dance » nous a ébloui sur leurs talents de danse et bien évidemment un grand nombre d'ateliers manuels et artistiques ont été proposés.

Depuis septembre, nous travaillons sur les différentes formes d'art tout en accentuant sur la motricité des maternels ainsi que sur la politesse. Nous préparons un mini spectacle pour janvier 2024.



Afin de terminer 2023 en beauté, nous avons participé au spectacle de fin d'année avec les autres accueils de loisirs de notre secteur. Magie et art Clownesque étaient au programme.

#### **Avec la commune et ses associations :**

L'accueil de loisirs a participé à la vie de la commune par le biais de ses diverses manifestations avec le Comité des fêtes Ainsi, nous avons été au carnaval en créant le char et en maquillant les enfants du village, puis à l'événement pour Pâques, celui d'Halloween et enfin nous avons décoré le sapin de la commune pour Noël.



#### **Avec les autres structures de la Com-com :**



Nous avons rencontré nos homologues lors des inter-centres ainsi que pour deux spectacles, un en juin et le 2<sup>ème</sup> en décembre. De plus, tous ensemble, nous avons proposé une journée festive aux familles le 30 septembre à l'Espace Jeunes / RPE avec notre événementiel des Galdeaux de la Beauce.



## 2) ALSH Les Marronniers à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

### Évolution de la fréquentation spécifique à ce site

Pas de changement de fonctionnement en cette année 2023, nous accueillons les enfants sur les 2 sites pour les temps périscolaires matin/soir :

- Les maternels sur l'école F. COURSAGET auxquels s'ajoutent les matins les élémentaires de l'école E. ZOLA qui prennent le bus ;
- Les élémentaires M. FANON ils sont accueillis au sein de leur école et les soirs s'ajoutent les élémentaires de E. ZOLA.

Pour ce qui est de la fréquentation, peu de changement. Nous constatons une légère augmentation des heures enfants matin/soir passant de 36 146 heures en 2022 à 37 684 heures en 2023.

L'évolution la plus notable est sur le temps des mercredis avec une moyenne de présence passant de 85 enfants/mercredi en 2022 à 91 en 2023. Cela représente une hausse de 10.67% heures-enfants entre 2022 et 2023 pour les mercredis. Les mercredis, les enfants sont accueillis sur 2 sites, les maternels à l'école maternelle F. Coursaget et les élémentaires à l'école élémentaire M. Fanon.

### Éléments marquants sur 2023

**Pour les maternels** l'année a débuté par l'accueil d'un intervenant qui est venu conter l'histoire de Cendrillon.

De janvier à avril, les moyennes et grandes sections ont découvert le Moyen Âge. Concernant les petites sections, c'est le thème de Disney qui a été retenu puisque paraissant plus adapté à cette tranche d'âge.



La découverte du Moyen Âge s'est traduite par diverses activités comme : le portrait de rois ou reines, les blasons, chevaliers, fanions, bracelets... et un grand château à décorer.



Les petites sections ont fait des activités autour de la Reine des Neiges et de Blanches Neige, comme la création d'Olaf, fresque sur la reine des neiges et le château. Ainsi que la Création de memory blanc neige, de miroirs et de pommes.

Sur le deuxième trimestre les petites sections ont fait des activités autour du dessin animé Zootopie, en créant le badge police, les animaux du dessin animé puis des masques renards, lapins. Ils ont découvert aussi le monde d'Enconto, en fabricant sa maison, ses lunettes mais aussi la création de bougies.



Pour les moyens-grands, nous avons voyagé dans le monde imaginaire, en proposant des maisons de fées, de licorne, de baguette magiques, de queues de sirènes, de dragons...

Pour finir l'année scolaire 2022-2023, avant les vacances d'été, nous avons fait découvrir aux enfants le Château de Meung-sur-Loire. Ils ont été mis dans l'ambiance médiéval car ils étaient costumés et ont créé leur propre couronne.



De septembre à décembre, le Far West s'est invité à l'accueil de loisirs. Les enfants ont pu faire des activités telles que leur portrait d'indien, de bandit, des tipis, de cactus, de cowboy avec leurs bottes, des mobiles, des totems, paysage western, puis une fresque.

Pour les derniers mercredis avant les vacances de fin d'année, les enfants ont fait des activités manuelles sur l'hiver avec la fabrication de photophore, de sapin et de boule à neige. Nous avons pu également participer au spectacle de fin d'année au foyer culturel présenté par Philippe Day le magicien accompagné de son lutin.



**Concernant les élémentaires**, pour la première partie de l'année 2023 nous avons continué nos différents projets. Des intervenants sont venus ponctuer nos actions comme le conteur Monsieur Jean Jacques SILVESTRE avec son interprétation de la Belle et la Bête.

D'autres temps forts ont été organisés et proposés aux enfants comme des séances de piscines à l'Iliade, piscine située à Auneau-Bleury-St Symphorien.

De plus nous avons fait appel à un Apiculteur qui est venu nous présenter sa ruche et nous expliquer son fonctionnement. Nous avons terminé cette intervention par une délicieuse dégustation.

Sur les temps de vacances, nous avons fait appel à l'association DG Anim pour louer des structures gonflables. Activité qui était fortement plébiscitée par les enfants.

Des sorties ont été organisées et proposées aux enfants comme la visite au Jardin de la Préhistoire à Auneau, visite très intéressante pour tous, avec des intervenants très passionnés.

Outre tes sorties et intervenants, nous avons mené des actions suite à nos temps de dialogue avec les enfants. Des activités manuelles ont été réalisées comme des sculptures palmiers, la fabrication de Pokeball et bien d'autres encore...



L'été a été diversifié dans ses actions et ses temps forts avec notamment en juillet une sortie au parc des félins, sortie très appréciée par les enfants.

Un intervenant « Z GAME » est venu nous proposer un de ses ateliers jeux de rapidité qui mélange nouvelle technologie et stratégie. L'A.S.C. Mézière a mis en place des ateliers de sports innovant, un escape game adapté aux maternelles et aux élémentaires



Sur la seconde moitié de l'année 2023, notre fil conducteur était le vivre ensemble avec nos différences.

Sur les vacances d'Automne, le thème a été Halloween avec pour support le film de Coco de Walt Disney. Les enfants ont réalisé des maquettes et des décorations colorées en lien avec ce thème. Des guitares ont été fabriquées et ont eu beaucoup de succès du fait qu'elles étaient très réussies. De plus des pinatas garnis de sucreries ont aussi beaucoup plu. Elles ont été cassées par tous les enfants et leur dégustation a eu lieu lors du goûter.

Des actions plus scientifiques ont été également montées avec une intervention faite par le « savant fou », un travail de lumière avait été fait

Sur les temps périscolaires, des projets forts ont été proposés aux enfants avec un projet sur l'environnement avec le souhait de sensibiliser les enfants au tri des déchets, (customisation de poubelles de recyclage ...). Deux poubelles ont été décorées par les enfants afin d'y mettre tous les déchets papiers. Ce projet se fait en partenariat avec l'école.

Un second projet a été mis en place sur la tolérance et une acceptation des différences. Une fresque sur ce thème est en cours et sera notre fil conducteur de l'année 2023-2024.

Des temps de dialogue sur les notions d'inclusion, de tolérance sont réalisés tous les deux mois, ou en fonction de leur nécessité. Des jeux de mises en situation, sensibilisation aux différences sont proposés.

### **Réalisations de jeux en commun :**

Une fois par période tous les enfants participent à un atelier commun (cela peut être du sport, de l'expression corporelle, ...)

Projet dessin pour participer à la journée de la grande lessive sur le thème avec ou sans eau (exposition à l'école Maurice Fanon le jeudi 19 octobre 2023).

Les dessins ont été faits lors des temps périscolaires et exposés sur des fils à l'extérieur du bâtiment de l'école.

### **3) Périscolaire de Saint-Symphorien-le-Château**

#### *Évolution de la fréquentation spécifique à ce site / éléments marquants sur 2023*

Saint-Symphorien-le-Château est le périscolaire qui connaît la plus forte hausse sur les temps matin/soir avec une augmentation de +26.18% entre 2022 et 2023. Nous passons de 13 046 heures-enfants à 16 462 en 2023.

Afin de répondre favorablement aux demandes des familles, nous avons investi et aménagé la salle appelée « coccinelle » qui n'était plus utilisée par l'association des assistantes maternelles de la Commune. Cette salle nous a permis de séparer les élémentaires en deux groupes et d'identifier une salle exclusivement pour les maternels. Cette organisation a permis aux enfants de s'approprier les locaux rapidement en début d'année.

La particularité de cet accueil périscolaire est sa localisation. Il est situé à équidistance de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Les trajets matin et soir se font à pied en deux groupes.



#### *Notre année en quelques lignes*



L'année 2023 a été marquée par différents projets et temps forts menés par l'équipe périscolaire. Au premier semestre de l'année 2023, nous avons poursuivi les projets entamés depuis la rentrée scolaire de septembre 2022. Les maternels ont continué de réaliser des activités autour du monde, de la mer et des animaux, pendant que les élémentaires menaient, quant à eux, des activités autour de la sécurité routière et du monde des médias.

Les enfants ont pu chacun s'adonner à la décoration de leur salle (fresque de fonds marin par exemple) et à des petits jeux autour de ces thématiques.

Les élémentaires ont conçu eux-mêmes leur permis à points sur le modèle du permis de conduire. Chaque semaine les animateurs contrôlaient leur permis et pouvaient attribuer ou retirer des points selon leur comportement de la semaine à l'aide de tampons.



Les enfants ont aussi pu mener des activités ou des jeux de leur choix sur ces temps périscolaires. Beaucoup d'enfants ont voulu s'adonner aux activités qu'ils souhaitent lorsque nous sommes en fin de journée.

Pour la fête des pères, les élémentaires ont décidé de faire de la pyrogravure sur une planche en bois qui peut servir de planche apéritive.

A noter également que la rentrée de septembre 2023 a été marquée par un changement d'organisation au sein de l'accueil périscolaire. En effet, nous avons décidé d'inverser les salles entre les maternels et les élémentaires et ce au vu des effectifs grandissants. Nous avons même pu bénéficier de la troisième salle, la salle « des coccinelles » à temps plein.



#### 4) ALSH Les Lutins de Béville-le-Comte

##### *Évolution de la fréquentation spécifique à ce site / éléments marquants sur 2023*

La particularité de ce site sur l'année 2023 est sa forte progression sur les temps des mercredis avec une hausse de 27.75%. La moyenne de présence en 2022 était de 32 enfants/mercredi passant en 2023 à 40.

Sur les autres temps d'ouverture, matins-soirs et vacances, nous constatons une légère augmentation par rapport à 2022 avec + 5.45% pour matins-soirs et +8.55% pour les temps extrascolaires.

*Il faut noter tout de même que l'ALSH de Béville-le-Comte est celui qui accueille le plus d'extérieurs, notamment les enfants de l'école habitant sur les communes attachées au SIRP mais également les enfants d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (mercredis – vacances) car la capacité d'accueil de leur ALSH de secteur est fréquemment atteinte et nécessite de proposition d'accueil sur d'autres sites dont Béville-le-Comte.*

2023 a vu le remplacement et la rénovation des jeux extérieurs et des barrières qui après les travaux intérieurs de 2022 permettent de terminer le projet d'amélioration de cet accueil de loisirs.

##### *Notre année en quelques lignes*



Sur nos temps périscolaire matin/soir en 2023, les enfants ont pu participer à différentes tâches de la vie quotidienne. Ces temps leurs permettent de prendre des responsabilités dans les tâches de tous les jours au sein du centre.

Nous avons mis en place des temps pour permettre l'épanouissement et le développement de chaque enfant sur le plan physique, psychologique, affectif et intellectuel. Il a été mis en place des temps d'autonomie sur la gestion de l'hygiène, de l'habillement et pour les plus grands dans l'organisation de leurs devoirs suite à une demande de certains parents que les enfants puissent avoir ce temps.

Sur cette année scolaire en plus du parcours de motricité mis en place de manière fixe chez les petits, une animatrice a proposé des temps de détente inspirés de la pratique « Snozelen » pour permettre à l'enfant d'avoir un lieu lui permettant de se mettre au calme dans un cadre adapté (cf. photo en page de couverture). Sur ces temps nous stimulons les cinq sens des enfants. C'est une méthode visant à établir les contacts indispensables au bien-être et à l'épanouissement de l'enfants à travers des jeux de lumières, du noir, de la musique, etc...



Sur les temps des mercredis, les enfants ont pu participer à divers projets visant à développer la participation au travers d'actions de cohésion et de partage entre les différents groupes. Ils ont pu s'investir sur un ou plusieurs projets totalement différents (5 projets étaient proposés : La découverte du monde/ le livre en folie/le pays des enfants/sensibilisation sur la notion de manger-bouger/ un travail sur le recyclage).

Il a été laissé la possibilité aux enfants de choisir leur dernière sortie de l'année scolaire. C'est l'accrobranche qui a été plébiscitée à l'unanimité. Des intervenants sont également venus proposer des actions comme le « savant fou », aborder les sciences de manière ludique est toujours en réel plaisir pour les petits et les grands.



Sur l'année, il a été proposé aux enfants d'apporter un livre qu'ils aimaient pour une lecture groupée et un échange autour de celui-ci. Certains « grands classiques » ont été achetés exclusivement à cet effet, de manière à réapprovisionner notre bibliothèque. Nous avons pu aussi associer la bibliothèque de Béville-le-Comte sur ce projet.

Pour les vacances d'été, le thème mené était autour de la citoyenneté avec des discussions sur la liberté d'expression et la création d'un « mur d'expression » mais aussi avec des jeux et activités autour des droits de l'enfant. Nous avons aussi travaillé sur les ressources naturelles et pourquoi elles sont si précieuses avec une sensibilisation au recyclage.

Sur cette période, nous avons participé avec l'accueil de loisirs du Gué de Longroi à un événement gratuit sur Voves animé par l'UFOLEP. Cet événement appelé « Playa-Tour » regroupent des activités sportives, culturelles et surtout innovantes.

Nous avons également sensibilisé les enfants sur le handicap avec une intervention sur plusieurs jours de l'ASC Mézières avec des jeux et des mises en situations comme se déplacer avec des fauteuils roulants. Mais nous avons également réalisé une pâtisserie les yeux bandés pour pouvoir comprendre et se rendre compte des difficultés que peut rencontrer une personne en situation de handicap.

## 5) ALSH Les Petites Canailles de Châtenay

### *Évolution de la fréquentation spécifique à ce site / éléments marquants sur 2023*

En attendant de rejoindre nos nouveaux locaux, le périscolaire continue d'accueillir les enfants dans l'unique pièce située entre la mairie et l'école. Notre directrice a quitté l'Association en août 2023 (mutation de conjoint), un processus de recrutement a été lancé dès juin pour commencer l'année scolaire 2023-2024 avec une nouvelle direction en CDI temps plein. Malgré de nombreuses relances sur nos réseaux ainsi qu'auprès de France Travail et de différents partenaires, nous n'avons pas reçu de candidature sur l'été. De ce fait, de septembre à décembre l'équipe de direction de pôle a assuré par elle-même la direction et l'encadrement des temps périscolaires matin et soir. Ces difficultés de recrutement sont dues en grande partie à la localisation du site qui par rapport aux quelques CV reçus, après la rentrée scolaire, reste éloignée du lieu de vie des candidats.

En termes de fréquentation, peu d'évolution sur cette année concernant les effectifs sur les temps matins/soirs avec une moyenne de 10 enfants sur les temps des matins, 17 enfants sur les soirs.

Sur les mercredis, nous constatons une augmentation de +21.20% heures-enfants entre 2022 et 2023 avec une moyenne passant de 15 enfants/mercredi en 2022 à 18 enfants en 2023 et même 21 enfants depuis septembre 2023. Cependant, nous accueillons beaucoup de cycle 3 (CM1-CM2) et savons dorénavant qu'ils nous quitteront d'ici au printemps pour se préparer à l'entrée au collège.



### *Notre année en quelques lignes*



Sur 2023, nous avons décidé de sensibiliser les enfants à la faune et la flore, en observant l'évolution de la nature au fil des saisons. L'objectif est par plusieurs sorties de faire découvrir le rythme naturel de la nature. Pour se faire, nous avons décidé de participer au projet « Vivaldi » proposé à la Maison des Espaces Naturels d'Ecluzelles avec proposition d'ateliers en lien avec notre thème.

Parallèlement à ce projet, nous avons sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire. Nous les avons associés à la composition de goûters équilibrés et proposé des activités en lien avec l'alimentation et les bienfaits des fruits et légumes sur notre corps.

Depuis septembre, tous les vendredis matin, les enfants confectionnent leur goûter du soir avec la réalisation de gâteau, de salade de fruits, de crêpes, de compotes maison, .... Ce temps est devenu un rituel au point que les enfants demandent à leur parent de venir plus tôt ce matin-là pour participer à l'atelier.



Nous avons également proposé des activités manuelles et sportives autant sur les temps des matins/soirs que les mercredis. Le vivre-ensemble est une valeur forte sur notre périscolaire puisque nous cohabitons tous, petits et grands, dans notre unique pièce.



## **6) ALSH du Gué de Longroi**

### *Évolution de la fréquentation spécifique à ce site / éléments marquants sur 2023*

L'accueil de loisirs du Gué de Longroi connaît depuis années une baisse des effectifs. Cette année 2023 ne déroge pas à la règle. Cette baisse s'explique par une diminution d'élèves au sein de l'école avec à la rentrée 2023-2024 une fermeture de classe. De ce fait, l'accueil périscolaire matin/soir subit une diminution en nombre d'heures-enfants avec -8.98% par rapport à 2022.

Sur les temps des mercredis, avec les enfants des autres communes, en majorité Saint Symphorien, nous arrivons à stabiliser les effectifs avec une moyenne de 26 enfants/mercredis.

### *Notre année en quelques lignes*

Sur le Gué de Longroi, 2023 rime avec le vivre ensemble en rendant les enfants acteurs de leur temps périscolaires tout en se divertissant, en grandissant par l'autonomie afin de s'épanouir au sein d'un seul et unique groupe. Afin de valoriser le temps du périscolaire, nous, l'équipe d'animation, avons décidé de laisser les enfants choisir leurs activités. Nous les sollicitons régulièrement, par exemple au moment du goûter pour savoir quelles activités mettre en place, quels jeux collectifs ou de société ils aimeraient jouer et également sur le choix de leur goûter.



Tous les matins, les enfants sont libres de choisir entre les constructions, le dessin, les jeux de société, la dinette, le parcours de voiture, le billard ou le baby-foot et nouveauté de cette année le tricot. Un petit groupe s'est initié à cette activité avec beaucoup de persévérance pour certains !



Le soir, après le goûter, les enfants ont le choix d'un jeu collectif ou coopératif, une activité dirigée ou libre et un temps pour les élémentaires aux devoirs. Les activités dirigées sont ponctuelles sur des thèmes : Carnaval, Halloween, Noël...

En septembre, suite à la fermeture d'une classe au sein du groupe scolaire, le centre s'est installé dans une deuxième salle laissant ainsi le couloir redevenir uniquement un lieu de passage. Après un premier agencement par l'équipe d'animation le jour de la pré-rentrée, les enfants ont réfléchi à l'aménagement en créant des pôles d'activités et des affiches les matérialisant. De manière que chacun puisse s'approprier ce nouvel environnement une nouvelle organisation a été mise en place qui a permis à tous d'apprécier ce changement.



Pour les mercredis, l'année 2023 aura été marquée par de nombreux nouveaux projets. Notre thématique de la première partie de l'année était autour du thème des médias, de l'actualité, et des moyens de diffusion autour de ceux-ci. Nous avons, de ce fait, organisé plusieurs activités autour de cette thématique. Au printemps, nous avons accueilli un intervenant pour accompagner les enfants dans la création de leur propre émission de radio grâce au projet associatif « Radio PEP'Hit ». Cela a permis aux élémentaires de faire leurs premiers pas dans le milieu journalistique et de s'adonner au montage d'une émission radio. Cette émission, une fois enregistrée et montée, a ensuite été diffusée sur le site des PEP 28 et transmis aux familles. Les enfants étaient très satisfaits de cette expérience, chacun a pu s'exprimer sur le sujet de son choix et jouer au jeu de l'interview. Les thèmes du sport, des Pokémons, du VTT sont notamment ressortis. Ce projet centré sur l'éducation aux médias permet également aux enfants de prendre confiance en eux et parlant derrière un micro.

Nous souhaitons également cette année pouvoir aller à la rencontre de nouveaux enfants et nous avons créé un partenariat avec l'ALSH d'Ecrosnes. Nous avons organisé un inter-centre avec eux. Nous les avons accueillis à l'accueil de loisirs du Gué de Longroi pour partager une journée festive. Le Gué de Longroi était chargé d'organiser la matinée, durant laquelle nous avons partagé des activités plutôt manuelles avec notamment la conception d'une belle fresque pour la kermesse qui se tenait l'après-midi. Le centre d'Ecrosnes avait préparé la kermesse. Nous avons partagé un pique-nique dans la cour du centre.



Ensuite, fin juin nous avons partagé une sortie à Paris avec eux. Le matin nous avons été visité l'aquarium de Paris et l'après-midi nous avons été visités les jardins du Trocadéro et pu admirer la tour Eiffel. Cette belle initiative a permis de partager de bons moments entre les enfants puisque certains enfants d'Ecrosnes sont scolarisés avec certains enfants du Gué de Longroi dans les écoles de Saint-Symphorien.

L'accueil de loisirs du Gué de Longroi a accueilli les enfants pendant le mois de juillet. L'équipe avait choisi comme thématique « mer, plage, soleil », le but étant de créer au centre un vrai esprit de vacances. Malgré la météo capricieuse, entre la canicule du début de mois et les pluies de fin de mois, les enfants ont quand même pu profiter de leur journée. Nous avons pu participer au « Playa Tour » organisé à Voves et aller à la piscine. À la fin du mois, un album photo « drive » a été mis en place à destination des familles.



L'équipe, au vu de l'actualité en 2024, a décidé de mener un projet d'animation autour des jeux olympiques et paralympiques et d'y accoler une découverte des jeux d'antan pour l'année scolaire 2023-2024. La première partie de l'année a été plutôt axée autour des jeux anciens et des jeux d'antan. Les enfants ont créé beaucoup de jeux qui étaient autrefois des jeux utilisés dans les cours de récréation. La finalité a été de jouer à tous ces jeux le temps d'une journée kermesse.

Courant octobre, nous avons pu nous rendre au parc France Miniature à Élançour. Malgré la pluie nous avons quand même pu passer une bonne journée tous ensemble. Le matin nous avons visité le parc et l'après-midi nous avons accès aux animations proposées en intérieur. Les élémentaires ont ainsi pu accéder à un espace accrobranche pendant que les maternels jouaient les pilotes dans des voitures de course dans une ville miniature.

Nous avons mis en place deux temps forts d'animation où tous les enfants du centre ont participé ensemble. Nous avons organisé un loto sur un mercredi et un casino sur un autre. Les enfants étaient « supers contents » d'avoir pu participer et d'être mélangés entre tous les âges, notamment les fratries.



Comme chaque année la mairie du Gué de Longroi nous a invité pour Noël à partager un goûter. Le matin les enfants ont été décorés le sapin extérieur et intérieur de la mairie.

L'année 2023 s'est achevée par un beau spectacle de Noël qui avait lieu à Bâlines (dans le 27). Nous avons partagé cette sortie avec le centre d'Ecrosnes. C'était un spectacle féérique que les enfants ont beaucoup apprécié, notamment les effets de lumière et l'univers qui a été créé. Les enfants ont notamment pu prendre des photos avec le Père Noël.



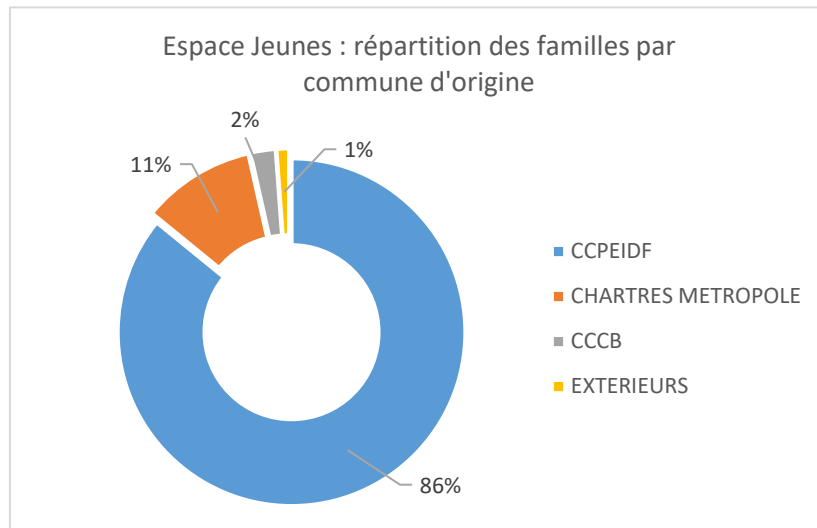
## 7) L'Espace Jeunes d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (EJ)

### *Evolution de la fréquentation spécifique à ce site / éléments marquants sur 2023*

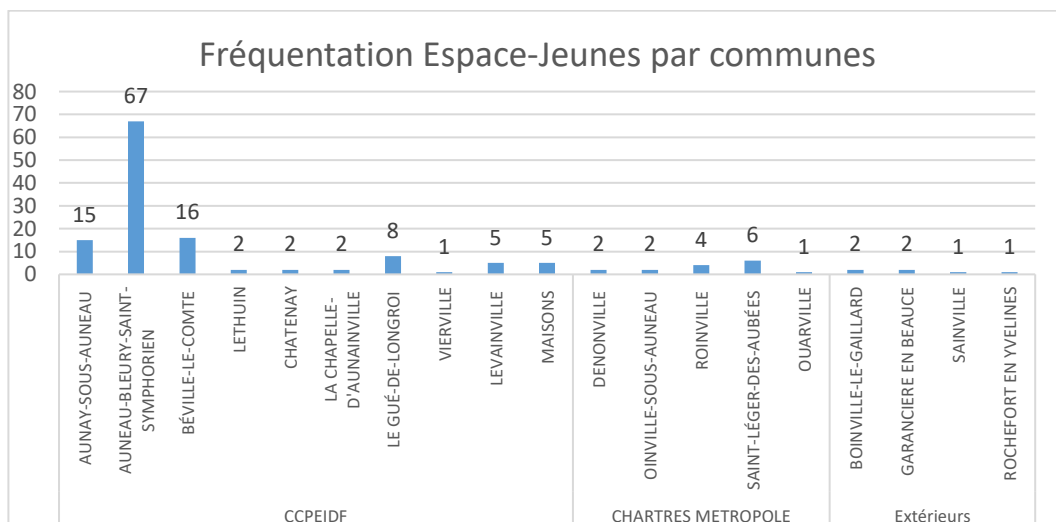
2023 a été une année de changement à l'espace jeunes. Notre directrice a décidé de changer de voie après deux années parmi nous. Rapidement un recrutement a été lancé, seulement, il nous a cependant été de trouver un profil de directeur pour les adolescents.

Finalement, le futur directeur a été recruté courant de l'été et est arrivé, après sa période de préavis, en novembre.

Cela nous a obligé à limiter à 12 jeunes les mercredis de septembre-octobre avec en direction et en animation, l'animateur-adjoint sur l'Espace Jeunes qui travaille sur la structure depuis un an. Comme pour chaque changement d'équipe, une « période de découverte » se fait entre les jeunes et la nouvelle équipe et en l'occurrence le nouveau directeur. D'autre part, il a été proposé dans notre projet de renouvellement de DSP d'adapter les horaires de l'Espace Jeunes sur les mercredis en passant la fermeture à 18h00 (à la place de 18h30 précédemment) afin de correspondre aux attentes des jeunes qui souhaitaient partir dès 17h00 de la structure pour rentrer chez eux.



L'Espace Jeunes a accueilli 144 jeunes différents, dont 67 jeunes habitant sur la Commune d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, 56 jeunes d'autres communes appartenant à la CCPEIDF et 21 jeunes des communes extérieures.



### Notre année en quelques lignes

L'année 2023 a commencé dans la continuité de la fin d'année 2022 avec une présence trois fois par semaine au collège J.FERRY. A noter, la bonne relation avec l'équipe du collège. Sur ces temps d'intervention, notre animatrice a proposé des actions différentes entre chaque vacances avec une sensibilisation sur « l'égalité femmes-hommes », sur l'art de l'écriture, sur une découverte de jeux de



société, sur l'expression corporelle ainsi qu'un fil rouge avec la création d'un journal du collège « le Quotidien d'un Collégien ».



Chaque mercredi sont proposées des activités concoctées par notre équipe après avoir recueilli les envies des jeunes. Mélange d'activités sportives, scientifiques et culturelle mais également de sorties, car très plébiscitées par les jeunes, comme la visite du château de Rambouillet en janvier, des sorties au cinéma, des balades en forêt, des activités bowlings et laser game.

Nous avons également organisé des temps « passerelles » avec les CM2 des différentes écoles du territoire. L'équipe de l'Espace Jeunes s'est déplacée dans les classes de CM2 afin de présenter l'Espace Jeunes et d'en expliquer son fonctionnement. Ils ont également distribué à chaque élève un flyer plus explicatif destiné aux parents. Parallèlement à cette action, l'Espace Jeunes a ouvert ses portes plusieurs mercredis afin de faire découvrir le site aux parents et aux jeunes.

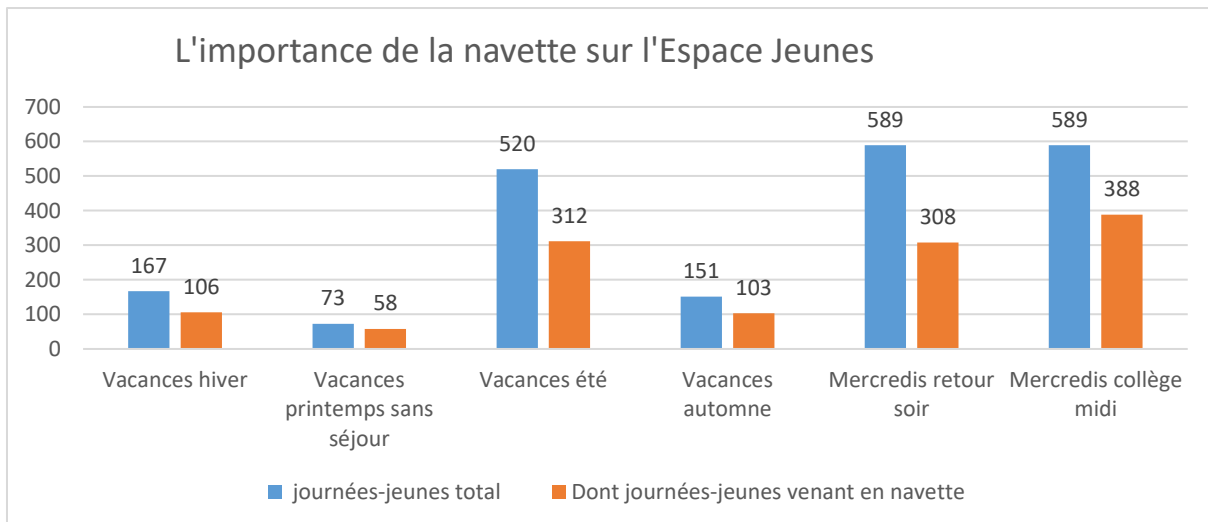
Les temps extrascolaires gardent les mêmes axes pédagogiques à savoir : faire de l'Espace Jeunes un lieu de socialisation et d'apprentissage. Les jeunes ont pu découvrir : le musée du Louvre sur les vacances d'hiver, le métier d'apiculteur ainsi que d'autres activités plus sportives comme le canoé, le wakeboard ou le golf sur les vacances d'été. Le début juillet fut très intense avec sur la première semaine, notre participation au mini-camp ados « Color-Party » où se sont retrouvés les cinq structures de la CCPEIDF avec de nombreux défis sportifs et cinéma en plein air. Ce mini-camp est installé à l'ALSH de Changé et regroupe une centaine de jeunes sur 3 jours. Durant ce séjour nous avons eu un contrôle de la Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports (SDJES) qui sur le plan réglementaire et pédagogique n'appellent pas d'observation particulière.



Puis, sur la deuxième semaine a été proposé le séjour de 5 jours à la base de Loisirs des Jablines sous tente également. Il nous a été difficile pour les deux semaines suivantes « en structure » d'attirer les jeunes par ces « délocalisations » successives avec des effectifs restreints ne nous permettant pas de créer une dynamique d'accroche.

D'autre part, en juillet a été réalisé un stage graff avec un intervenant. Ce stage avait pour objectif de faire découvrir aux jeunes l'esprit Street Art. Les jeunes ont pu réaliser des cadres avec en utilisant les techniques du graff. Ce stage a été financé en partie par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Seuls 8 jeunes ont pu participer à ce stage, les places étant limitées.





Les navettes restent un outil indispensable au bon fonctionnement de l'Espace Jeunes. En effet, comme vous pouvez le voir ci-dessus, plus d'un jeune sur deux utilise les navettes. Celles des mercredis midi aux collèges sont devenues une « habitude ». En 2022, 34.2% des jeunes venant les mercredis utilisaient les navettes « collèges » contre 65.9% en 2023. De plus étant en milieu rural, celles-ci jouent un rôle prépondérant aux présences des jeunes sur tous les temps d'ouverture (mercredis et vacances). Cela permet donc d'accueillir des jeunes de l'ensemble du territoire sans contrainte majeure pour les parents puisqu'ils n'ont pas à assurer les déplacements.

### 8) Les séjours enfance-jeunesse

Sur cette année 2023, 4 séjours ont été réalisés, 2 séjours enfance et 2 jeunesse.

Pour l'enfance, au printemps un séjour « à la ferme » en Normandie et en juillet un séjour « Sport et Nature » à Saint-Léonard des Bois dans les Alpes Mancelles. Concernant les séjours jeunesse, nos adolescents ont découvert Orléans avec un séjour « Culture et Patrimoine » au printemps et en juillet un séjour « activités nautiques et sportives » en hébergement sous tente à Jablines.



#### Séjours enfance :



**Du 17 au 21 avril**, le séjour s'est déroulé à la ferme de « Tourville sur Pont-Audemer » en Normandie. 24 enfants de 6 à 11 ont ainsi pu découvrir tout le processus de la fabrication du pain, du grain au pain. De plus, ils ont participé aux différentes tâches quotidiennes de la ferme. Parallèlement aux activités « fermières », les enfants ont pu visiter Honfleur. Séjour agréable avec un groupe investi et dynamique et partagé avec le groupe du séjour d'Epernon !

**Sur l'été**, les enfants ont découvert Saint-Léonard-des-Bois dans les Alpes Mancelles du **dimanche 9 au jeudi 13 juillet**. Les 24 inscrits ont pu profiter d'un très beau programme avec escalade, équitation, course d'orientation. Malheureusement, un enfant a dû quitter le groupe dès le premier jour pour cause de maladie. Pour beaucoup d'enfants, l'équitation et l'escalade en milieu naturel étaient une première et ils ont beaucoup apprécié. Très bon groupe et bon bilan général pour ce séjour.



### Séjour jeunesse :



**Notre séjour de printemps** s'est déroulé à Orléans du 17 au 21 avril 2023, le séjour avait pour thème « culture et patrimoine », avec comme temps forts la visite du château de Cheverny, une visite guidée des street-arts d'Orléans ainsi qu'une course d'orientation sur l'île Charlemagne. Ce séjour n'a attiré que 17 jeunes sur les 24 places ouvertes faute à une communication tardive et à une thématique n'ayant pas intéressée les jeunes sur le papier. Cependant, ce séjour a plu aux jeunes présents avec une notation effectuée par les jeunes de 8.76/10.

**Sur l'été**, du 17 au 21 juillet, les jeunes sont partis à la base de loisirs de Jablines. La thématique du séjour étant les activités nautiques, les jeunes ont fait du catamaran, du kayak, du stand up paddle, de sortie en VTT et de course d'orientation et ont pu se baigner à la plage aménagée du site.



Les jeunes ont pu goûter aux joies du camping et ont ainsi dormi sous tentes. Les repas étaient pris « en dur », assurés par la base de loisirs. 20 jeunes ont participé à ce séjour. N'ayant pas les 24 inscrits un mois avant le départ, nous avons décidé de réduire à 20 places afin d'éviter une perte financière.



Certains jeunes et parents étaient intéressés mais réticents de dormir sous les tentes malgré des échanges afin de les rassurer et d'expliquer l'organisation. Le séjour s'est très bien déroulé, les jeunes ont apprécié les nuits sous tentes ce qui a été le plus compliqué fut le montage du campement.

## 9) *Actions Parentalités sur le pôle*

L'année 2023 a été riche en actions parentalité. En effet, sur tous nos sites, il a été organisé un ou plusieurs événements familles. Ils ont été proposés sur des temps des soirs ou des samedis afin de répondre aux contraintes des parents.

Beaucoup d'actions ont demandé aux parents de se mettre dans la « peau d'un enfant ».

### Événements participatifs.

Sur l'ALSH d'Auneau-Bleury St Symphorien, les parents ont pu réaliser des activités avec leurs enfants. Ces moments d'échanges enfants-parents-animateurs ont vu les



rôles "s'inversés" avec les enfants qui expliquaient aux parents les activités proposées. Les parents et enfants ont été ravis de cette soirée famille. De plus, en janvier nous avons convié les familles à participer à une soirée jeux et à partager avec nous la galette des rois. Ce moment a été mis à profit pour exposer les œuvres faites par les enfants. Beaucoup de familles sont venues cette soirée-là.



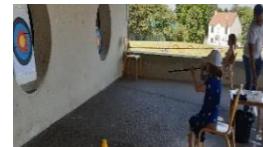
Autre exemple d'action participative sur **le périscolaire de St-Symphorien le Château**, l'équipe a organisé une soirée d'accueil des familles fin mars. La thématique était autour de mini-jeux. Le principe est que les familles devaient s'affronter entre elles. Dès leur arrivée, chacune d'entre-elle était équipée d'un petit ballotin d'haricots secs qui leur servait de mise, afin de pouvoir défier les autres familles. Les jeux proposés étaient des quizz, des mémorys et des cartes « devine tête ». Nous avons accueilli une trentaine de familles qui ont salué et remercié de notre initiative en leur permettant de passer un temps ludique privilégié avec leurs enfants.

Le dernier samedi de la période scolaire, le 1<sup>er</sup> juillet, nous avons organisé une olympiade avec les familles. Nous avons pu utiliser le gymnase communal « Les Célestins » et le terrain de pétanque. À la fin de l'après-midi nous avons passé un moment convivial autour d'un goûter partagé avec les familles.

Toujours dans cette idée de faire participer les parents, l'accueil de loisirs de Béville-le-Comte a organisé son événement un vendredi soir après 19h. Les parents ont été conviés avec leurs enfants à faire plusieurs jeux dans la cour de l'accueil de loisirs ; pêche aux canards, un lancer de balle, un morpion et bien d'autres. Les enfants ont préparé des amuses bouches et des cocktails sans alcool pour les familles. Les familles ont été nombreuses à participer avec des retours très positifs de cet événement. Il sera bien évidemment reconduit les années suivantes.



Un samedi après-midi de juin, **l'équipe d'animation du Gué de Longroi** a organisé un événementiel pour les familles fréquentant le périscolaire. Le thème abordé était les Jeux Olympiques et Paralympiques : « Tous pareils aux Jeux ». Nous avons proposé des jeux paralympiques comme la botcha, le torball, du fauteuil arbalète et sarbacane mais également du tir à la corde, du smashball, de la pétéca, du basket-ball. L'idée était d'initier nos familles à ces activités avec les difficultés propres à chaque jeu et de s'amuser. L'évènement a accueilli une trentaine de personnes avec une participation de tous. Les familles ont été ravies de cet après-midi et elles nous ont remercié pour ce moment convivial qui s'est terminé par un goûter et une remise de médailles pour chaque participant.



D'autres sites comme **l'ALSH d'Aunay-sous-Auneau** ont commencé l'année 2023 en invitant les parents à se dire « Bonne Année » en notre compagnie. Partager avec eux le travail des mercredis en leur faisant une démonstration de danse pour démarrer cette belle soirée. Suivi d'un apéro dinatoire partagé où les familles nous ont fait découvrir leurs talents culinaires et où elles ont pu chanter nos chansons préférées. Ce fut un tel succès que les parents nous ont demandé si nous referions une

rencontre de ce type... et bien oui, rendez-vous est donné pour janvier 2024 !

De plus en juin, les travaux des enfants en art-thérapie ont été exposés pour permettre aux familles d'apprécier le travail de leurs enfants et de rencontrer notre intervenante autour du verre de l'amitié.



En juillet, nous avons proposé une soirée loto aux familles avec repas partagé. Ce fut un grand moment convivial pour petits et grands. Nous avons créé deux livres d'or qui circulaient tous les soirs chez des familles différentes. L'un des deux était accompagné par « Doudou Chatouille » qui passait la nuit chez un maternel et où les parents pouvaient mettre des photos, écrire une blague, raconter la soirée de Doudou chez l'enfant. Cela nous a permis de créer un lien nouveau entre la structure et les familles. Le lendemain, nous lisons les aventures de Doudou à tous les enfants du centre. Le 2<sup>ème</sup> était pour les plus grands où les enfants écrivaient des histoires, des recettes et où les parents mettaient des petits mots à l'équipe d'animation pour la remercier.



À partir de septembre, nous avons continué à accentuer la communication vers les familles par le biais de photos dans le panneau d'affichage extérieur. Nous prenions les enfants en photo pendant les différents moments de la journée du mercredi et nous les affichons avant à l'accueil du soir pour que les parents puissent partager la journée de leurs enfants. De plus, cela amène la discussion entre l'équipe et les familles car celles-ci nous posent des questions en lien avec les photos.

En fin d'année scolaire 2022/2023, un spectacle a été réalisé par les enfants de l'ALSH d'Auneau-B-SS au Foyer Culturel (salle prêtée gracieusement par la commune). Nous avons convié les autres accueils de loisirs (Béville-le-Comte, Aunay-sous-Auneau, Chatenay) l'après-midi et les familles le soir.

Pour conclure sur cette thématique parentalité, il a été organisé notre événementiel famille « Les Galdeaux » le samedi 30 septembre 2023. Toutes les structures du territoire petite enfance-enfance-jeunesse se sont rassemblées pour une après-midi de convivialité autour de divers ateliers. Des jeux de motricité fine ou globale ont pu être proposés ainsi que des stands maquillages, des jeux de parcours... avec la participation de notre mascotte Ti'PEP.



Notre **Espace Jeunes** a également été acteur de cet événement avec la participation de Corentin qui a fait découvrir aux familles et aux jeunes l'univers de OnePièce (manga plébiscité par les jeunes) par un atelier photo.



Cet événementiel nous a permis de nous rassembler pour partager un moment convivial avec les enfants, les familles ainsi qu'entre nous les équipes Petite Enfance-Enfance- Jeunesse. Nous avons profité de cet événement pour remercier Solène MAGOARIEC pour son investissement toutes ces années sur le pôle après 8 ans avant son changement de poste.

### III/ Analyse de la qualité des services

#### 1) L'accompagnement à la parentalité et l'accueil inclusif

Comme depuis plusieurs années maintenant, les équipes de direction, accompagnées de la direction de pôle, ont répondu présentes pour mettre en place de nouvelles soirées à destination des familles de notre territoire sous la forme du Jardin des Parents.



Nos objectifs restent les mêmes, à savoir :

- Impulser une dynamique de territoire autour de l'accompagnement à la parentalité.
- Permettre aux familles du territoire d'accéder à un contenu d'informations en proximité et en s'adaptant aux contraintes personnelles de chacun
- Favoriser les échanges entre parents
- Créer du lien et rompre l'isolement des familles, renforcer le lien parents-enfants et valoriser le parent dans ses compétences parentales

3 soirées en visioconférence ont été proposées en 2023 partant des besoins recueillis précédemment :

- Parler de la mort et de la maladie avec son enfant animée par Madame Lerat, psychothérapeute familiale de l'association des mots
- Accepter ses émotions pour accompagner celles de son enfant animée par Caroline Vattaire – allumer les idées
- L'éducation positive : les bienfaits et les limites, les relations intrafamiliales animée par Laëticia Pruvost, psychologue clinicienne, EJE, formatrice et conseillère

40 familles ont suivi ces conférences, toujours de très grande qualité grâce aux interventions de nos partenaires.

De plus, pour répondre à l'un des objectifs de notre CTSF, de nombreuses autres actions de rencontres et partages avec nos familles ont été proposées cette année à commencer par des temps parents-enfants. Il y en a eu trois sur l'ensemble de l'année des samedis matin avec une thématique différente par date : la motricité, éveil et nature, l'alimentation. 29 parents et 27 enfants ont pu bénéficier de ces temps parents-enfant ce qui représente 23 familles différentes.

Comme présenté plus haut, 15 événements dans les accueils de loisirs ont été proposés aux familles avec leurs enfants. Les thématiques ont été diverses et variées ; soirée karaoké, soirée jeux de société, kermesse, après-midi handisports...

Concernant la petite enfance, plusieurs événements ont été organisés avec au printemps une journée spéciale regroupant toutes les structures autour de la thématique « explorons le monde avec Pop », des matinées ouvertes aux familles, fêtes des structures, spectacle de Noël....

Comme évoqué ci-avant toutes les équipes se sont retrouvées à l'événementiel famille « Les Galdeaux » le samedi 30 septembre 2023. Cet événement d'ampleur intercommunal a de nouveau, rencontré un franc succès.

Enfin, comme tous les ans, les équipes accueillent au sein de leurs structures des enfants à besoins spécifiques bénéficiaires de l'allocation AEEH. Cette année, 14 enfants ont fréquenté nos structures enfance et jeunesse ; 11 sur les différents accueils de loisirs et 3 à l'Espace Jeunes.

Les équipes continuent de se former à l'accueil d'enfants en situation de handicap que ce soit en petite enfance ou en enfance-jeunesse. Cela est possible notamment grâce à la participation régulière des équipes aux formations PAQEJ (Plan départemental Autour des Questions sur l'Enfance et la Jeunesse)



autour de la thématique « accueillir un enfant en situation de handicap dans les structures d'accueil du jeune enfant » ou via le Pôle Ressources Handicap – Eveil et Loisirs Inclusif géré par les PEP 28.

## **2) Point Ressources Humaines**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le pôle comportait 63 salariés et se composait comme suit :

- 41 salariés en CDI dont 1 ETP secrétaire et 2 ETP direction de pôle soit 2 de moins que l'an passé (vacance de poste à la rentrée de septembre) ;
- 1 salarié en contrat d'apprentissage arrivé en octobre CAP AEPE ;
- 8 salariés en CDD annualisés ;
- 9 agents mis à disposition par la CCPEIDF aux PEP28 dont 0.5 ETP adjoint à la direction de pôle (complété par un 0.5 ETP PEP en CDI sur le même poste) ;
- Des vacataires embauchés en contrat d'engagement éducatif sur les périodes de vacances scolaires ;
- 4 CDD au mois travaillant sur des temps de remplacement ou sur des compléments d'équipe ponctuels.

Évolution sur l'année 2023 :

- 4 départs dont 1 en août de la directrice de Châtenay, poste non pourvu faute de candidature, 1 départ de la directrice de l'Espace Jeunes, remplacée en novembre par 1 directeur en CDI, 2 départs permanents (1 Petite enfance et 1 enfance) ;
- 7 passages de CDD en CDI ;
- Arrivée d'une nouvelle auxiliaire de puériculture sur le multi-accueil ;
- Fin du contrat d'apprentissage de la CAP AEPE sur le Multi-Accueil. Pas d'apprentie sur cette structure à la rentrée 2023. (pas d'engagement sur le Printemps 2023 pour la rentrée car en procédure d'appel d'offre) ;
- 5 départs et 9 arrivées sur l'année ;
- 1 poste en mi-temps thérapeutique avec reprise progressive sur le RPE ;
- Rentrée difficile avec les deux démissions de postes de direction (Châtenay et Espace Jeunes). Malgré des offres de postes diffusées dès juin, il nous a été difficile de trouver les nouveaux directeurs par manque de candidatures (deux postes à 35h annualisées). Pour L'Espace Jeunes le directeur a été recruté en novembre, pour Châtenay la direction de pôle a dû s'en charger directement.
- 

## **3) Plan de formation**

En 2023, 2810.37h de formation ont été réalisées :

- 1 109.50 heures de formations courtes (BAFA, BAFD, journées pédagogiques, etc...) ;
- 1 700.87 heures de formations longues (DE EJE, CPJEPS, etc...).

Ces formations se décomposent en 733 heures de formation pour les structures petite enfance et 2 053 heures pour les structures enfance jeunesse. À cela s'ajoute 24 heures de formation réalisées par l'équipe de direction de pôle.

Les formations courtes ont été plus nombreuses cette année, notamment suite aux départs en formation de salariés en BAFA ou BAFD. Le nombre d'heures réalisées sur des formations courtes est en augmentation de +24.6% par rapport à 2022.

Comme nous avons déjà pu le faire remonter les années précédentes, il reste difficile pour beaucoup de salariés d'accéder à la formation car ils sont doubles voire triples employeurs. Sur l'année, nous avons eu 36 personnes différentes formées soit un.e professionnel.le de moins par rapport à l'an dernier.

NOM	Prénom	Affectation	Intitulé de la formation	Nombre d'heures 2023	Organisme de formation
B	S	Équipe ALSH	Formation BAFA Approfondissement	42	FOL 28
B	N	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
B	N	Petite Enfance Équipe	Les neurosciences en petite enfance	14	CNFPT
B	N	Petite Enfance Équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP28
B	P	Équipe ALSH	Formation BAFA Base	56	FOL 28
BN	L	Petite Enfance Équipe	Apprentissage CAP AEPE	404	MFR
C	E	Équipe ALSH	Formation BAFA Base	56	FOL28
C	M	Équipe ALSH	CAP AEPE	805	CFA InterPro 28
C	I	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
D	V	Équipe ALSH	Formation BAFA Base	56	FOL 28
Equipe de direction Petite Enfance	DIR EAJE	Petite Enfance Direction	Groupe d'Analyse de la Pratique	20	Psychologue libérale
Equipe Petite Enfance	Équipe EAJE	Petite Enfance Équipe	Groupe d'Analyse de la Pratique	70	Psychologue libérale
E	J	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
F	AS	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
F	AS	Direction ALSH	Le rôle et le positionnement en tant qu'encadrant de proximité	12	CNFPT
G	AC	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
G	J	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI

G	D	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
G	E	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
GD	M	Petite Enfance Direction	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
GD	M	Petite Enfance Direction	Gestion du temps et des priorités	14	CCI
GD	M	Petite Enfance Direction	Gérer son temps et ses priorités	14	CCI
GD	M	Petite Enfance Direction	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP 28
H	I	Petite enfance équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP 28
H	C	Petite Enfance Direction	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
H	C	Petite enfance Direction	Information préoccupante et signalement	7	Formassad
H	C	Petite Enfance Direction	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP28
H	AE	Animation	CRIP	3	CRIP28
H	M	Petite Enfance Direction	Violences conjugales et familiales	14	GRIEPS
H	M	Petite Enfance Direction	Analyse de la pratique	7,5	Institut du travail social de Tours
H	M	Petite Enfance Direction	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP28
J	F	Petite Enfance Équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP 28
LN	S	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	7	RESPIRE
L	D	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
L	D	Petite Enfance Équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP28
L	C	Petite Enfance Direction	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
L	C	Petite Enfance Direction	Analyse de la pratique	7,5	Institut du travail social de Tours
L	C	Petite Enfance Direction	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP 28
M	S	Coordination	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE

M	B	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
M	J	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
M	J	Petite enfance équipe	La transmission un véritable enjeu au quotidien	7	Sogefco
M	A	Petite Enfance Équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP 28
N	S	Équipe ALSH	L'hygiène alimentaire en production de repas	12	CNFPT
N	C	Équipe ALSH	Formation BAFA (formateur)	112	FOL28
N	C	Animation	CRIP	3	CRIP28
N	C	Équipe ALSH	Formation BAFD	63	FOL28
P	S	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
P	S	Direction ALSH	Premier secours en santé mentale	14	Info Santé
P	S	Direction ALSH	Accompagner développement du langage	5,5	PEP 28
P	J	Petite Enfance Équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP28
PP	C	Équipe ALSH	Base BAFD	63	FOL28
P	A	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
P	M	Équipe ALSH	Le travail en équipe d'animation et en cohérence éducative	18	CNFPT
Q	M	Direction ALSH	Journée de formation des directeurs PEP28 : Management et implication des familles	24	RESPIRE
Q	M	Direction ALSH	Gestion du temps et des priorités	14	CCI
Q	M	Direction ALSH	Gérer son temps et ses priorités	14	CCI
R	M	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
V	C	Petite Enfance Équipe	JP PEP28 : Enfance en danger	7	AGAPI
V	C	Petite Enfance Équipe	La juste proximité avec le tout petit en EAJE	14	CNFPT
V	C	Petite Enfance Équipe	Échanges sur les protocoles et la QVCT	7	PEP 28
W	L	Équipe ALSH	Apprentissage BAC PRO ASSP	491,87	MFR

En référence à la DSP 2019-2023, Chapitre 4 - Article 16.2 « formation des personnels », voici le détail de cette année.

	Attendues de la DSP 2019-2023 (en heures)	Formations réalisées en 2023 (en heures)	Cumul depuis début de la DSP 2019-2023
Formations Courtes	3 600	1109.5	3316
Formations Longues	1 400	1700.87	6200
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>2810.37</b>	<b>9516</b>
Dont secteur Petite Enfance	1 080	733	3278
Dont secteur ALSH / EJ	3 920	2053	6027

#### 4) Annualisation des agents mis à disposition

Avec la mise en place de la DSP, la gestion du temps de travail des agents mis à disposition a été confiée à l'Association des PEP28. Exceptées les personnes travaillant dans les structures Petite Enfance, les agents ont reçu une grille d'annualisation leur indiquant leur temps de travail effectif sur l'année. Une fois le temps de travail de chaque agent défini, l'Association des PEP28 se charge de la composition des emplois de temps. Les agents mis à disposition font également leur entretien professionnel annuel avec leur N+1 direct qu'il/elle soit agent de la Collectivité ou salarié.e PEP28.

A la fin de chaque trimestre, le service RH de la CCPEIDF nous envoie l'état de refacturation des salaires des agents mis à disposition. Après vérification et ventilation par la directrice de pôle petite enfance jeunesse, le tout est transmis au service comptabilité pour paiement.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif annuel de la CCPEIDF.

Agents	Quotité heures mensuelles	Montant annuel refacturé
BC - multi-accueil	130,00	17 726.56 €
BN - multi-accueil	151,67	45 931.60 €
BB - coordination	76,92	22 583.92 €
CI - ALSH ABSS	151,67	50 337.12 €
F AS - ALSH Gué-de-Longroi	40,66	9 772.05 €
GJ - multi-accueil	151,67	37 820.90 €
LF - ALSH ABSS	121,34	33 433.48 €
NS - ALSH Béville-le-Comte	89,34	19 311.12 €
PM - ALSH Gué-de-Longroi	70,13	17 882.92 €
RL - ALSH Béville-le-Comte	82,77	4 955.58 €
VC - halte-garderie	151,67	46 378.72 €
<b>Totaux</b>	<b>1217,84</b>	<b>306 493.97 €</b>

Sur l'année le temps des agents mis à disposition a varié, il était de 1217.84h en janvier 2023 et est passé à 1005.07h en décembre soit une variation de -17%.

**Explications :** la mise à disposition de Madame R. s'est arrêtée à la fin du 1er trimestre 2023. En effet, Madame R. était en arrêt long depuis plusieurs années mais faisant partie des agents mis à disposition son salaire était refacturé à l'Association. Elle a été placée en retraite anticipée pour invalidité cette année.

De même pour Madame B. qui a fait valoir son droit à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet. Pour cette dernière, comme convenu dans la DSP, c'est un salarié PEP en CDI qui l'a remplacée.



Enfin, deux agents ont vu leur temps de travail modifié. Il s'agit de Madame L. qui a souhaité diminuer son temps de travail notamment sur les petites vacances où elle a été remplacée par un salarié PEP 28 en CDD. Madame L. sera en retraite sur l'année 2024.

La 2<sup>ème</sup> agente est Madame G. qui a repris à 100% après avoir bénéficié d'un 80% suite à son congé parental.

Nous constatons une diminution de la masse salariale des MAD de -21.70% par rapport à l'an dernier qui s'explique par les éléments énoncés précédemment et la disponibilité de Madame D. qui n'est, de ce fait, plus dans les effectifs en 2023.

## IV/ Analyse financière des services Petite Enfance Jeunesse

L'analyse financière de l'année 2023 porte sur deux DSP :

- La période janvier-août attachée au budget prévisionnel de la DSP 2019-2023 soumis à indexation avec ajouts des avenants passés au cours de cette DSP.
- La période septembre-décembre attachée au budget prévisionnel acté lors du renouvellement de la DSP 2023-2028.

Pour faciliter les comparatifs à l'année N-1, l'analyse financière sera faite sur le budget global de l'année 2023 regroupant les deux DSP.

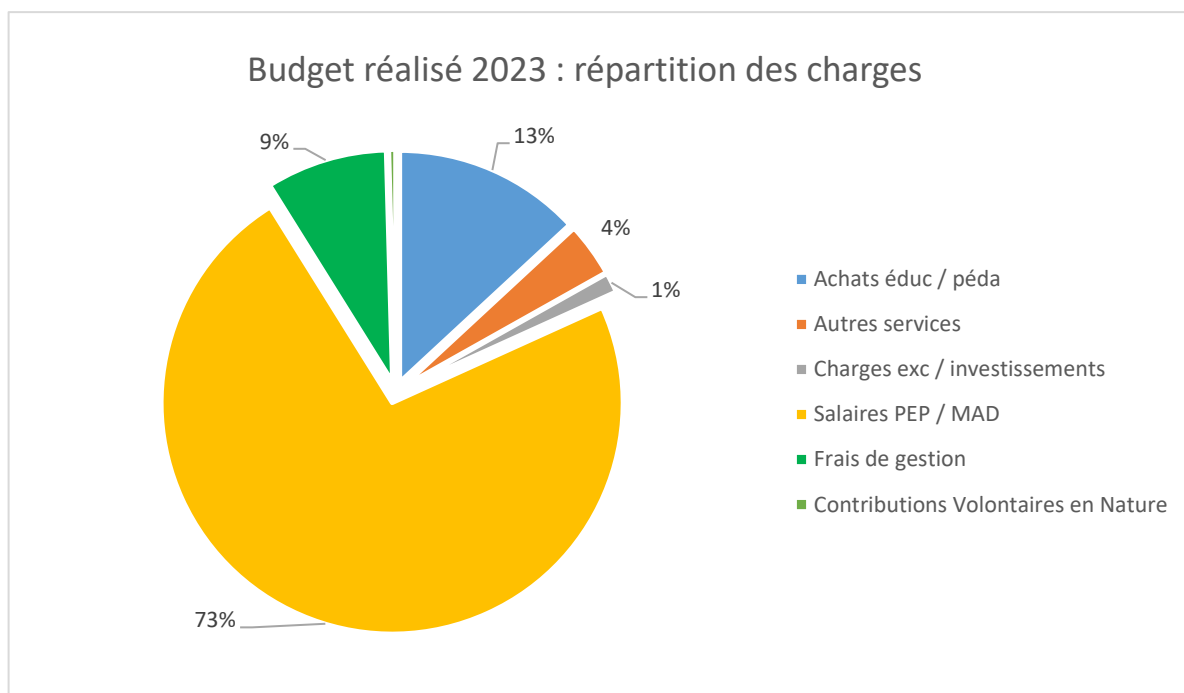
Cependant, en annexe, vous trouverez les comptes de résultats par DSP et par secteur d'activité (Petite Enfance, Enfance : périscolaire/mercredis et extrascolaire, Espace Jeunes et Coordination).

Le compte de résultat pour 2023 est supérieur aux dépenses en prévisions : 2 284 983€ réalisés pour 2 157 210€ prévus soit un écart de +5,92%. Il est également supérieur au niveau des recettes de +6,91%. L'ensemble met en avant un excédent d'exploitation de +14 910 € soit 0,65%.

### • Les charges

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des charges par groupement de postes de dépenses. Un détail par poste sera réalisé par la suite.

La répartition des charges reste quasi-identiques à l'an dernier. Les salaires représentent la dépense la plus importante avec 73% du budget réalisé (71% en 2022).



L'augmentation des dépenses est à la fois explicable par la forte inflation que nous subissons maintenant depuis 2 années consécutives mais également par l'augmentation significative du nombre d'heures-enfants réalisé entre 2022 et 2023.

- Petite Enfance : en 2022, 46 204 heures à 49 975 heures en 2023 soit +8,16%

- Enfance Jeunesse : en 2022, 257 661 heures à 272 441 heures en 2023 soit +5,74%

➤ **La masse salariale**

La masse salariale (salariés PEP et agents CCPEIDF confondus) est en augmentation par rapport au prévisionnel de +4,11%, 1 665 596 € réalisés contre 1 599 875 € prévus. Cette augmentation fait suite notamment aux changements intervenus sur la Convention Collective ECLAT (Ex-animation) depuis janvier 2022 avec la mise en place des avenants 182 et 193. L'impact financier présenté lors du COPIL de l'an dernier est toujours présent notamment sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année (DSP 2019-2023) puisque les budgets n'ont pas été réévalués à la suite de l'application de ces avenants conventionnels qui s'imposaient à nous et qui n'étaient pas prévisibles lors de la contractualisation. Pour rappel, en 2022, le montant supplémentaire correspondant avait été évalué à 91 348,24 € et avait été provisionné dans nos comptes définitifs sur recommandation de notre Commissaire aux Comptes car légitime ; ce point est depuis resté en suspens et nécessiterait un échange spécifique entre la Collectivité et l'Association. Sur la seconde partie de l'année (DSP 2023-2028), ces deux avenants 182 et 193 de la convention collective Eclat ont été intégrés à nos budgets prévisionnels.

L'évolution de la masse salariale entre 2022 et 2023 est de +1.23% soit +20 271 €. Notons, cependant, que sur le dernier trimestre, deux postes de direction sont restés vacants. La direction du périscolaire de Châtenay de septembre à décembre et la direction de l'Espace Jeunes en septembre-octobre. La masse salariale de ces deux postes sur la période non pourvue est estimée à 10 345 €.

La masse salariale des personnels en MAD est en diminution de -12,41% par rapport aux prévisions. Cette baisse est relative aux différents départs ayant eu lieu au cours de la DSP 2019-2023 dont les postes ont été remplacés par des salariés PEP 28 comme précisé dans la DSP. En 2023, c'est principalement le cas de notre agent d'entretien du Multi-Accueil qui a pris sa retraite courant juillet.

Les frais de formation ont été inclus dans la masse salariale et sont à hauteur de 10 785 € pour l'année 2023.

Il n'est pas rare que l'équipe de direction de pôle assure, elle-même, les remplacements sur le terrain, comme cela a été le cas tous les matins et soirs de septembre à décembre sur le périscolaire de Châtenay. Ces remplacements ont lieu soit car le poste est vacant, soit parce que le salarié est absent (maladie et/ou formation). Sur l'année 2023, le nombre d'heures de remplacement effectué par la direction de pôle se porte à 410 heures soit 0.25 ETP. Cette situation est à la fois non souhaitable et indispensable à la non fermeture de places. Pour autant, elle n'est pas valorisée financièrement dans le compte de résultats.

Dans le bilan financier, sont ajoutés au compte « 621 – Personnel mis à disposition », les agents de la Commune d'Aunay-sous-Auneau qui interviennent sur la restauration (mercredis et petites vacances) ainsi qu'en entretien des terrains (tonte, élagage, etc.).

➤ **Les dépenses**

Le total des achats est supérieur aux prévisions de +10,64%.

Cette année encore, bien que l'inflation ait été moins forte qu'en 2022, les achats ont été impactés par une hausse de prix. L'INSEE indique un taux d'inflation à hauteur de +4,9% en faisant le constat, tout de même, que "les prix des produits manufacturés et l'alimentation ralentissaient de nouveau en fin d'année 2023" (Source INSEE : décembre 2023 : 3,7%).

De plus, l'activité ayant été plus forte que prévue, les dépenses pédagogiques et alimentaires ont augmenté avec l'augmentation des effectifs.

- **Eau, électricité et gaz** : les frais 2023 sont légèrement inférieurs à ceux de 2022 (-1.25%), ils restent cependant plus importants que les prévisions.

Pour les dépenses de fluides, nous diviserons l'année selon le découpage des DSP puisqu'à compter de septembre 2023, les frais liés aux fluides ont été sortis du budget de DSP.

**Sur la période janvier-août :** les dépenses de fluides sont supérieures au budget prévisionnel, +16.20%. Cette augmentation correspond à la hausse moyenne annoncée en 2023.

**Sur la période septembre-décembre :** les frais indiqués sont les frais engagés sur les anciens contrats EDF gérés en direct par les PEP 28 (sites : Espace Jeunes / RPE, ALSH Aunay-sous-Auneau et Multi-Accueil Auneau-Bleury-Symphorien).

Lors de la phase de négociation du renouvellement de la DSP, il a été convenu que les contrats gérés par le délégataire seraient repris en gestion directe par le délégant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cependant, la reprise des contrats n'a pas été mise en œuvre à cette date et les frais inhérents à ces derniers ont continué d'être supportés par l'Association. Les frais engagés pour la période septembre-décembre ont donc été refacturés au délégant en fin d'année à hauteur de 11 964.90€, les factures et les problèmes liés à la non-reprise des contrats ayant été traités par les services des PEP 28, nos frais de gestion ont également été imputés à hauteur de 10% de la somme des dépenses.

- **Produits d'entretien :** +22.87% par rapport au budget prévisionnel.

Tout comme l'an dernier, ce poste de dépenses reste fortement impacté par l'inflation et l'augmentation des prix de nos fournisseurs. Sur certains sites, nous restons également liés aux fournisseurs des écoles ne laissant pas le choix aux directeurs des produits à acheter.

- **Fournitures (regroupement des dépenses fournitures de bureau, éducatives, médicales, couches bébé et matériel de puériculture et petit matériel) :** au global, les dépenses sont inférieures aux prévisions -10.51%.

Nous avons fait le choix de regrouper ces différents postes de dépenses pour l'analyse. A noter que sur la DSP 2019-2023, le poste petit matériel regroupait également les dépenses liées à l'achat de couches et le matériel de puériculture. Pour plus de lisibilité, à compter de septembre 2023, les dépenses liées à l'achat de couches seront dorénavant imputées sur le compte 606261 en lien avec le budget prévisionnel défini et lié à ces dépenses.

- **Alimentation :** +26.73% par rapport au prévisionnel et +15.23% par rapport aux dépenses 2022.

La nouvelle augmentation du nombre d'heures-enfants réalisées en 2023 implique des dépenses supplémentaires sur les denrées alimentaires pour l'achat des goûters sur les mercredis et les soirs. Le passage du budget prévisionnel d'un goûter à 0.50€/enfant à compter de septembre 2023 (au lieu de 0.30€/enfant précédemment) devrait permettre de réduire le delta.

- **Restauration :** +6.70% par rapport au prévisionnel et +12.33% par rapport aux dépenses 2022.

Tout comme l'an dernier, les prix des repas fournis par nos prestataires de restauration ont subi une nouvelle hausse de tarifs en 2023. Cette augmentation couplée à l'augmentation de la fréquentation entraîne une hausse des dépenses sur ce poste budgétaire.

- **Services à but éducatif :** -16.98% par rapport au prévisionnel et +11.32% par rapport aux dépenses 2022 / **Déplacement pour activités :** -23.35% par rapport au prévisionnel et -32.53% par rapport aux dépenses 2022.

Pour les services à but éducatif, il conviendra d'ajouter le compte 6042 « prestation hébergement » au montant. Le global se porte à 33 082 €.



L'augmentation du coût des transports et celle des droits d'entrée des sorties ont freiné les directeurs dans leurs propositions de sorties, ils ont préféré se regrouper ensemble sur le territoire pour faire des inter-centres ou encore faire venir des intervenants pour réduire les coûts. C'est pourquoi ces deux lignes budgétaires sont en baisse. De plus, en ce qui concerne les séjours, nous avons adopté les mêmes directives que les structures en régie en proposant des séjours moins loin (rayon de 2h de route), cela a donc fait baisser les coûts de transport.

Pour ce qui est des services à but éducatif, le comparatif avec 2022 n'est pas significatif puisque l'an dernier, une partie des 23 189€ de frais d'hébergement concernait les services éducatifs et la restauration.

➤ **Charges exceptionnelles et autres charges : 31 319 €**

Les **charges exceptionnelles** correspondent à des factures antérieures reçues sur l'année 2023 et notamment des frais de fluides (électricité, gaz, ...) mais également une facture du SIVOS pour 2 201€ concernant les navettes entre Châtenay et Oysonville le mercredi midi de septembre à décembre 2022. Les soldes CAF de l'année précédente sont également indiqués en charges exceptionnelles à hauteur de 243€.

Le compte 62880000 « **autres services extérieurs** » concerne, entre autres, les frais de fonctionnement du Comité Social Economique, instance représentative obligatoire du personnel. La participation de chaque structure est calculée au prorata du coût de fonctionnement du CSE. Cette ligne apparaît sur le réalisé de la coordination à hauteur de 6 687 €.

**La provision pour les départs à la retraite**, intitulée dans notre bilan financier « dotations provisions pour risques et charges » a été calculée sur la base des salariés pouvant partir à la retraite dans les 7 ans à venir et actualisée pour 3 569€. La provision, récemment mise en place, aura pour effet de neutraliser le coût des indemnités de départ à la retraite des salariés dans les années à venir.

Les **dotations aux amortissements** sont supérieures au budget prévisionnel (+20.26%). Cependant, il est à noter que l'Association cherche toujours à utiliser les ressources versées par la CAF pour l'aide aux investissements en constituant régulièrement des dossiers de demandes d'aide à l'achat. Cela a été le cas cette année avec une demande pour deux des investissements projetés en 2023 pour lesquels nous avons obtenu deux financements. L'équilibre se fait donc avec les produits puisqu'une partie de ces financements vient compenser les dépenses de l'année (compte 77700000).

Voici le récapitulatif des investissements demandés et accordés en 2023 :

Nature du bien	Service d'affectation	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition par l'Association	Référence
		HT total	TCC total		
Ordinateur Portable (4 unités)	ALSH Gué de Longroi et Béville-le-Comte, Multi-accueil et halte-garderie/LAEP	1066€/unité	1279.20€/unité	01/02/2023	Eri Concept
Meuble de rangement 15 bacs (2 unités)	ALSH Auneau-BSS	497€/unité	608.38€/unité avec éco-participation	01/02/2023	Wesco
Barrières intérieures section (ensemble de 7 barrières)	Multi-accueil la Coquille	3360€	4032€	01/03/2023	Dailot



Espace sommeil (1 grand tapis et 6 contours matelas gain de place)	Halte-Garderie la Farandole	1104.42€	1345.10€	01/02/2023	Wesco
Barnum catégorie M2 (résistance au feu) 4*3.5m	Espace Jeunes	424.17€	509€	01/02/2023	France Barnum

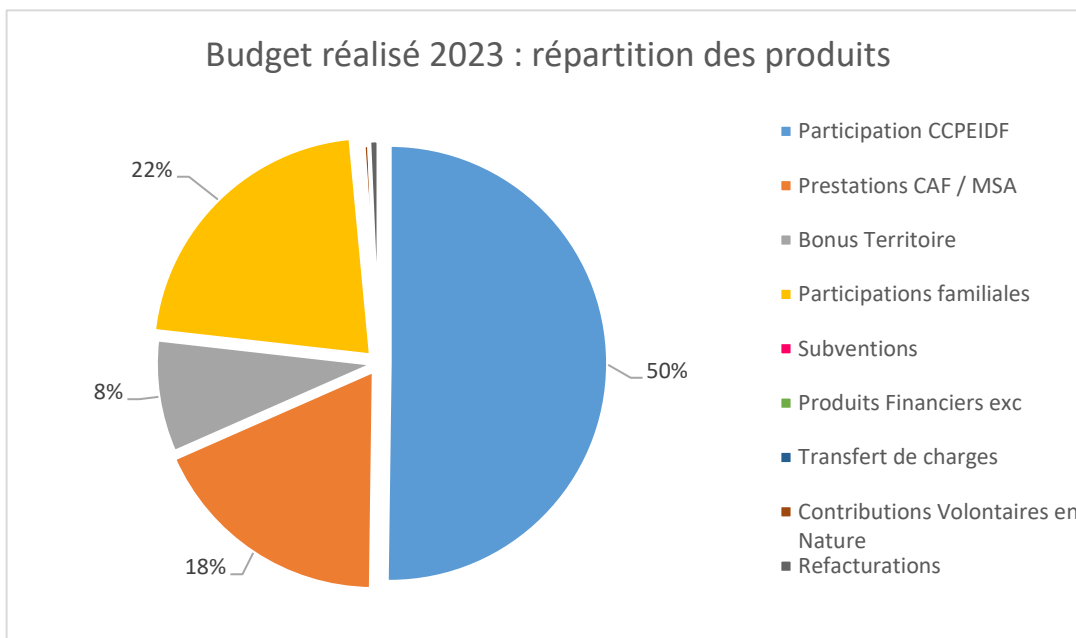
Ces investissements ont été inscrits à l'inventaire. Deux de ces demandes ont donné lieu à une demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF, le remplacement des ordinateurs portables des directeurs de structures ainsi que le remplacement des barrières intérieures au Multi-Accueil sur demande de la PMI après visite périodique.

➤ **Frais de siège** : identiques au budget prévisionnel : 188 842 €.

Les frais de siège ont été maintenus aux montants prévus dans nos budgets prévisionnels sur chaque DSP (2019-2023 / 2023-2028). Cependant, lorsque les frais de siège sont supérieurs aux prévisions, il convient de les recalculer au réel des charges conformément au taux fixé dans la convention. Pour 2023, ils auraient dû se porter à hauteur de 195 866 €.

## • Les produits

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des produits par groupement de postes de recettes. Un détail par poste sera réalisé par la suite.



➤ **Les participations des familles**

Les **participations des familles** sur l'année sont en **augmentation** quel que soit le secteur (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) avec une augmentation de **+18.67% pour la Petite Enfance** et **+8.89% en Enfance Jeunesse**.

Sur les structures **Petite Enfance**, l'augmentation des recettes familles est à mettre en lien avec les évolutions des taux d'effort attribués familles et mis en place par la CNAF de manière progressive sur plusieurs années. Cette augmentation va de pair avec les très bons taux de fréquentation des EAJE cette année.

En **Enfance-Jeunesse**, l'augmentation s'explique à la fois par les évolutions tarifaires appliquées aux familles sur l'année 2023, mais également par le regain de fréquentation qu'ont connu les structures cette année.

#### ➤ Participation de la CAF/MSA

La **participation de la CAF** (PSO et PSU), associée avec la participation MSA (943.96€) est en augmentation de **+14.60%** par rapport au prévisionnel. Cette augmentation est en partie due au très bon taux de facturation du Multi-Accueil qui, cette année grâce à une très bonne gestion des demandes des familles, passe pour la première fois sous la barre des 107% permettant ainsi de prétendre à la bonification maximale de PSU.

Une **aide exceptionnelle de 4 347€** a été perçue en 2023 pour le Multi-Accueil pour compenser des fermetures de places et défaut d'accueil fin 2022 suite à la décision du prolongement des **aides Covid CAF**. Il avait été indiqué à l'époque que les aides du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 seraient perçues au premier semestre 2023, lorsque les déclarations réelles seraient validées.

De plus, comme l'an dernier depuis la mise en place de la CTSF, un **bonus territoire** est versé au gestionnaire qui vient par la suite en déduction de la participation de la Collectivité. Ce bonus territoire est fixe pour les structures Petite Enfance, car lié aux nombres de places ouvertes en EAJE et au nombre d'ETP en RPE. Il est cependant variable en ALSH, car attaché directement à la fréquentation. Pour **l'année 2023**, et dans l'attente de validation de la CAF (intervenant en 2024), le bonus territoire a été calculé à hauteur de **193 147 €** (voir éléments de calculs en annexe), cela représente 97.45 % du montant maximum possible à percevoir. Ce montant vient en déduction de la participation annuelle de la CCPEIDF. Il est à noter que le Bonus Territoire du RPE est légèrement en dessous de la contractualisation, car l'arrêt long puis le mi-temps thérapeutique d'une de nos deux animatrices n'a pas permis le maintien de l'ETP à 1.5. Sur 2023, nous avons garanti 1.35 ETP sur l'année. Cependant, la bonne fréquentation des ALSH, en périscolaire et extrascolaire, a permis une bonification plus importante de 2 183€ ; le tout maintenant le financement du Bonus Territoire a un niveau très correct pour la Collectivité.

Pour information, le montant annoncé dans le bilan 2022 a été revu à la baisse par la CAF. L'Association a perçu 191 753.14 € sur les 193 199.92 € annoncés.

#### ➤ Subventions obtenues en 2023

La seule subvention obtenue correspond à l'aide CAF pour le projet accompagnement à la parentalité « le Jardin des Parents ». Elle est d'un montant de 1 600 €.

Cependant, comme indiqué plus haut, deux dossiers de demandes d'aide à l'investissement ont été portés à la connaissance de la CAF et nous avons obtenu deux co-financements, qui, pour 2023 porte la quote-part de subvention d'investissement à 1 870€ venant ainsi compenser les charges en dotation aux amortissements.

#### ➤ Produits exceptionnels

Les **produits exceptionnels** correspondent à un excédent de participation de la CAF sur l'année 2022 pour le RPE à hauteur de 4 061€. Les versements perçus par la CAF, ont été supérieurs à notre estimation inscrite au bilan financier 2022. Il manquait notamment la bonification liée à la mission supplémentaire "guichet unique" à hauteur de 3 000€.

➤ **Transfert de charges**

Les 1 265 € indiqués en transfert de charges correspondent aux provisions retraite d'une de nos salariées ayant quitté son poste en 2023. En effet, les provisions pour retraite n'avaient pas encore été mises en place dans les budgets avant la nouvelle DSP.

➤ **Participation de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France**

La participation de la Collectivité est conforme au contrat de DSP à savoir 1 344 425 € (montant indexé et avec ajouts des avenants en cours de validité pour la période janvier-août 2023 puis montant prévu à la DSP pour la période septembre-décembre 2023) sur laquelle a été déduite le bonus territoire estimé pour 2022 et versé par la CAF en 2023 (193 200 €).

Année 2023	
<b>DSP 2019-2023 : 1 SEPTEMBRE 2019- 31 AOÛT 2023</b>	<b>DSP 2023-2028 : 1 SEPT 2023-31 AOÛT 2028</b>
<p><b>PARTICIPATION INITIALE DE LA COLLECTIVITE</b> : 804 497 €</p> <p><b>REVISION SELON INDEXATION 2023</b> : 53 684 €</p> <p><b>AVENANTS NON-INDEXES</b> : 39 603 €</p> <hr/> <p><b>PARTICIPATION CCPEIDF (8 MOIS)</b> : 897 784 €</p>	<p><b>PARTICIPATION INITIALE DE LA COLLECTIVITE</b> : 446 642 €</p> <hr/> <p><b>PARTICIPATION CCPEIDF (4 MOIS)</b> : 446 642 €</p>
<p><b>Année 2023 (regroupement des deux DSP)</b></p> <p><b>Participation initiale de la Collectivité</b> : 1 251 139 €</p> <p><b>Révision selon indexation 2023</b> : 53 683 €</p> <p><b>Avenants non-indexés</b> : 39 603 €</p> <hr/> <p><b>Total participation CCPEIDF 2023</b> : 1 344 425€</p> <p><b>Bonus territoire 2022</b> : - 193 200 €</p> <hr/> <p><b>Participation CCPEIDF annuelle</b> : <b>1 151 225 €* </b></p> <p><b>Participation Umpeau</b> : 3 709 €</p>	

**Pour l'année 2023, la participation de la CCPEIDF s'élève donc à 1 151 225 €\* à laquelle s'ajoute 3 709€ de participation de la Commune d'Umpeau soit un total de 1 154 934 €.**

Conformément à l'avenant signé entre la CCPEIDF et les PEP 28, le montant du bonus territoire de l'année précédente a été déduit par quart des factures adressées à la Collectivité au cours de l'année 2023 (193 200€).

\*Lors de la projection des budgets sur 4 mois (septembre-décembre 2023), le tableau excel présent dans l'onglet récapitulatif « Communauté 2023-2028 » laissait apparaître une erreur constatée lors de la saisie du budget prévisionnel global dans notre logiciel de gestion. En effet, lorsque les budgets activité par activité ont été saisis, une différence de 97 € est apparue sur la participation de la CCPEIDF totale pour les 4 mois concernés.

RECETTES	INTITULES DES PRODUITS	2023 (4 mois)	
		Prévisionnel	Réalisé
	Remb. sur rémunération du personnel	0,00	
	Remb. Autres redevables	0,00	
	Produits familles	130 251,60	
	Participation CAF	104 142,89	
	<b>Participation CCPEIDF DSP</b>	<b>446 739,33</b>	
	Refacturation	0,00	
	Autres subventions	0,00	
	Produits divers de gestion courante	0,00	
	Produits sur exercices antérieurs	0,00	
	Quote-part des subv. d'investissement	0,00	
	Produits exceptionnels divers	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>681 133,82</b>	
		681 133,82	
	Déficit ou excédent	0,00	
	Nombre d'heures/enfants	90 453	

La facture FA2312-1207 adressée à la Collectivité le 04 janvier 2024 pour la période septembre-décembre 2023 laissait bien apparaître une participation de 446 739.33 € avant déduction du bonus territoire. Un avoir de 97€ apparaîtra sur la prochaine facturation afin de régulariser cette situation.

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a conventionné avec la CCCB pour l'accueil des enfants de leurs communes en périscolaire sur le regroupement scolaire de Châtenay-Oysonville, une partie de participation de la Collectivité sera donc remboursée par la CCCB. La CCPEIDF a également conventionné avec les communes extérieures parties vers Chartres Métropole pour l'accueil des enfants en périscolaire matin-soir mais fréquentant les écoles situées sur notre territoire.

Le détail des éléments de refacturation adressé aux services finances de la CCPEIDF peut vous être transmis sur demande.

---

De plus, nous souhaitons porter à votre connaissance un nouvel avenant à la Convention Collective ECLAT paru au JO du 13 juillet 2023. Il s'agit de l'avenant 196 qui instaure, à partir de septembre 2024, l'obligation pour l'employeur de prendre en compte dans le temps de travail effectif et contractuel des salariés concernés un temps minimal de préparation. De fait, à chaque heure dite de « face à face pédagogique ou éducatif », un temps complémentaire normé doit désormais être rémunéré.

Cet avenant est une avancée majeure qui a une incidence directe sur la qualité de nos prestations d'accueil d'enfants. Il a évidemment un impact sur les masses salariales des budgets enfance. Il est néanmoins une avancée majeure, indispensable pour assoir la reconnaissance et l'attractivité des métiers de l'animation, qui sont depuis deux ans déjà reconnus en France comme étant « en tension » et pénalisés par des postes que les employeurs ne parviennent plus à pourvoir.

Les familles quant à elles posent leur exigence forte quant à l'accueil de leurs enfants, et si nous ne pouvons que rejoindre cette ambition qualitative, elle nécessite que les professionnels du secteur puissent bénéficier de conditions de travail en adéquation avec les attendus qu'ils ont à mettre en œuvre au quotidien.

L'Association et ses équipes (coordinateurs, services RH et paie, etc.) mènent un très lourd processus pour concrétiser les obligations réglementaires qui ont pour conséquences un changement des pratiques actuelles en termes de calcul de la rémunération et de la valorisation des parcours professionnels des salariés, ainsi que des modifications de plannings et de contrats de travail des équipes.

Par ailleurs, l'application conventionnelle de cet avenant a un impact durable sur la masse salariale des budgets établis avec nos collectivités-partenaires, dont la vôtre, et nous n'avons d'autre choix que de devoir la répercuter à compter de la rentrée 2024.

Par correction, nous avons donc souhaité vous en informer en amont de notre rencontre annuelle, afin de pouvoir échanger sur ce sujet à cette occasion.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

---

Enfin, un courrier vous a été adressé, le 19 mars 2024, concernant les refacturations des charges indirectes de l'année 2023 liées à la DSP, pour lesquelles nous émettions des réserves. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de votre part. Nous souhaitons également pouvoir aborder lors du comité de pilotage du 03 juillet 2024 les éléments figurants à ce courrier afin de régulariser la situation. Vous trouverez une copie de ce courrier en annexe.



## *Annexes*

- Bonus territoire – Projections 2023
- Affiches et dossiers d'inscriptions des séjours Enfance et Jeunesse
- Facture réf. FA2312-1207 adressée le 11 décembre 2023
- Courrier adressé en date du 19 mars 2024 ayant pour objet les refacturations des charges indirectes liées à la DSP PEP 28
- Comptes de résultat 2023 :
  1. Global année 2023 (Fusion des DSP 2019-2023 et 2023-2028)
  2. Présentation Petite Enfance 01-01-2023 au 31-08-2023
  3. Présentation Périscolaire 01-01-2023 au 31-08-2023
  4. Présentation Extrascolaire 01-01-2023 au 31-08-2023
  5. Présentation Espace Jeunes 01-01-2023 au 31-08-2023
  6. Présentation Coordination-refacturation 01-01-2023 au 31-08-2023
  7. Présentation du global sur la période 01-01-2023 au 31-08-2023
  8. Présentation Petite Enfance 01-09-2023 au 31-12-2023
  9. Présentation Périscolaire 01-09-2023 au 31-12-2023
  10. Présentation Extrascolaire 01-09-2023 au 31-12-2023
  11. Présentation Espace Jeunes 01-09-2023 au 31-12-2023
  12. Présentation Coordination-refacturation 01-09-2023 au 31-12-2023
  13. Présentation du global sur la période 01-09-2023 au 31-12-2023

Bonus Territoire "CTG" - Prestations CAF versées au délégataire PEP28 pour structures en DSP

<i>STRUCTURES PETITE ENFANCE</i>	Montants forfaitaires prévus dans convention		Montants perçus au titre de l'année 2023
EAJE - Multi-accueil la Coquille	2222,29€/place habilitée PMI		44 445,80 €
EAJE - Halte-Garderie la Farandole	2222,29€/place habilitée PMI		33 334,35 €
RAM Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	14908,30€/1 ETP soit 22362,45	non-maintien du 1,5 ETP annuel, réel 1,35 ETP	20 126,21 €
LAEP Clapotis	pas de financement dans le cadre du bonus de territoire		0,00 €
<b><i>Sous-total "Petite Enfance"</i></b>	<b>100 142,60 €</b>		<b>97 906,36 €</b>

<i>STRUCTURES ENFANCE - temps périscolaires</i>	Financement dans la limite de l'offre existante pour un maximum de 176036 heures . Montant forfaitaire de 0,19€/heure		Nombre d'heures déclarées à la CAF en 2023	nb d heures retenues	Montants perçus au titre de l'année 2023
	Nombre d'heures année de référence	Montant maximum			
AP ABSS	51369	9 760,09 €	68041	51369	9 760,09 €
AP Aunay-sous-Auneau	41779	7 938,02 €	39589	39589	7 521,91 €
AP Béville-le-Comte	35850	6 811,47 €	42830,5	35850	6 811,47 €
AP Châtenay	14753	2 803,05 €	14832,5	14753	2 803,05 €
AP Le Gué de Longroi	32286	6 058,34 €	22016,5	22016,5	4 183,14 €
<b><i>Sous-total "temps périscolaires"</i></b>		<b>33 370,97 €</b>			<b>31 079,66 €</b>

<i>STRUCTURES ENFANCE - temps extrascolaires</i>	Financement dans la limite de l'offre existante pour un maximum de 48598 heures. Montant forfaitaire de 1,30€/heure		Nombre d'heures déclarées à la CAF en 2023	nb d heures retenues	Montants perçus au titre de l'année 2023
	Nombre d'heures année de référence	Montant maximum			
ALSH ABSS	20417	26 542,62 €	26856	20417	26 542,62 €
ALSH Aunay-sous-Auneau	10889	14 156,06 €	12104	10889	14 156,06 €
ALSH Béville-le-Comte	13518	17 573,49 €	14632	13518	17 573,49 €
ALSH Le Gué de Longroi	3773	4 904,95 €	3368	3368	4 378,40 €
<b><i>Sous-total "temps extrascolaires"</i></b>		<b>63 177,12 €</b>			<b>62 650,57 €</b>

Espace Jeunes	10068	1510,2	11709,5	10068	1 510,20 €
---------------	-------	--------	---------	-------	------------

<b>TOTAL Bonus territoire</b>		<b>198 200,89 €</b>			<b>193 146,79 €</b>
-------------------------------	--	---------------------	--	--	---------------------

# Séjour à la ferme

## EN NORMANDIE

### TOURVILLE SUR PONT-AUDEMER

### DU 17 AU 21 AVRIL 2023

6-11  
ans

Découverte de la ferme  
Atelier du "grain au pain"  
Visite à Honfleur



## TARIFS

De 114 € à 167 €  
pour les habitants de la CCPEIDF

Tarif unique 233 €  
pour les hors com-com

**OUVERT AUX ENFANTS DE LA CCPEIDF**  
**DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION : 10 MARS 2023**

Inscriptions : Dans les accueils de loisirs CCPEIDF  
ou Evelyne GRAND, perisco.denonville@pep28.asso.fr  
ou au secrétariat d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, 02 37 31 29 35





# INSCRIPTIONS/ RENSEIGNEMENTS

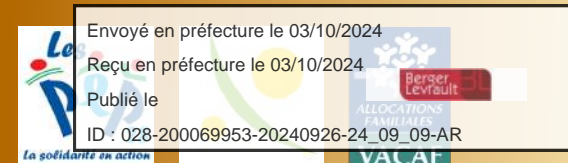
- ◆ Evelyne GRAND,  
Responsable du séjour  
[perisco.denonville@pep28.asso.fr](mailto:perisco.denonville@pep28.asso.fr)
- ◆ Au Secrétariat  
d'Auneau-Bleury-St-Symphorien  
2 Allée de la communauté  
28700 Auneau Bleury St-Symphorien  
02.37.31.29.35
- ◆ Dans les accueils de loisirs et  
périscolaire de la CCPEIDF  
(Auneau, Aunay, Béville, Châtenay,  
Gué de longroi, St-Symphorien) et Denonville



Du grain...



au pain !



## Séjour à la ferme

**EN NORMANDIE**

**TOURVILLE SUR PONT-AUDEMER**

**DU 17 AU 21 AVRIL 2023**

**6-11  
ans**



**Découverte de la ferme  
Visite du "grain au pain"  
Visite à Honfleur**

**OUVERT AUX ENFANTS  
DE LA CCPEIDF**



# TARIFS

Pour les enfants CCPEIDF, le tarif varie selon votre taux d'effort à la participation entre **114 € et 167 €**

## Calculer le coût du séjour

Prendre en compte :

- Les **revenus bruts avant déduction N-2/12** ce qui donne le revenu mensuel

- La **composition de la famille** (déterminée selon le nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge de la famille au 1er septembre de l'année scolaire en cours).

- Revenu mensuel X 0.068% (si 1 enfant - de 20 ans dans le foyer) X 12(heures) X 5 (jours) + 49€
- Revenu mensuel X 0.058% (si 2 enfants - de 20 ans dans le foyer) X 12(heures) X 5 (jours) + 49€
- Revenu mensuel X 0.047% (si 3 enfants et - de 20 ans dans le foyer) X 12(heures) X 5 (jours) + 49€

Si le total inférieur au minimum = 114 €  
(Tarif Plancher)

Si total supérieur au maximum = 167 €  
(Tarif Plafond)

Si hors communauté de communes  
**TARIF UNIQUE = 233 €**

N'hésitez pas à revenir vers le secrétariat pour le calcul

# CONTENU DU SÉJOUR

Séjour pour Enfants de la CCPEIDF de 6 à 11 ans.

Le nombre de places est limité à 24.

Encadrement par 3 animateurs dont Mme GRAND, Responsable périscolaire Denonville.

Tourville sur Pont-Audemer propose un cadre naturel monumental au sein duquel les animations suivantes seront proposées :

- visite de la ferme et ses activités
- atelier du "grain au pain"
- visite à Honfleur
- jeux collectifs
- veillées...



# DOSSIER D'INSCRIPTION

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Le dossier d'inscription est à retourner complet dans les Accueils de Loisirs du territoire ou au secrétariat d'Auneau-Bleury-St-Symphorien (coordonnées au dos de ce document)

Il doit être constitué :

- Du coupon d'inscription ci-joint.
- La fiche de renseignement et sanitaire (si 1ère inscription)
- L'avis d'imposition du foyer N-2
- Du paiement à l'ordre des PEP 28 (le paiement peut se faire en 3 fois, joindre 3 chèques (chèque vacances acceptés, certains C.E participent aux frais)

*A retourner avant le 10 Mars 2023*

Je soussigné(e) Mme/M.....

Demeurant à .....

Numéros de téléphone : .....

Mail : .....

Désire inscrire mon fils/fille : .....

Code Postal/commune : .....

Né(e) le : .....

Modalité de paiement :

Par chèques.....€

En espèces.....€

Chèques vacances

Chèque CE.....€

CB au secrétariat PEP 28 à Auneau-Bleury-St-Symphorien

*Ne seront retenues que les inscriptions avec règlement et dossier complet. Je souhaite régler en 3 fois, j'inscris les dates de prélèvement au dos des chèques.*

Date :

Signature :



# Séjour

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

6-11  
ans

# sport et nature

**SAINT-LÉONARD-DES-BOIS  
DANS LES ALPES MANCELLES**

**DU DIMANCHE 9 AU JEUDI 13 JUILLET 2023**

**Hébergement au Gîte de Vandoeuvre**

**Activités :**

**Escalade**

**Equitation**

**Course d'orientation**



## TARIFS

**De 114 € à 167 €**  
pour les habitants de la CCPEIDF

**Tarif unique 233 €**  
pour les hors com-com

**OUVERT AUX ENFANTS DE LA CCPEIDF  
DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION : 26 MAI 2023**

Inscriptions : Dans les accueils de loisirs CCPEIDF  
ou au secrétariat d'Auneau-Bleury-St-Symphorien, 02 37 31 29 35





# Inscriptions/ renseignements

- ◆ Aurélie GUILLOCHON,  
Responsable du séjour  
[a.guillochon@pep28.asso.fr](mailto:a.guillochon@pep28.asso.fr)
- ◆ Au Secrétariat  
d'Auneau-Bleury-St-Symphorien  
2 Allée de la communauté  
28700 Auneau Bleury St-Symphorien  
02.37.31.29.35
- ◆ Dans les accueils de loisirs et  
périscolaire de la CCPEIDF  
(Auneau, Aunay, Béville, Châtenay,  
Gué de longrol, St-Symphorien) et Denonville



Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

# SÉJOUR SPORT ET NATURE

**SARTHE - ALPES MANCELLES**  
**SAINT-LÉONARD-DES-BOIS**

du 9 au 13 juillet 2023

6-11  
ans

Découverte de la nature,  
Activités sportives,  
Visite à St-Léonard



**TARIFS**  
De 114 € à 167 €  
pour les habitants de la CCPEIDF  
Tarif unique: 233 €  
pour les non-habitants

Ouvert aux enfants  
de la CCPEIDF



# TARIFS

Pour les enfants CCPEIDF, le tarif varie selon votre taux d'effort à la participation entre **114 € et 167 €**

Calculer le coût du séjour

Prendre en compte :

- Les **revenus bruts avant déduction N-2/12** ce qui donne le revenu mensuel

- La **composition de la famille** (déterminée selon le nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge de la famille au 1er septembre de l'année scolaire en cours).

- Revenu mensuel ...X 0.068% (si 1 enfant dans le foyer) X 12 (heures) X 5 (Jours) + 49€
- Revenu mensuel ...X 0.058% (si 2 enfants dans le foyer) X 12 (heures) X 5 (Jours) + 49€
- Revenu mensuel ...X 0.047% (si 3 enfants dans le foyer) X 12 (heures) X 5 (Jours) + 49€

Si le total inférieur au minimum = 114 €  
(Tarif Plancher)

Si total supérieur au maximum = 167 €  
(Tarif Plafond)

Si hors communauté de communes  
TARIF UNIQUE = 233 €

N'hésitez pas à revenir vers le secrétariat pour le calcul

# Contenu du séjour

Séjour pour Enfants de la CCPEIDF de 6 à 11ans.

Le nombre de places est limité à 24.

Encadrement par 3 animateurs dont Mme GUILLOCHON.

Saint-Léonard-des-Bois propose un cadre naturel monumental au sein duquel les animations suivantes seront proposées :

- découverte jardin botanique
- visite de Saint-Léonard-des-Bois
- balade dans les alentours



# Dossier d'inscription

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Le dossier d'inscription est à retourner complet au secrétariat d'Auneau-Bleury-St-Symphorien (coordonnées au dos de ce document)

Il doit être constitué :

- Du coupon d'inscription ci-joint.
- La fiche de renseignement et sanitaire (si 1ère inscription)
- L'avis d'imposition du foyer N-2
- Du paiement à l'ordre des PEP 28 (le paiement peut se faire en 3 fois, joindre 3 chèques (chèque vacances acceptés, certains C.E participent aux frais)

*A retourner avant le 26 mai 2023*

Je soussigné(e) Mme/M.....

Demeurant à .....

Numéros de téléphone : .....

Mail : .....

Désire inscrire mon fils/fille : .....

Code Postal/commune : .....

Né(e) le : .....

Modalité de paiement :

Par chèques.....€

En espèces.....€

Chèques vacances

Chèque CE.....€

CB au secrétariat PEP 28 à

Auneau-Bleury-St-Symphorien

*Ne seront retenues que les inscriptions avec règlement et dossier complet.*

*Je souhaite régler en 3 fois, j'inscris les dates de prélèvement au dos des chèques.*

Date :

Signature :



# SEJOUR ADOS

## D'AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

DU 17 AU 21 AVRIL 2023  
A ORLEANS

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Berger  
Levrault

CULTURE ET PATRIMOINE

11-17 ANS

Résidents CCPEIDF :  
Entre 114 et 167 €

Hors CCPEIDF :  
233 €



Sortie au  
Château de  
Cheverny



Course  
d'orientation  
géante



Visite des  
street art  
d'Orléans



Grands jeux  
et veillées

Inscriptions et renseignements à l'espace jeunes  
auprès de Mélody Quenec'hdu

6 allée de la communauté 28700 Auneau-Bleury-St Symphorien  
espacejeunes.auneau@pep28.asso.fr - 0626771472

Ou au secrétariat des PEP 28

2 allée de la communauté 28700 Auneau-Bleury-St Symphorien - 02.37.31.29.35

Date limite des inscriptions : 10 mars 2023







## INSCRIPTIONS/ RENSEIGNEMENTS

➔ **QUENEC'HDU Melody,**  
Responsable du séjour et directrice  
de l'Espace Jeunes d'Auneau-Bleury  
-St-Symphorien

6 Allée de la communauté  
28700 Auneau-Bleury-St-Symphorien  
espacejeunes.auneau@pep28.asso.fr  
02.37.31.73.43 / 06.26.77.14.72

➔ **Secrétariat PEP 28 d'Auneau-Bleury  
-St-Symphorien**

2 Allée de la communauté  
28700 Auneau-Bleury-St-Symphorien  
02.37.31.29.35

Date limite des inscriptions :  
10 mars 2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

**SEJOUR ADOS**  
D'AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

Berser  
Levrault

**DU 17 AU 21 AVRIL 2023  
A ORLEANS**

**CULTURE ET PATRIMOINE**



# TARIFS

Pour les adolescents CCPEIDF,  
le tarif varie selon votre taux d'effort  
à la participation :  
entre 114€ et 167€.

Calculer le coût du séjour

Prendre en compte :

- Les revenus bruts avant déduction N-2/12, ce qui donne le revenu mensuel
- La composition de la famille (déterminée selon le nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge de la famille au 1er septembre de l'année scolaire en cours).
- Revenu mensuel ...X 0.068% (si 1 enfant dans le foyer) X 12 (heures) X 5 (Jours) + 49€
- Revenu mensuel ...X 0.058% (si 2 enfants dans le foyer) X 12 (heures) X 5 (Jours) + 49€
- Revenu mensuel ...X 0.047% (si 3 enfants dans le foyer) X 12 (heures) X 5 (Jours) + 49€

Si le total inférieur au minimum = 114€  
(Tarif Plancher)

Si total supérieur au maximum = 167€  
(Tarif Plafond)

Si hors communauté de communes  
TARIF UNIQUE = 233€

N'hésitez pas à revenir vers  
le secrétariat pour le calcul

# INFORMATIONS

Séjour pour les 11-17 ans de la CCPEIDF.  
Le nombre de places est limité à 24.

Encadrement par 3 animateurs dont  
la directrice de l'Espace jeunes et Corentin Piot-Paone.

L'hébergement se fera dans l'auberge  
de jeunesse d'Orléans.

Activités au programme

- **Sortie au Château de Cheverny**
- **Course d'orientation**
- **Visite des street art d'Orléans**
- **Jeux collectifs**
- **Veillées**



BOSSIER  
D'INSCRIPTION

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Berser  
Levrault

Le dossier d'inscription est à retourner complet  
à l'Espace jeunes d'Auneau-Bleury-St-Symphorien,  
ou au secrétariat d'Auneau-Bleury-St-Symphorien  
(coordonnées au dos de ce document)

Il doit être constitué :

- Du coupon d'inscription ci-joint.
- La fiche de renseignement et sanitaire (si 1ère inscription)
- L'avis d'imposition sur les revenus N-2
- Du paiement à l'ordre des PEP 28 (le paiement peut se faire en 3 fois, joindre 3 chèques (chèque vacances acceptés, certains C.E participent aux frais)

A retourner avant le 10 mars 2023

Je soussigné(e) Mme/M.....  
Demeurant à .....  
Numéros de téléphone : .....  
Mail : .....  
Désire inscrire mon fils/fille : .....  
Né(e) le : .....  
Code Postal/commune : .....

Modalités de paiement :

- Par chèques.....€
- En espèces.....€
- Chèques vacances
- Chèque CE.....€
- CB au secrétariat PEP 28 d'Auneau-Bleury-St-Symphorien

Ne seront retenues que les inscriptions avec règlement et dossier complet.  
Je souhaite régler en 3 fois, j'inscris les dates de prélèvement au dos des chèques

Date :

Signature :



# SEJOUR ADOS D'AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN

DU 17 AU 21 JUILLET 2023

A LA BASE DE LOISIRS DES JABLINES

**ACTIVITES NAUTIQUES  
ET SPORTIVES  
(séjour en tentes)**

**11-17 ANS**



Résidents CCPEIDF :  
Entre 138€ et 191€

Hors CCPEIDF :  
268€

**Date limite d'inscription le 7 juin 2023  
un test d'aisance aquatique sera demandé**

Inscriptions et renseignements à l'Espace Jeunes  
auprès de Mélody QUENEC'H DU  
6 allée de la communauté 28700 Auneau-Bleury-St Symphorien  
espacejeunes.auneau@pep28.asso.fr - 06.26.77.14.72

Ou au secrétariat des PEP28  
2 allée de la communauté 28700 Auneau-Bleury-St Symphorien 02.37.31.29.35



# TARIFS

Pour les adolescents CCPEIDF, le tarif varie selon votre taux d'effort à la participation : entre 138€ et 191€

## Calculer le coût du séjour

Prendre en compte :

- Les revenus bruts avant déduction N-2/12, ce qui donne le revenu mensuel
- La composition de la famille (déterminée selon le nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge de la famille au 1er septembre de l'année scolaire en cours)

- Revenu mensuel... x 0.068% (si 1 enfant dans le foyer x 12 (heures) x 5( jours) + 73,50€
- Revenu mensuel... x 0.058% (si 2 enfant dans le foyer x 12 (heures) x 5( jours) + 73,50€
- Revenu mensuel... x 0.048% (si 3 enfant dans le foyer x 12 (heures) x 5( jours) + 73,50€

Si le total inférieur au minimum = 138€ ( Tarif Plancher)  
Si total supérieur au maximum = 191€ (Tarif Plafond)

Si hors communauté de communes  
TARIF UNIQUE = 268€

N'hésitez pas à revenir vers le secrétariat pour le calcul

# INFORMATIONS

Séjour pour les 11-17 ans de la CCPEIDF  
Le nombre de places est limité à 24

Encadrement par 3 animateurs dont la directrice de l'Espace Jeunes

L'hébergement se fera en tente à la base de loisirs des Jablines

## Activités au programme

- **Catamaran**
- **Stand Up Paddle**
- **VTT (vélos et casques fournis)**
- **Course d'Orientation**
- **Baignades**
- **Jeux collectifs**
- **Veillées**



Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Le dossier d'inscription est à retourner complet à l'Espace Jeunes d'Auneau-Bleury-St-Symphorien ou au secrétariat d'Auneau-Bleury-St-Symphorien (coordonnées au dos de ce document)

Il doit être constitué :

- du coupon d'inscription ci-joint
  - La fiche de renseignement et sanitaire (si 1ère inscription)
  - L'avis d'imposition du foyer sur les revenus N-2
- Du paiement à l'ordre des PEP28 (le paiement peut de faire en 3 fois, joindre 3 chèques)  
(chèques vacances acceptés, certains CE participent aux frais)
- Attestation d'aisance aquatique à fournir au départ

A retourner avant le 7 juin 2023

Je soussigné(e) Mme/M .....  
 Demeurant à .....  
 Numéro de téléphone : .....  
 Mail : .....  
 Désire inscrire mon fils/fille : .....  
 Né(e) le : .....  
 Code postal/ commune : .....

Modalités de paiement :

- par chèques .....€       par CESU.....€
- En espèces .....€
- Chèques vacances.....€
- Chèque CE .....€
- CB au secrétariat PEP28 d'Auneau-Bleury-St-Symphorien

Ne seront retenues que les inscriptions avec règlement et dossier complet.  
Je souhaite régler en 3 fois, j'inscris les dates de prélèvement au dos des chèques

Date :

Signature :



Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

**SEJOUR ADOS**  
**D'AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN**

**DU 17 AU 21 JUILLET 2023**  
**A LA BASE DE LOISIRS DES JABLINES**  
**ACTIVITES NAUTIQUES ET SPORTIVES**  
(séjour en tentes)

**11-17 ANS**

# INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS

**QUENEC'HDU Mélody**  
Responsable du séjour et directrice  
de l'Espace Jeunes d'Auneau-Bleury-  
St-Symphorien

6 Allée de la communauté  
28700 Auneau-Bleury-St-Symphorien  
espacejeunes.auneau@pep28.asso.fr  
02.37.31.73.43 / 06.26.77.14.72

**Secrétariat PEP28 d'Auneau-Bleury-  
St-Symphorien**

2 Allée de la communauté  
28700 Auneau-Bleury-St-Symphorien  
02.37.31.29.35

Date limite des inscriptions :  
7 juin 2023







Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR-1207

Date facturation : 11/12/2023 / Date echeance : 10/01/2024

Émetteur:

ADPEP28  
3 rue Charles BRUNE  
28110 LUCE

Tél.: 02 37 88 14 14  
Email: standard@pep28.asso.fr  
Web: http://www.lespep28.org/

Adressé à:

Communauté de Communes des Portes Euréliennes  
d'Ile de France  
6 place Aristide Briand  
28230 EPERNON

Votre contact : Sandra SALHI - Tél : 02.18.56.80.54 - Mail : comptapaie1@pep28.asso.fr

Montants exprimés en Euros

Désignation	Qté	P.U TTC	Total TTC
Selon convention du 01/09/2023 au 31/08/2028 - Participation activités :	1	398 439,35	398 439,35
<u>Acompte pour la période de septembre à décembre 2023 :</u>			
Aunay : 47 571.55 Euros			
Auneau : 82 427.13 Euros			
Béville Le Comte : 46 492.40 Euros			
Bleury St Symphorien : 12 826.19 Euros			
Châtenay : 19 742.78 Euros			
Le Gué de Longroi : 27 850.93 Euros			
Espace Jeunes : 26 211.74 Euros			
Séjours enfants/Ados : 5 212.19 Euros			
Coordination : 46 395.00 Euros			
Multi accueil La Coquille : 65 786.97 Euros			
Halte Garderie La Farandole : 42 955.13 Euros			
LAEP Clapotis : 2 867.91 Euros			
RPE : 20 399.41 Euros			
Total de : 446 739.33 Euros			
<u>Bonus territoire année 2023 sur la base prévisionnelle de l'année 2022 à percevoir de la CAF soit :</u>			
4ème quart : 193 199.92 euros x 0.25 = 48 299.98 euros			
Montant total à facturer : 446 739.33 - 48 299.98 = 398 439.35 euros			

\* TVA non applicable art-293B du CGI

Total TTC

398 439,35

Conditions de règlement : Règlement à 30 jours

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
14505	00001	08000867366	94

Domiciliation: LUCE

Nom du propriétaire du compte: AD PEP 28 SIEGE

Code IBAN: FR76 1450 5000 0108 0008 6736 694

Code BIC/SWIFT: CEPAFRPP450



Communauté de Communes des Portes Euréliennes  
d'Ile-de-France  
A l'attention de Monsieur Le Président  
6 place Aristide BRIAND  
28230 EPERNON

Lucé, le 19 mars 2024,

**Objet :** Refacturations des charges indirectes liées à la DSP avec les PEP28

Monsieur le Président,

Nous avons reçu le 07 février 2024 deux avis de sommes à payer émanant de la CCPEIDF concernant les frais de remboursement de fluides 2023 pour un montant total de 36 948.69€. Je vous informe, par ce courrier, que certains des frais qui nous sont refacturés ne sont pas prévus contractuellement ; par conséquent nous sommes dans l'obligation de nous y opposer et de suspendre le paiement de ces titres.

Après avoir demandé les pièces justificatives auprès de votre service comptabilité, nous avons étudié les frais refacturés. Excepté l'ALSH de Châtenay que nous aborderons à part, nous validons les refacturations d'électricité, d'internet/téléphonie et ordures ménagères (OM). Cependant, certains frais refacturés en « entretien » nous posent question car ils ne dépendent pas selon nous du locataire occupant mais bien du propriétaire notamment tous les frais relatifs à la sécurité des bâtiments ou des enfants accueillis.

Concernant l'ALSH de Châtenay, vous nous adressez des refacturations pour des frais engagés au 16 rue du Moulin qui est en fait le bâtiment actuellement en cours de réhabilitation. Ils ne peuvent être pris en charge par le délégataire sachant que le bâtiment concerné n'est, à ce jour, pas dans le périmètre de délégation et non occupé par nos services. Ces frais s'élèvent à 5 659.92€

De plus, comme évoqué en questions diverses lors du comité de pilotage annuel 2022 qui s'est tenu début juillet 2023, nous avons reçu les refacturations de l'année 2020-2021 et 2022 courant février-mars au moment de la clôture des comptes pour un montant de 28 892.09€. Nous avons réglé l'entièreté de ces frais mais certains, tout comme cette année, ne peuvent nous incomber. Selon nous, ces frais se portent à hauteur de 25 358.66€.

Vous trouverez ci-joint le détail des frais refacturés en 2023 pour lesquels nous émettons une réserve, ainsi que les deux tableaux 2020-2021 et 2022 des frais précédemment réglés et qui n'auraient pas dû l'être.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous et vos services supports sur ces questions de refacturation afin de trouver un consensus sur les modalités de refacturation qui incombent au délégataire. Pour rappel, nous sommes en période de clôture des comptes 2023 et il s'agirait que ce sujet ait pu être réglé sous un mois afin que nous puissions vous présenter le compte de résultat 2023 fidèle à l'exercice.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Julie BOURGEOT,  
Directrice Générale de l'ADPEP28

Copie à : Annie CAMUEL, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Hervé LE LOUREC, Directeur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse



ASSOCIATION DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'EURE ET LOIR  
3 rue Charles Brune 78110 LUCE - Tél : 02 37 88 14 14

Mail : [standard@pep28-asso.fr](mailto:standard@pep28-asso.fr)

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30

Association d'Intérêt Général - Agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » - Agrément engagement de service Civique - Agrément Association de Jeunesse et d'éducation Populaire - Agrément Travail d'Intérêt général

[www.lesPEP28.org/](http://www.lesPEP28.org/)



Frais refacturés par la CCPEIDF aux PEP28 - année 2020-2021 - reçus en février/mars 2022

Année	structure concernée	n° de mandat	Poste analytique	montant	Explications
2020	ALSH Béville	1285	Entretien	1 742,40 €	remplacement centrale d'incendie travaux à la charge du propriétaire
2020 (2019)	ALSH Châtenay	183	Entretien	268,80 €	Ce bâtiment n'est pas occupé par les services périscolaires à ce jour
2020	RPE/EJ	3080	Entretien	1 287,43 €	Adresse indiquée 2 allée de la communauté : Hôtel communautaire. Je pense qu'il n'y a eu un contrat entre l'hôtel communautaire et l'EJ/RPE. La facture devrait être divisée en 2
2020	ALSH Béville	1412	Entretien	282,50 €	SOCOTEC : la vérification annuelle des jeux extérieurs est, selon nous, à la charge du propriétaire du bâtiment comme pour le bâti.
2020	CMA Auneau	1411	Entretien	188,42 €	SOCOTEC : la vérification annue le des jeux extérieurs est, selon nous, à la charge du propriétaire du bâtiment comme pour le bâti.
2020	ALSH Auneau	3845	refacturation commune ABSS	980,66 €	Remplacement chaudière, ce n'est pas de l'entretien courant, travaux à la charge du propriétaire
2021	CMA Auneau	3117	Entretien	446,00 €	remise en état système incendie, à la charge du propriétaire
2021	CMA Auneau	3336	Entretien	717,00 €	remise en état système intrusion, à la charge du propriétaire
2021	ALSH Béville	445	Entretien	745,20 €	Remplacement de tubes défectueux dans le vide sanitaire travaux de bâti à la charge du propriétaire
2021	ALSH Béville	622	Entretien	1 208,40 €	Remplacement des mitigeurs collectif dans sanitaires enfants et modifications ECS, EF et sortie mitigée travaux de bâti à la charge du propriétaire
2021	ALSH Béville	4487	Entretien	1 306,80 €	salle de motricité remplacement intégralité des luminaires par des led travaux de bâti à la charge du propriétaire
2021	ALSH Châtenay	3327	Entretien	1 033,20 €	remplacement 2 des luminaires par des led travaux de bâti à la charge du propriétaire
2021	ALSH Béville	4487	Entretien	1 353,60 €	couloir remplacement intégralité des luminaires par des led travaux de bâti à la charge du propriétaire
2020	RPE/EJ	3080	Entretien	1 313,18 €	Adresse indiquée 2 allée de la communauté : Hôtel communautaire. Je pense qu'il n'y a eu un contrat entre l'hôtel communautaire et l'EJ/RPE. La facture devrait être divisée en 2
<b>TOTAL</b>				<b>12 873,59 €</b>	

Convention de Châtenay, erreur dans la clé de répartition. Dans la convention il est indiqué une salle de 40m<sup>2</sup>, toilettes 25m<sup>2</sup>, circulation 8m<sup>2</sup> et salles de classe en fonction des disponibilités. Dans la répartition des charges, il est indiqué pour le partie ALSH : une seconde salle de classe de 52m<sup>2</sup> avec un pourcentage de répartition de 100%. Le tableau des fluides concernant ce site est erroné de ce fait.

En 2021, nous avons certaines factures qui nous ont été adressées mais pas refacturées, sauf erreur de notre part : total energie pour la halte-garderie 41,34€, engie halte-garderie 504,74€.

Deux factures SOCOTEC également adressées mais pas refacturées mais pour lesquelles nous pensons qu'elles sont à la charge du propriétaire : 26/03/2021 285,77€ + 428,62€

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR



Frais refacturés par la CCPEIDF aux PEP28 - année 2022 - reçus en février/mars 2022

Année	structure concernée	n° de mandat	Poste analytique	montant	Explications
2022	ALSH Béville	3907	Entretien	6 929,76 €	JULLIEN : Jeux extérieurs maintenance, selon nous, à la charge du propriétaire du bâtiment comme pour le bâti.
2022	ALSH Aunay	4791	Entretien	5 023,32 €	JULLIEN : Jeux extérieurs maintenance et dépose, selon nous, à la charge du propriétaire du bâtiment comme pour le bâti.
2022	ALSH Béville, RPE, EJ HG, CMA	4803	Entretien	165,75 €	Gloire Sécurité incendie : vérification annuelle à la charge du propriétaire
2022	ALSH Béville, ALSH Aunay RPE, EJ HG, CMA	4804	Entretien	366,24 €	Gloire Sécurité Incendie : vérification annuelle à la charge du propriétaire
<b>TOTAL</b>				<b>12 485,07 €</b>	

Convention de Châtenay, erreur dans la clé de répartition. Dans la convention il est indiqué une salle de 40m<sup>2</sup>, toilettes 25m<sup>2</sup>, circulation 8m<sup>2</sup> et salles de classe en fonction des disponibilités. Dans la répartition des charges, il est indiqué pour le partie ALSH : une seconde salle de classe de 52m<sup>2</sup> avec un pourcentage de répartition de 100%. Le tableau des fluides concernant ce site est erroné de ce fait.

En 2021, nous avons certaines factures qui nous ont été adressées mais pas refacturées, sauf erreur de notre part : électricité juillet 2022 Châtenay 27,92€

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR



**Présentation CCPEIDF**  
**Bilan du 01/01/2023 au 31/12/2023**



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	Tous
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

	Total Budget_2023	Total Solde Période	Total % Solde Période / Budget Période	Total Solde Période N-1
<b>Rubriques</b>				
60 Achats		2,42		
6042 Prestation hébergement		5 451,00		23 189,20
6043 Restauration	74 755	79 763,40	107%	71 002,88
60485 Services éducatifs	39 851	27 631,53	69%	31 159,85
604 Autres prestations	3 085	5 937,30	192%	-380,16
6061 Eau, électricité, gaz	28 507	48 964,87	172%	49 586,54
60621 Carburants	2 511	2 955,37	118%	2 032,59
60622 Produits entretien	12 361	15 188,34	123%	11 999,59
60624 Fournitures bureau	12 317	7 799,62	63%	8 488,71
60625 Fournitures éducatives	28 793	29 166,04	101%	33 268,25
606261 Couches bébé	908	1 978,14	218%	2 039,34
606262 Matériel puériculture		1 373,55		1 935,74
6063 Alimentation	28 212	35 754,23	127%	31 027,21
6066 Fourniture médicale	975	916,38	94%	984,43
6068 Petit matériel	13 538	9 354,85	69%	8 230,01
606 Autres achats	516	301,75	58%	742,35
<b>Total Achat</b>	<b>246 330</b>	<b>272 538,79</b>	<b>111%</b>	<b>275 306,53</b>
613 Locations	33 485	31 838,30	95%	27 750,23
615 Entretiens	18 298	21 005,92	115%	39 442,74
616 Assurances	1 760	1 420,01	81%	629,77
61 Autres Services	147	9 315,50	6344%	1 816,36
<b>Total Autres Services</b>	<b>53 690</b>	<b>63 579,73</b>	<b>118%</b>	<b>69 639,10</b>
621 Personnel mis à disposition	371 535	325 419,26	88%	367 965,32
6251 Déplacements du personnel	6 638	3 924,10	59%	5 131,65
6252 Déplacements pour activités	30 280	23 209,74	77%	34 402,44
6257 Frais de réception				372,41
626 Frais postaux et télécommunication	11 123	14 580,18	131%	9 283,58
62 Autres Services Extérieurs		9 060,52		6 502,72
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>419 575</b>	<b>376 193,80</b>	<b>90%</b>	<b>423 658,12</b>
64 Salaires	887 008	993 985,07	112%	947 377,28
641490 Rembt indemnités activité partielle				-187,36
63+64 Charges Patronales	331 177	335 406,35	101%	322 117,81
648 Frais de formation	10 155	10 785,08	106%	8 052,75
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>1 228 340</b>	<b>1 340 176,50</b>	<b>109%</b>	<b>1 277 360,48</b>
6556 Frais de siège	188 842	188 841,71	100%	188 697,00
65 Autres charges de gestion	2 879	4 169,99	145%	5 523,44
<b>Total des autres charges</b>	<b>191 721</b>	<b>193 011,70</b>	<b>101%</b>	<b>194 220,44</b>
67 Charges exceptionnelles		6 638,46		47 059,37
681-Dotations aux Amortissements	17 555	21 111,89	120%	18 402,23
Dotations Provisions p/risques et charges		3 569,00		11 637,00
862 CV - MAD Personnels		9 744,50		
<b>Total des charges</b>	<b>2 157 210</b>	<b>2 286 564,37</b>	<b>106%</b>	<b>2 317 283,27</b>
70610 Adhésions		572,20		822,12
70621000 Produits CAF	361 001	412 745,96	-114%	359 421,20
70621001 CAF - Aide exceptionnelle COVID		4 347,00		
70621003 CAF - Bonus Territoires		193 146,79		193 199,92
706212 Produits MSA		943,96		620,78
706240 Participation Communes	1 344 425	1 151 321,06	-86%	1 236 987,12
706211 Participation Mairie		3 709,07		
7062000 Produits Familles	383 215	417 303,60	-109%	376 547,42
7069200 Produits Familles Petite Enfance	68 568	81 368,55	-119%	80 750,51
708 Refacturation		17 475,07		1 858,23
740 Subventions		1 600,00		2 300,00
758 Autres Produits gestion courante		0,30		0,01
772-Produits exceptionnels s/exercices antérieurs		4 061,28		11 109,59
777 Quote part subvention investissements		1 869,98		3 787,28
79 Transferts de charges		1 265,55		24 293,00
871 Contrib Volont Nature		9 744,50		
<b>Total des produits</b>	<b>2 157 210</b>	<b>2 301 474,87</b>	<b>-107%</b>	<b>2 291 697,18</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>14 910,50</b>		



**Présentation CCPEIDF P.Enfance**  
**Bilan du 01/01 au 31/08/2023**



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
60 Achats		2,42
6043 Restauration	14 649,74	14 550,40
60485 Services éducatifs	6 071,01	3 158,71
6061 Eau, électricité, gaz	6 998,46	10 573,50
60621 Carburants	356,02	150,03
60622 Produits entretien	2 080,29	2 435,30
60624 Fournitures bureau	2 105,89	1 113,46
60625 Fournitures éducatives	5 386,07	6 031,71
606261 Couches bébé		905,56
606262 Matériel puériculture		282,15
6063 Alimentation	660,50	977,97
6066 Fourniture médicale	92,45	171,94
6068 Petit matériel	8 092,03	1 625,12
606 Autres achats	516,46	270,95
<b>Total Achat</b>	<b>47 008,92</b>	<b>42 249,22</b>
613 Locations	6 755,95	6 870,94
615 Entretiens	4 135,35	6 184,62
616 Assurances	540,48	639,87
61 Autres Services		269,00
<b>Total Autres Services</b>	<b>11 431,78</b>	<b>13 964,43</b>
621 Personnel mis à disposition	166 160,85	110 377,34
6251 Déplacements du personnel	1 206,72	660,50
626 Frais postaux et télécommunication	2 871,80	2 571,42
62 Autres Services Extérieurs		451,00
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>170 239,37</b>	<b>114 060,26</b>
64 Salaires	139 432,91	163 794,25
63+64 Charges Patronales	64 085,33	56 537,90
648 Frais de formation	1 630,98	7 278,21
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>205 149,22</b>	<b>227 610,36</b>
6556 Frais de siège	41 733,99	41 733,99
<b>Total des autres charges</b>	<b>41 733,99</b>	<b>41 733,99</b>
67 Charges exceptionnelles		0,00
681-Dotations aux Amortissements	5 809,21	6 611,45
<b>Total des charges</b>	<b>481 372,49</b>	<b>446 229,71</b>
70621000 Produits CAF	164 004,00	174 760,00
70621001 CAF - Aide exceptionnelle COVID		4 347,00
70621003 CAF - Bonus Territoires		65 270,90
706240 Participation Communes	271 854,72	196 747,61
7069200 Produits Familles Petite Enfance	45 513,78	55 214,64
708 Refacturation		133,25
740 Subventions		1 600,00
<b>Total des produits</b>	<b>481 372,50</b>	<b>498 073,40</b>
<b>Résultat</b>		<b>51 843,69</b>



**Présentation CCPEIDF Périscolaire**  
**Bilan du 01/01 au 31/08/2023**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

DSP 2019-2023



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	15 325,35	17 721,67
60485 Services éducatifs	3 178,86	3 063,23
604 Autres prestations	1 777,89	285,00
6061 Eau, électricité, gaz	13 119,69	12 828,66
60621 Carburants		0,00
60622 Produits entretien	3 900,95	4 379,29
60624 Fournitures bureau	4 172,10	1 764,80
60625 Fournitures éducatives	10 210,92	8 346,99
6063 Alimentation	13 455,59	15 982,05
6066 Fourniture médicale	184,88	157,80
6068 Petit matériel	1 665,53	1 663,76
606 Autres achats		30,80
<b>Total Achat</b>	<b>66 991,76</b>	<b>66 224,05</b>
613 Locations	8 527,42	6 742,73
615 Entretien	4 117,58	8 133,48
<b>Total Autres Services</b>	<b>12 645,00</b>	<b>14 876,21</b>
621 Personnel mis à disposition	78 205,47	56 858,40
6251 Déplacements du personnel	1 717,60	827,66
6252 Déplacements pour activités	4 238,47	4 293,76
626 Frais postaux et télécommunication	3 367,31	547,20
62 Autres Services Extérieurs		1 621,56
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>87 528,85</b>	<b>64 148,58</b>
64 Salaires	266 126,71	290 816,01
63+64 Charges Patronales	100 245,98	87 347,42
648 Frais de formation	3 342,43	
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>369 715,12</b>	<b>378 163,43</b>
6556 Frais de siège	51 159,06	51 159,06
65 Autres charges de gestion	284,46	
<b>Total des autres charges</b>	<b>51 443,52</b>	<b>51 159,06</b>
67 Charges exceptionnelles		-1 737,24
681-Dotations aux Amortissements	2 835,67	3 352,55
<b>Total des charges</b>	<b>591 159,92</b>	<b>576 186,64</b>
70621000 Produits CAF	58 235,49	60 661,23
70621003 CAF - Bonus Territoires		20 717,21
706240 Participation Communes	342 847,21	319 754,42
7062000 Produits Familles	190 077,15	162 395,20
<b>Total des produits</b>	<b>591 159,85</b>	<b>563 528,06</b>
<b>Résultat</b>		<b>-12 658,58</b>



**Présentation CCPEIDF Extrascolaire**  
**Bilan du 01/01 au 31/08/2023**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

DSP 2019-2023  
Berger  
Levrault

Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6042 Prestation hébergement		5 451,00
6043 Restauration	15 751,99	21 975,16
60485 Services éducatifs	7 147,03	7 399,53
6061 Eau, électricité, gaz	2 961,91	285,68
60621 Carburants		0,00
60622 Produits entretien	1 518,30	2 058,24
60624 Fournitures bureau	1 642,80	602,69
60625 Fournitures éducatives	4 003,78	3 031,81
6063 Alimentation	4 416,29	4 803,64
6066 Fourniture médicale	92,48	122,46
6068 Petit matériel	796,46	551,51
<b>Total Achat</b>	<b>38 331,04</b>	<b>46 281,72</b>
613 Locations	4 693,62	2 167,68
615 Entretiens	1 191,22	7 236,61
61 Autres Services		3 885,00
<b>Total Autres Services</b>	<b>5 884,84</b>	<b>13 289,29</b>
621 Personnel mis à disposition	20 296,30	26 073,32
6251 Déplacements du personnel	476,51	136,51
6252 Déplacements pour activités	8 676,05	10 854,80
626 Frais postaux et télécommunication	611,53	2 401,38
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>30 060,39</b>	<b>39 466,01</b>
64 Salaires	79 727,28	123 375,54
63+64 Charges Patronales	25 651,27	37 487,92
648 Frais de formation	725,45	
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>106 104,00</b>	<b>160 863,46</b>
6556 Frais de siège	17 246,20	17 246,20
65 Autres charges de gestion	284,48	
<b>Total des autres charges</b>	<b>17 530,68</b>	<b>17 246,20</b>
67 Charges exceptionnelles		-463,92
681-Dotations aux Amortissements	1 159,27	355,80
<b>Total des charges</b>	<b>199 070,22</b>	<b>277 038,56</b>
70621000 Produits CAF	30 458,70	10 373,47
70621003 CAF - Bonus Territoires		41 767,04
706240 Participation Communes	100 333,82	54 764,53
7062000 Produits Familles	68 277,74	99 325,52
<b>Total des produits</b>	<b>199 070,26</b>	<b>206 230,56</b>
<b>Résultat</b>		<b>-70 808,00</b>



**Présentation CCPEIDF Espace Jeunes**  
**Bilan du 01/01 au 31/08/2023**



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	4 906,96	
60485 Services éducatifs	14 614,19	7 376,90
6061 Eau, électricité, gaz	4 409,15	9 372,91
60621 Carburants	1 564,54	1 083,12
60622 Produits entretien	106,67	1 158,45
60624 Fournitures bureau	675,60	1 005,35
6066 Fourniture médicale	120,89	97,35
6068 Petit matériel	227,57	1 362,71
<b>Total Achat</b>	<b>27 407,84</b>	<b>26 180,20</b>
613 Locations	2 489,03	2 544,16
615 Entretiens	1 898,78	1 315,20
616 Assurances		564,42
61 Autres Services		0,00
<b>Total Autres Services</b>	<b>4 387,81</b>	<b>4 423,78</b>
621 Personnel mis à disposition	1 564,54	1 636,70
6251 Déplacements du personnel	384,03	4,40
6252 Déplacements pour activités	12 374,06	5 132,41
626 Frais postaux et télécommunication	810,72	538,39
62 Autres Services Extérieurs		103,08
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>15 133,35</b>	<b>7 414,98</b>
64 Salaires	50 918,51	33 939,95
63+64 Charges Patronales	16 143,17	11 027,72
648 Frais de formation	746,71	109,47
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>67 808,39</b>	<b>45 077,14</b>
6556 Frais de siège	11 035,17	11 035,17
<b>Total des autres charges</b>	<b>11 035,17</b>	<b>11 035,17</b>
67 Charges exceptionnelles		0,00
681-Dotations aux Amortissements	1 422,31	775,27
<b>Total des charges</b>	<b>127 194,87</b>	<b>94 906,54</b>
70610 Adhésions		499,95
70621000 Produits CAF	4 160,24	3 853,91
70621003 CAF - Bonus Territoires		1 006,80
706240 Participation Communes	105 469,15	104 336,51
7062000 Produits Familles	17 565,47	10 230,92
708 Refacturation		107,12
<b>Total des produits</b>	<b>127 194,86</b>	<b>120 035,21</b>
<b>Résultat</b>		<b>25 128,67</b>



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	284,46	
6061 Eau, électricité, gaz	1 017,66	
60621 Carburants	142,23	314,65
60622 Produits entretien	10,67	
60624 Fournitures bureau	568,92	968,80
60625 Fournitures éducatives	284,46	35,30
<b>Total Achat</b>	<b>2 518,19</b>	<b>1 411,95</b>
613 Locations	1 066,73	3 303,19
615 Entretien	1 031,17	
616 Assurances	497,81	215,72
<b>Total Autres Services</b>	<b>2 595,71</b>	<b>3 518,91</b>
621 Personnel mis à disposition	14 736,51	15 325,95
6251 Déplacements du personnel	1 066,73	675,38
626 Frais postaux et télécommunication	305,80	263,90
62 Autres Services Extérieurs		4 002,51
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>16 109,04</b>	<b>20 267,74</b>
64 Salaires	32 663,96	40 774,02
63+64 Charges Patronales	16 331,62	22 303,83
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>48 995,58</b>	<b>63 077,85</b>
6556 Frais de siège	6 704,54	6 704,54
<b>Total des autres charges</b>	<b>6 704,54</b>	<b>6 704,54</b>
681-Dotations aux Amortissements	355,58	598,46
<b>Total des charges</b>	<b>77 278,64</b>	<b>95 579,45</b>
706240 Participation Communes	77 278,63	77 278,64
<b>Total des produits</b>	<b>77 278,63</b>	<b>77 278,64</b>
<b>Résultat</b>		<b>-18 300,81</b>



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

**Présentation CCPEIDF**  
**Bilan du 01/01 au 31/08/2023**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

DSP 2019-2023



Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période	Total Solde Période N-1
<b>Rubriques</b>			
60 Achats		2,42	
6042 Prestation hébergement		5 451,00	21 606
6043 Restauration	50 918,50	54 247,23	44 638
60485 Services éducatifs	31 011,09	20 998,37	22 194
604 Autres prestations	1 777,89	285,00	-143
6061 Eau, électricité, gaz	28 506,87	33 060,75	12 436
60621 Carburants	2 062,79	1 547,80	1 419
60622 Produits entretien	7 616,88	10 031,28	8 625
60624 Fournitures bureau	9 165,31	5 455,10	4 716
60625 Fournitures éducatives	20 631,94	20 341,05	24 501
606261 Couches bébé		905,56	716
606262 Materiel puériculture		282,15	450
6063 Alimentation	18 735,06	23 619,06	19 718
6066 Fourniture médicale	490,70	549,55	898
6068 Petit matériel	10 824,26	5 269,07	4 594
606 Autres achats	516,46	301,75	613
<b>Total Achat</b>	<b>182 257,75</b>	<b>182 347,14</b>	<b>166 982</b>
613 Locations	23 532,75	21 628,70	
615 Entretiens	12 374,10	22 869,91	10 482
616 Assurances	1 038,29	1 420,01	849
61 Autres Services		4 154,00	1 816
<b>Total Autres Services</b>	<b>36 945,14</b>	<b>50 072,62</b>	<b>13 147</b>
621 Personnel mis à disposition	280 963,67	210 271,71	87 681
6251 Déplacements du personnel	4 851,59	2 364,46	3 684
6252 Déplacements pour activités	25 288,58	20 280,97	12 101
6257 Frais de réception			229
626 Frais postaux et télécommunication	7 967,16	6 322,29	3 461
62 Autres Services Extérieurs		6 178,15	4 240
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>319 071,00</b>	<b>245 417,58</b>	<b>111 397</b>
64 Salaires	568 869,37	663 499,46	619 821
641490 Rembt indemnités activité partielle			-187
63+64 Charges Patronales	222 457,37	217 184,67	215 630
648 Frais de formation	6 445,57	7 387,68	3 047
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>797 772,31</b>	<b>888 071,81</b>	<b>838 311</b>
6556 Frais de siège	127 878,96	127 878,96	94 337
65 Autres charges de gestion	568,94		106
<b>Total des autres charges</b>	<b>128 447,90</b>	<b>127 878,96</b>	<b>94 443</b>
67 Charges exceptionnelles		-2 201,16	139
681-Dotations aux Amortissements	11 582,04	11 693,53	9 160
<b>Total des charges</b>	<b>1 476 076,14</b>	<b>1 503 280,48</b>	<b>1 233 578</b>
70610 Adhésions		499,95	530
70621000 Produits CAF	256 858,43	249 648,61	182 348
70621001 CAF - Aide exceptionnelle COVID		4 347,00	
70621003 CAF - Bonus Territoires		128 761,95	
706240 Participation Communes	897 783,53	752 881,71	571 631
7062000 Produits Familles	275 920,36	271 951,64	250 137
7069200 Produits Familles Petite Enfance	45 513,78	55 214,64	55 742
708 Refacturation		240,37	
740 Subventions		1 600,00	
758 Autres Produits gestion courante			
772-Produits exceptionnels s/exercices antérieurs			
777 Quote part subvention investissements			1 393
<b>Total des produits</b>	<b>1 476 076,10</b>	<b>1 465 145,87</b>	<b>1 061 782</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-38 134,61</b>	



**Présentation CCPEIDF P.Enfance**  
**Bilan du 01/09 au 31/12/2023**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	6 750,00	6 906,10
60485 Services éducatifs	1 800,00	1 080,00
604 Autres prestations	744,00	
6061 Eau, électricité, gaz		5 116,75
60621 Carburants	103,50	40,00
60622 Produits entretien	1 415,15	1 076,12
60624 Fournitures bureau	727,50	1 105,36
60625 Fournitures éducatives	1 946,00	1 246,92
606261 Couches bébé	907,50	1 072,58
606262 Matériel puériculture		1 091,40
6063 Alimentation	390,00	653,06
6066 Fourniture médicale	92,40	209,19
6068 Petit matériel	1 312,85	1 295,15
<b>Total Achat</b>	<b>16 188,90</b>	<b>20 892,63</b>
613 Locations	2 850,00	3 170,12
615 Entretien	2 239,00	1 315,57
616 Assurances	245,29	
61 Autres Services	146,85	
<b>Total Autres Services</b>	<b>5 481,14</b>	<b>4 485,69</b>
621 Personnel mis à disposition	42 048,70	48 626,72
6251 Déplacements du personnel	422,40	344,51
626 Frais postaux et télécommunication	1 055,00	1 331,47
62 Autres Services Extérieurs		56,00
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>43 526,10</b>	<b>50 358,70</b>
64 Salaires	93 225,10	101 748,94
63+64 Charges Patronales	35 200,98	39 502,74
648 Frais de formation	1 395,00	3 278,65
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>129 821,08</b>	<b>144 530,33</b>
6556 Frais de siège	19 415,89	19 415,89
65 Autres charges de gestion		522,60
<b>Total des autres charges</b>	<b>19 415,89</b>	<b>19 938,49</b>
67 Charges exceptionnelles		8 354,05
681-Dotations aux Amortissements	3 596,00	4 520,09
862 CV - MAD Personnels		9 744,50
<b>Total des charges</b>	<b>218 029,11</b>	<b>262 824,48</b>
70621000 Produits CAF	62 965,28	87 379,08
70621003 CAF - Bonus Territoires		32 635,46
706212 Produits MSA		258,23
706240 Participation Communes	132 009,42	106 973,77
7069200 Produits Familles Petite Enfance	23 054,40	26 153,91
708 Refacturation		3 565,40
772-Produits exceptionnels s/exercices antérieurs		4 061,28
777 Quote part subvention investissements		833,48
871 Contrib Volont Nature		9 744,50
<b>Total des produits</b>	<b>218 029,10</b>	<b>271 605,11</b>
<b>Résultat</b>		<b>8 780,63</b>



**Présentation CCPEIDF Péricolaire**  
**Bilan du 01/09 au 31/12/2023**



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	7 106,40	13 308,04
60485 Services éducatifs	2 125,00	2 809,46
604 Autres prestations	375,10	5 652,30
6061 Eau, électricité, gaz		408,38
60621 Carburants		185,09
60622 Produits entretien	2 497,05	3 358,85
60624 Fournitures bureau	1 350,00	692,75
60625 Fournitures éducatives	3 322,20	6 205,87
6063 Alimentation	6 778,50	10 337,29
6066 Fourniture médicale	201,60	132,41
6068 Petit matériel	911,40	2 450,05
<b>Total Achat</b>	<b>24 667,25</b>	<b>45 540,49</b>
613 Locations	3 260,00	3 119,95
615 Entretiens	1 585,75	-4 011,51
616 Assurances	83,65	
<b>Total Autres Services</b>	<b>4 929,40</b>	<b>-891,56</b>
621 Personnel mis à disposition	29 898,88	43 969,43
6251 Déplacements du personnel	650,56	331,57
6252 Déplacements pour activités	1 150,00	1 265,50
626 Frais postaux et télécommunication	1 295,40	6 465,29
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>32 994,84</b>	<b>52 031,79</b>
64 Salaires	148 190,85	172 483,65
63+64 Charges Patronales	44 032,71	55 195,25
648 Frais de formation	1 511,25	
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>193 734,81</b>	<b>227 678,90</b>
6556 Frais de siège	25 218,91	25 218,91
65 Autres charges de gestion		3 126,34
<b>Total des autres charges</b>	<b>25 218,91</b>	<b>28 345,25</b>
67 Charges exceptionnelles		355,48
681-Dotations aux Amortissements	1 406,70	3 339,14
<b>Total des charges</b>	<b>282 951,91</b>	<b>356 399,49</b>
70621000 Produits CAF	29 915,00	45 571,63
70621003 CAF - Bonus Territoires		10 362,45
706212 Produits MSA		685,73
706240 Participation Communes	178 159,91	170 462,78
706211 Participation Mairie		2 554,69
7062000 Produits Familles	74 877,00	125 104,35
708 Refacturation		4 548,54
777 Quote part subvention investissements		1 036,50
<b>Total des produits</b>	<b>282 951,91</b>	<b>360 326,67</b>
<b>Résultat</b>		<b>3 927,18</b>

**Présentation CCPEIDF Extrascolaire**  
**Bilan du 01/09 au 31/12/2023**



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	8 630,55	5 302,03
60485 Services éducatifs	3 365,26	1 467,70
604 Autres prestations	187,56	
6061 Eau, électricité, gaz		4 962,67
60621 Carburants		27,76
60622 Produits entretien	677,37	564,22
60624 Fournitures bureau	384,02	226,23
60625 Fournitures éducatives	2 332,41	1 066,67
6063 Alimentation	1 760,25	835,46
6066 Fourniture médicale	148,42	9,75
6068 Petit matériel	350,32	179,43
<b>Total Achat</b>	<b>17 836,16</b>	<b>14 641,92</b>
613 Locations	1 641,99	1 000,07
615 Entretiens	531,94	-415,30
<b>Total Autres Services</b>	<b>2 173,93</b>	<b>584,77</b>
621 Personnel mis à disposition	10 980,24	14 634,25
6251 Déplacements du personnel	105,59	31,06
6252 Déplacements pour activités	2 714,02	1 042,00
626 Frais postaux et télécommunication	252,00	
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>14 051,85</b>	<b>15 707,31</b>
64 Salaires	43 095,55	17 610,83
63+64 Charges Patronales	13 767,73	4 931,08
648 Frais de formation	337,94	
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>57 201,22</b>	<b>22 541,91</b>
6556 Frais de siège	9 190,62	9 190,62
<b>Total des autres charges</b>	<b>9 190,62</b>	<b>9 190,62</b>
67 Charges exceptionnelles		130,08
681-Dotations aux Amortissements	195,29	168,81
<b>Total des charges</b>	<b>100 649,07</b>	<b>62 965,42</b>
70621000 Produits CAF	9 509,59	23 631,66
70621003 CAF - Bonus Territoires		20 883,53
706240 Participation Communes	61 489,83	46 300,18
706211 Participation Mairie		1 154,38
7062000 Produits Familles	29 649,49	19 273,21
708 Refacturation		1 149,11
<b>Total des produits</b>	<b>100 648,91</b>	<b>112 392,07</b>
<b>Résultat</b>		<b>49 426,65</b>

**Présentation CCPEIDF Espace Jeunes**  
**Bilan du 01/09 au 31/12/2023**



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_09-AR

DSP 2023-2028



	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
6043 Restauration	1 350,00	
60485 Services éducatifs	1 550,00	1 276,00
6061 Eau, électricité, gaz		5 416,32
60621 Carburants	345,00	362,81
60622 Produits entretien	155,00	157,87
60624 Fournitures bureau	240,00	
6066 Fourniture médicale	42,00	15,48
6068 Petit matériel	93,00	121,57
<b>Total Achat</b>	<b>4 793,25</b>	<b>7 796,19</b>
613 Locations	1 050,00	1 174,32
615 Entretiens	1 567,00	479,46
616 Assurances	183,00	
61 Autres Services		5 161,50
<b>Total Autres Services</b>	<b>2 800,00</b>	<b>6 815,28</b>
621 Personnel mis à disposition	497,55	659,18
6251 Déplacements du personnel	64,00	128,84
6252 Déplacements pour activités	1 127,00	621,27
626 Frais postaux et télécommunication	389,00	284,45
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>2 077,55</b>	<b>1 693,74</b>
64 Salaires	14 314,56	9 324,10
63+64 Charges Patronales	5 146,78	3 065,67
648 Frais de formation	310,00	118,75
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>19 771,34</b>	<b>12 508,52</b>
6556 Frais de siège	3 046,83	3 046,83
65 Autres charges de gestion		521,05
<b>Total des autres charges</b>	<b>3 046,83</b>	<b>3 567,88</b>
67 Charges exceptionnelles		0,01
681-Dotations aux Amortissements	620,00	878,58
<b>Total des charges</b>	<b>33 108,97</b>	<b>33 260,20</b>
70610 Adhésions		72,25
70621000 Produits CAF	1 753,05	6 514,98
70621003 CAF - Bonus Territoires		503,40
706240 Participation Communes	28 587,67	28 210,12
7062000 Produits Familles	2 768,25	974,40
708 Refacturation		5 194,34
<b>Total des produits</b>	<b>33 108,97</b>	<b>41 469,49</b>
<b>Résultat</b>		<b>8 209,29</b>



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période
<b>Rubriques</b>		
60621 Carburants		791,91
60624 Fournitures bureau	450,00	320,18
60625 Fournitures éducatives		80,17
6063 Alimentation	90,00	88,58
6068 Petit matériel	46,50	39,58
<b>Total Achat</b>	<b>586,50</b>	<b>1 320,42</b>
616 Assurances	210,00	
<b>Total Autres Services</b>	<b>1 360,00</b>	<b>2 512,93</b>
621 Personnel mis à disposition	7 145,50	7 257,97
6251 Déplacements du personnel	544,00	723,66
626 Frais postaux et télécommunication	164,50	176,68
62 Autres Services Extérieurs		2 826,37
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>7 854,00</b>	<b>10 984,68</b>
64 Salaires	19 313,00	25 584,01
63+64 Charges Patronales	10 571,00	14 777,12
648 Frais de formation	155,00	
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>30 039,00</b>	<b>40 361,13</b>
6556 Frais de siège	4 090,50	4 090,50
65 Autres charges de gestion	2 310,00	
<b>Total des autres charges</b>	<b>6 400,50</b>	<b>4 090,50</b>
681-Dotations aux Amortissements	155,00	511,74
Dotations Provisions p/risques et charges		3 569,00
<b>Total des charges</b>	<b>46 395,00</b>	<b>63 350,40</b>
706240 Participation Communes	46 395,00	46 492,50
708 Refacturation		2 777,31
758 Autres Produits gestion courante		0,30
79 Transferts de charges		1 265,55
<b>Total des produits</b>	<b>46 395,00</b>	<b>50 535,66</b>
<b>Résultat</b>		<b>-12 814,74</b>



Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)
Mois Civil	(Plusieurs éléments)
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	ALSH
Hypothèse Budgétaire	2023_CCPEIDF_V3

	Total Budget_2023	Total Solde Période	Total Solde Période N-1
<b>Rubriques</b>			
6042 Prestation hébergement			1 583
6043 Restauration	23 836,95	25 516,17	26 364
60485 Services éducatifs	8 840,26	6 633,16	8 965
604 Autres prestations	1 306,66	5 652,30	-237
6061 Eau, électricité, gaz		15 904,12	37 151
60621 Carburants	448,50	1 407,57	614
60622 Produits entretien	4 744,57	5 157,06	3 374
60624 Fournitures bureau	3 151,52	2 344,52	3 773
60625 Fournitures éducatives	8 160,61	8 824,99	8 767
606261 Couches bébé	907,50	1 072,58	1 323
606262 Matériel puériculture		1 091,40	1 486
6063 Alimentation	9 477,00	12 135,17	11 309
6066 Fourniture médicale	484,42	366,83	86
6068 Petit matériel	2 714,07	4 085,78	3 636
606 Autres achats			130
<b>Total Achat</b>	<b>64 072,06</b>	<b>90 191,65</b>	<b>108 325</b>
613 Locations	9 951,99	10 209,60	27 750
615 Entretiens	5 923,69	-1 863,99	28 960
616 Assurances	721,94		-219
61 Autres Services	146,85	5 161,50	
<b>Total Autres Services</b>	<b>16 744,47</b>	<b>13 507,11</b>	<b>56 492</b>
621 Personnel mis à disposition	90 570,87	115 147,55	280 284
6251 Déplacements du personnel	1 786,55	1 559,64	1 447
6252 Déplacements pour activités	4 991,02	2 928,77	22 301
6257 Frais de réception			143
626 Frais postaux et télécommunication	3 155,90	8 257,89	5 823
62 Autres Services Extérieurs		2 882,37	2 262
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>100 504,34</b>	<b>130 776,22</b>	<b>312 262</b>
64 Salaires	318 139,06	330 485,61	327 557
63+64 Charges Patronales	108 719,20	118 221,68	106 487
648 Frais de formation	3 709,19	3 397,40	5 005
<b>Total Salaires et charges</b>	<b>430 567,45</b>	<b>452 104,69</b>	<b>439 049</b>
6556 Frais de siège	60 962,75	60 962,75	94 360
65 Autres charges de gestion	2 310,00	4 169,99	5 418
<b>Total des autres charges</b>	<b>63 272,75</b>	<b>65 132,74</b>	<b>99 778</b>
67 Charges exceptionnelles		8 839,62	46 921
681-Dotations aux Amortissements	5 972,99	9 418,36	9 242
Dotations Provisions p/risques et charges		3 569,00	11 637
862 CV - MAD Personnels		9 744,50	
<b>Total des charges</b>	<b>681 134,06</b>	<b>783 283,89</b>	<b>1 083 705</b>
70610 Adhésions		72,25	292
70621000 Produits CAF	104 142,92	163 097,35	177 073
70621003 CAF - Bonus Territoires		64 384,84	193 200
706212 Produits MSA		943,96	621
706240 Participation Communes	446 641,83	398 439,35	665 356
706211 Participation Mairie		3 709,07	
7062000 Produits Familles	107 294,74	145 351,96	126 410
7069200 Produits Familles Petite Enfance	23 054,40	26 153,91	25 008
708 Refacturation		17 234,70	1 858
740 Subventions			2 300
758 Autres Produits gestion courante		0,30	
772-Produits exceptionnels s/exercices antérieurs		4 061,28	11 110
777 Quote part subvention investissements		1 869,98	2 394
79 Transferts de charges		1 265,55	24 293
871 Contrib Volont Nature		9 744,50	
<b>Total des produits</b>	<b>681 133,89</b>	<b>836 329,00</b>	<b>1 229 915</b>
<b>Résultat</b>		<b>53 045,11</b>	

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_09 - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU DELEGATAIRE ADPEP28**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 55

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

La Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île de France concède dans le cadre d'une délégation de service public l'organisation et la gestion des services petite enfance et activités périscolaires et extrascolaires à destination de l'enfance et de la jeunesse sur le secteur d'Auneau à l'Association Départementale Pupille de l'Enseignement Public d'Eure et Loir (ADPEP28).

Les équipements, Halte-Garderie, Multi accueil, Lieu d'accueil enfants Parents, Relais de la Petite Enfance, Accueils de loisirs et Centres ados sont gérés par l'association PEP28.

Conformément à l'article 44 du contrat de délégation de service public, le délégataire a fourni son rapport annuel 2023, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024. Celui-ci intègre les données d'activités des services, une analyse de la qualité du service et un compte rendu financier.

La Communauté de communes est accompagnée par des consultants spécialisés (avocate en droit public et consultant financier) afin d'analyser ce rapport annuel et questionner le délégataire sur son activité, au cours d'une réunion de bilan. Celle-ci s'est déroulée le 3 juillet 2024 au siège de la Communauté de communes en présence des membres de la commission Enfance Jeunesse et des maires des communes du secteur.

Le rapport d'activités 2023 est jugé conforme aux obligations contractuelles. L'exploitation des services délégués est considérée comme satisfaisante, avec des échanges continus avec la communauté de communes.

Le Conseil communautaire,

Vu le code de la commande publique, article L3131-5,  
Vu le code général des collectivités territoriales, R1411-3,  
Vu la délibération n° 23\_07\_37 du 06/07/2023 par laquelle le Conseil communautaire confie pour une durée 5 ans à compter du 1/09/2023 l'organisation et la gestion des services petite enfance et activités périscolaires et extrascolaires à destination de l'enfance et de la jeunesse sur le secteur d'Auneau à l'Association Départementale Pupille de l'Enseignement Public d'Eure et Loir,  
Considérant la présentation du rapport d'activité 2023 de la délégation de service public « organisation et gestion des services petite enfance et activités périscolaires et extrascolaires à destination de l'enfance et de la jeunesse » du secteur d'Auneau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité  
54 voix pour

*(n'a pas participé au vote : Nathalie BROSSAIS)*

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 du délégataire ADPEP28 pour la délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de structures d'accueil la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur le secteur d'Auneau, comportant notamment les comptes et les données d'activités afférentes à l'exécution de ce service public.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_10 - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA HALTE-GARDERIE DE NOGENT-LE-ROI : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT 2024 »**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michèle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'actuelle Halte-garderie de Nogent-le-Roi, située rue Eugène Mesquite, des travaux de réhabilitation énergétique ont été prévus, tels que l'isolation des locaux, le remplacement d'ouvrants, le changement des radiateurs, la mise en place d'un nouveau système de ventilation....

Compte-tenu des économies attendues en termes d'énergie primaire (- 68 %) et d'émissions de gaz à effet de serre (- 62 %), il est possible de solliciter une subvention au titre du Fonds vert 2024 pour cette opération patrimoniale inscrite au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

**Vu** la Directive européenne 2023/1791 sur l'efficacité énergétique (DEE) du 13 septembre 2023, relative notamment à des baisses de la consommation d'énergie de l'ensemble des organismes publics, au titre de l'exemplarité des administrations publiques dans la réduction de la consommation d'énergie,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Portes Euréliennes d'Île-de-France, signé le 24 mars 2022, avec l'Etat, la Région Centre-Val-de-Loire et la Banque des Territoires,

**Vu** la délibération de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, en date du 20 octobre 2022, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,

**Considérant** le dispositif Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires mis en place par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour l'exercice 2024,

**Considérant** le projet communautaire de réaliser des travaux de réhabilitation de la Halte-garderie de Nogent-le-Roi, dans le cadre de sa transformation en Multi-accueil de 20 places,

**Considérant** le marché de maîtrise d'œuvre attribué à la société « Tandem associées »,

**Considérant** que dans le cadre de ces travaux, il est prévu la rénovation énergétique du bâtiment,

**Considérant** qu'à ce titre il est possible de déposer un dossier de demande de subvention « Fonds vert »,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	€ ht	Recettes	€
Travaux de rénovation énergétique	167 889,46 €	Etat - Fonds vert 2024	132 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (10,1 %)	16 956,84 €	Energie Eure-et-Loir (prévisionnel)	19 250,00 €
Frais divers (5 %)	8 394,47 €		
<i>Sous-total I</i>	<i>193 240,76 €</i>		
Autres travaux de réhabilitation	577 862,40 €	CAF 2023 (notifié)	176 095,00 €
Maîtrise d'œuvre (10,1 %)	58 364,10 €	Département - Projets Structurants 2023 (notifié)	100 500,00 €
Frais divers (5 %)	28 893,12 €	Région - CRST 2023-2029 (prévisionnel)	169 800,00 €
Matériel et mobilier	25 750,00 €		
Assurance Dommage-ouvrage	5 000,00 €	Autofinancement	291 465,39 €
<i>Sous-total II</i>	<i>695 869,63 €</i>		
<b>Total</b>	<b>889 110,39 €</b>	<b>Total</b>	<b>889 110,39 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** les travaux de rénovation énergétique de la Halte-garderie de Nogent-le-Roi, et le plan de financement prévisionnel associé,

**SOLLICITE** de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du Fonds vert 2024 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_11 - CREATION DU MULTI-ACCUEIL DE BEVILLE-LE-COMTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_11-AR



La création du Multi-accueil de Béville-le-Comte, en lieu et place de l'actuelle Halte-garderie, permettra d'offrir 20 places, contre 15, pour des enfants de 0 à 3 ans. Le nouvel équipement sera conforme aux réglementations en termes d'accessibilité, de sécurité et de performances thermiques.

Le confort d'usage pour les jeunes enfants et les professionnels bénéficiera de la conception des différents espaces (organisation, matériaux...), de l'installation d'un système de rafraîchissement, d'une ventilation double-flux et de la création d'espaces repas.

Architecturalement, le bâtiment s'inscrira dans le prolongement des codes architecturaux des lieux avoisinants, tout en intégrant des éléments spécifiques au développement durable et au respect de la biodiversité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'aliéna 27° de l'article L. 2122-22,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R 423-1,

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328-0001 en date du 23 novembre 2016 modifié, portant création de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

**Vu** les Statuts de la CCPEIF, tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-20230460001 en date du 15 février 2023,

**Vu** la délibération n° 20\_07\_21 de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, en date du 22 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

**Vu** le marché de maîtrise d'œuvre avec le Groupement Diagonal / Ingénierie structure / Delage & Coliou, sis 2 rue Antoine Bourdelle 28630 Le Coudray, notifié le 14 février 2024,

**Considérant** le projet de création d'un Multi-accueil à Béville-le-Comte, emportant démolition d'un bâtiment et création d'un nouvel établissement recevant du public (ERP),

**Considérant** le dossier d'Avant-projet Définitif réalisé par le Groupement de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** le Permis de construire réalisé par le Groupement de maîtrise d'œuvre,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article Unique** : autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la demande de Permis de construire pour la création d'un Multi-accueil à Béville-le-Comte, sis rues du Four-à-Pain et Pinceloup.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## PRODUITS

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement
Lots Individuels	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains Promoteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains Bailleurs Sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains Tranche Commerciale	2 518 800,00	0,00	0,00	0,00
Terrains Tranche Artisanale	2 427 550,00	0,00	0,00	0,00
Emprises Conservées	-150 000,00	0,00	0,00	0,00
Aides Commerciales	-494 635,00	0,00	0,00	0,00
Terrain Zone d'Activité	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>10-Cessions</b>	<b>4 301 715,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Apport Foncier	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations Concédant Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations Autres Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations Autres non Taxables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20-Participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Sous-total budget principal produits	4 301 715,00	0,00	0,00	0,00
Participation d'Equilibre Concédant	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20-Participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Sous-total budget intercalaire produits	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 301 715,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## CHARGES

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement
Géomètre	27 600,00	25 157,28	6 005,51	0,00
Etudes Géotechniques	12 900,00	6 730,00	6 730,00	0,00
Diagnostics Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Archéologie	61 961,00	61 961,00	61 961,00	61 961,00
Etudes Urbaines	24 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes Environnementales	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>10-Etudes Préalables</b>	<b>166 461,00</b>	<b>93 848,28</b>	<b>74 696,51</b>	<b>61 961,00</b>
Etudes Foncières	0,00	0,00	0,00	0,00
Foncier et Indemnités	721 325,65	721 325,65	721 325,65	721 325,65
Compensation Agricole	150 000,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'Acquisition	16 900,00	14 475,00	14 475,00	13 900,00
Impôts et Assurances	31 200,00	0,00	0,00	0,00
<b>20-Foncier</b>	<b>919 425,65</b>	<b>735 800,65</b>	<b>735 800,65</b>	<b>735 225,65</b>
Démolitions	0,00	0,00	0,00	0,00
Voiries et Réseaux Divers	2 050 000,00	4 300,00	4 300,00	0,00
Provision pour Aléas et Révisions	195 000,00	0,00	0,00	0,00
Maîtrise d'Oeuvre	146 250,00	120 400,00	29 756,96	0,00
Frais Annexes sur Travaux	39 000,00	0,00	0,00	0,00
Equipements Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>30-Travaux</b>	<b>2 430 250,00</b>	<b>124 700,00</b>	<b>34 056,96</b>	<b>0,00</b>
Frais Divers	34 954,00	720,00	720,00	0,00
Frais Commercialisation	63 834,00	0,00	0,00	0,00
<b>40-Divers</b>	<b>98 788,00</b>	<b>720,00</b>	<b>720,00</b>	<b>0,00</b>
Frais Financiers	270 000,00	89 600,00	2 728,19	0,00
<b>50-Frais Financiers</b>	<b>270 000,00</b>	<b>89 600,00</b>	<b>2 728,19</b>	<b>0,00</b>
Frais d'Etudes Opérationnelles	46 000,00	41 940,00	11 940,00	0,00
Frais de Gestion Annuelle	145 000,00	135 423,00	9 423,00	0,00
Frais de Gestion sur Dépenses	108 447,74	108 447,74	1 352,99	0,00
Frais de Gestion sur Recettes	116 146,31	116 146,31	0,00	0,00
<b>60-Rémunération</b>	<b>415 594,05</b>	<b>401 957,05</b>	<b>22 715,99</b>	<b>0,00</b>





Libellé	Budget	Engagé	Publié le	Facturé	Montant
Sous-total budget principal charges	4 300 518,70	1 446 625,98			186,65
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 300 518,70</b>	<b>1 446 625,98</b>		<b>870 718,30</b>	<b>797 186,65</b>
Marge brut (% marge / CA)	1 196,30 (0,03%)	-1 446 625,98		-870 718,30	-797 186,65
Marge net (% marge / CA)	1 196,30 (0,03%)	-1 446 625,98		-870 718,30	-797 186,65
Marque à l'avancement	0,00% x	1 196,30 =		0,00	

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_12-AR

**Échéancier prévisionnel réalisé HT : 345-EPERON PARC D'ACTIVITES STE ANNE-1-Aménagement - établi le 29/01/2024 à 09:22**

Désignation lignes budgétaires	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
<b>En Euros</b>																		
A : 345/125-Terrains Tranche Commerciale		2 518 800	2 518 800				200 004	200 004	200 004	200 004	200 004	419 796	219 804	219 804	219 804	219 804	219 804	-36
A : 345/130-Terrains Tranche Artisanale		2 427 550	2 427 550				200 004	200 004	200 004	200 004	200 004	404 592	204 588	204 588	204 588	204 588	204 588	-2
A : 345/135-Emprises Conservées		-150 000	-150 000						-150 000									
A : 345/140-Aides Commerciales		-494 635	-494 635				-41 664	-41 664	-41 664	-41 664	-41 664	-82 440	-40 776	-40 776	-40 776	-40 776	-40 776	5
A : 345/145-Terrain Zone d'Activité	3 191 719	-3 191 719																
10-Cessions	3 191 719	1 109 996	4 301 715				358 344	358 344	208 344	358 344	358 344	741 948	383 616	383 616	383 616	383 616	383 616	-33
A : 345/200-Participation d'Equilibre Concédai	600 000	-600 000																
20-Participations	600 000	-600 000																
<b>Sous-total produits</b>	<b>3 791 719</b>	<b>509 996</b>	<b>4 301 715</b>				<b>358 344</b>	<b>358 344</b>	<b>208 344</b>	<b>358 344</b>	<b>358 344</b>	<b>741 948</b>	<b>383 616</b>	<b>383 616</b>	<b>383 616</b>	<b>383 616</b>	<b>383 616</b>	<b>-33</b>
B : 345/100-Géomètre		-27 600	-27 600	-6 006		-10 000												
B : 345/110-Etudes Géotechniques		-12 900	-12 900	-6 730									-6 170					
B : 345/120-Diagnostics Divers		-40 000	-40 000		-13 365								-26 635					
B : 345/130-Archéologie		-60 320	-61 961		-61 961													
B : 345/140-Etudes Urbaines		-24 000	-24 000		-12 000													
10-Etudes Préalables	-164 820	-1 641	-166 461	-12 736	-87 326	-10 000												
B : 345/210-Foncier et Indemnités		-716 000	-721 326		-721 326													
B : 345/215-Compensation Agricole		-150 000	-150 000		-150 000													
B : 345/220-Frais d'Acquisition		-16 900	-16 900	-575	-16 325													
B : 345/230-Impôts et Assurances		-31 200	-31 200		-2 420	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 380	
20-Foncier	-764 100	-155 326	-919 426	-575	-890 071	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 640	-2 380	
B : 345/310-Voies et Réseaux Divers		-1 910 000	-2 050 000	-4 300	-315	-965 969												
B : 345/320-Provision pour Aléas et Révisions		-195 000	-195 000		-95 000													
B : 345/330-Maîtrise d'Oeuvre		-146 250	-146 250	-29 757	-50 000	-30 000												
B : 345/340-Frais Annexes sur Travaux		-39 000	-39 000		-3 336	-3 336	-3 336	-3 336	-3 336	-3 336	-3 336	-3 168	-3 168	-3 168	-3 168	-3 168	-3 143	
30-Travaux	-2 290 250	-140 000	-2 430 250	-34 057	-50 315	-1 094 305	-3 336	-3 336	-3 336	-3 336	-3 336	-1 094 137	-14 661	-116 616	-3 168	-3 168	-3 143	
B : 345/400-Frais Divers		-34 954	-34 954	-720		-16 667												
B : 345/410-Frais Commercialisation		-63 834	-63 834			-25 000												
40-Divers		-98 788	-98 788	-720		-25 000	-16 667											
B : 345/500-Frais Financiers		-112 016	-157 984	-270 000	-2 729	-51 672	-51 672	-51 672	-40 140	-25 140	-11 748	-11 748	-11 748	-11 748	-11 748	-11 748		
50-Frais Financiers		-112 016	-157 984	-270 000	-2 729	-51 672	-51 672	-51 672	-40 140	-25 140	-11 748	-11 748	-11 748	-11 748	-11 748			
B : 345/600-Frais d'Etudes Opérationnelles		-40 000	-46 000	-11 940	-9 437	-5 000												
B : 345/605-Frais de Gestion Annuelle		-135 500	-145 000	-9 423	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-9 798	-15 187
B : 345/610-Frais de Gestion sur Dépenses		-99 539	-108 448	-1 354	-26 150	-32 687												
B : 345/620-Frais de Gestion sur Recettes		-86 176	-116 146				-5 863	-6 396	-6 396	-6 396	-6 396	-6 396	-22 533	-12 432	-12 432	-12 432	-12 432	-6
60-Rémunération	-361 215	-54 379	-415 594	-22 717	-45 385	-47 485	-15 661	-16 194	-16 194	-16 194	-20 631	-70 466	-24 258	-24 258	-24 258	-24 258	-47 647	12
<b>Sous-total charges</b>	<b>-3 791 189</b>	<b>-509 330</b>	<b>-4 300 519</b>	<b>-73 534</b>	<b>-1 073 097</b>	<b>-1 231 102</b>	<b>-89 976</b>	<b>-73 842</b>	<b>-62 310</b>	<b>-47 310</b>	<b>-38 355</b>	<b>-1 241 862</b>	<b>-77 346</b>	<b>-161 734</b>	<b>-36 538</b>	<b>-36 278</b>	<b>-57 262</b>	<b>27</b>
<b>Résultat</b>	<b>530</b>	<b>666</b>	<b>1 196</b>	<b>-73 534</b>	<b>-1 146 631</b>	<b>-2 377 733</b>	<b>-2 109 365</b>	<b>-1 824 863</b>	<b>-1 678 829</b>	<b>-1 367 795</b>	<b>-1 047 806</b>	<b>-1 547 720</b>	<b>-1 241 450</b>	<b>-1 019 568</b>	<b>-672 490</b>	<b>-325 152</b>	<b>1 202</b>	<b>1 196</b>
C : 345/400-Avance Suivant Cca					800 000													
D : 345/700-Balance TVA				-598	598													
D : 345/En cours RG et TVA																		
D : 345/Solde clients																		
D : 345/Solde fournisseurs				3 585	-3 585													
<b>Sous-total trésorerie transitoire</b>				<b>2 987</b>	<b>797 013</b>													
<b>Trésorerie brute</b>				<b>-70 547</b>	<b>-349 618</b>	<b>-1 577 733</b>	<b>-1 309 365</b>	<b>-1 024 863</b>	<b>-878 829</b>	<b>-567 795</b>	<b>-247 806</b>	<b>-747 720</b>	<b>-441 450</b>	<b>-219 568</b>	<b>127 510</b>	<b>474 848</b>	<b>1 202</b>	<b>1 196</b>



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_12 - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023 SAEDEL - PARC D'ACTIVITÉS DE SAINTE ANNE, CONCESSION D'AMENAGEMENT**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le 2024-10-03  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_12-AR



La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, compétente en matière de développement économique, souhaite créer une extension de la zone d'activités d'Epernon comprenant 20 à 25 lots de 3000 à 5000m<sup>2</sup> sur environ 10,2 ha.

La concession d'aménagement pour le parc d'activités de Sainte Anne avec la SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Équipement d'Eure-et-Loir) a été signée le 13 octobre 2021 pour une durée de 15 ans.

Les premières négociations à l'amiable ont été entreprises au cours de l'exercice et ont abouti à la signature définitive de promesses de vente au premier trimestre 2023 pour 619 608€ soit 6€/m<sup>2</sup> hors indemnités.

Une demande anticipée de diagnostic archéologique a été réalisée et a donné lieu à un arrêté de prescription de diagnostic archéologique daté du 03/02/2021. Le diagnostic s'est réalisé de septembre à octobre 2023.

En 2023, la CCPEIF a décidé de revoir les prix de cession à la hausse, désormais les lots seront commercialisés à 35€/m<sup>2</sup>.

Le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître une augmentation de dépenses de 509K€ par rapport au bilan du contrat de concession, pour un total de dépenses HT de 4 300K€. Le bilan prévisionnel fait apparaître une augmentation de recettes de 510K€ par rapport au bilan du contrat de concession, pour un total de recettes HT de 4 302K€. Le solde du bilan prévisionnel est de 1 196€.

L'augmentation du prix de vente des terrains permet d'équilibrer :

- la suppression de la participation d'équilibre
- la compensation agricole collective
- la hausse des frais financiers et de rémunération du concessionnaire consécutive à l'augmentation du bilan global

Le bilan financier détaillé ainsi que l'échéancier prévisionnel de cette concession sont à retrouver dans le compte-rendu annuel d'activité ci-joint.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité  
55 voix pour

*(n'a pas participé au vote : Dominique MAILLARD)*

**APPROUVE** le bilan 2023 de la concession d'aménagement avec la SAEDEL pour le parc d'activités de Sainte Anne.

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce bilan.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE





## AVENANT N°2

### A LA CONVENTION QUADRIENNALE RELATIVE AU DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (CQDIN) SUR LA PERIODE 2017-2020 ENTRE LE SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE-ET-LOIR NUMERIQUE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

#### Préambule

Les conventions-cadres 2013-2022 signées respectivement

- le 12 novembre 2013 par la Communautés de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- le 20 novembre 2013 par la Communautés de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique. Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 le 25 juin 2017 ayant pour objet de modifier les engagements techniques et financiers relatifs à 2 communes.
- le 20 novembre 2013 par la Communautés de communes des Quatre Vallées et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- le 5 décembre 2013 par la Communautés de communes du Val Drouette et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- et le 9 décembre 2013 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

ont défini les modalités générales de programmations technique et financière des investissements, sur le territoire de ces Communautés de communes, réalisés par Eure-et-Loir Numérique, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Eure-et-Loir (SDTAN 28).

Une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 a été signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val Drouette et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

Une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 a été signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

Une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 a été signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

Une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 a été signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

Une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 a été signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, Quatre Vallées et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

L'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328001 du 23 novembre 2016 a créé la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France par fusion entre les Communautés de communes des Quatre Vallées, du Val Drouette, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val de Voise et de la Beauce Alnéloise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

La Convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques (CQDIN) sur la période 2017-2020 a été signée par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique le 19 janvier 2018. Elle définit le montant de l'investissement réalisé sur le périmètre de la Communauté de communes sur la période 2017-2020, ainsi que les modalités de financement de la participation de la Communauté de communes à cet investissement.

L'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017187-0003 du 6 juillet 2017 a réduit le périmètre de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France suite à l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des communes de Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Houx, Maintenon, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint Léger-des-Aubées, Santeuil et Umpeau à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole.

L'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017289-0002 du 16 octobre 2017 a réduit le périmètre de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France suite à l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville à la Communauté de communes Cœur de Beauce.

De ce fait,

- un avenant n° 1 à la convention quadriennale 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, a été signé le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et Eure-et-Loir Numérique. L'objet de cet avenant est de distinguer les engagements financiers de la Communauté de communes en fonction des communes,
- un avenant n° 1 à la convention quadriennale 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, a été signé le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et Eure-et-Loir Numérique. L'objet de cet avenant est de distinguer les engagements financiers de la Communauté de communes en fonction des communes,
- un avenant n° 1 à la convention quadriennale 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, a été signé le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et Eure-et-Loir Numérique. L'objet de cet avenant est de distinguer les engagements financiers de la Communauté de communes en fonction des communes,
- un avenant n°2 à la convention quadriennale 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, a été signé le 2 janvier 2020 par la Communauté de communes, Chartres Métropole et Eure-et-Loir Numérique. Par cet

avenant, Chartres Métropole reprend les engagements financiers de communes au titre de cette convention relatifs aux communes de Chartres Métropole,

- un avenant n°2 à la convention quadriennale 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, a été signé le 10 mars 2020 par la Communauté de communes, Chartres Métropole, la Communauté de communes Cœur de Beauce et Eure-et-Loir Numérique. Par cet avenant, Chartres Métropole et la Communauté de communes Cœur de Beauce reprennent respectivement les engagements financiers de la Communauté de communes au titre de cette convention relatifs aux communes ayant rejoint respectivement Chartres Métropole et la Communauté de communes Cœur de Beauce,
- un avenant n°2 à la convention quadriennale 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, a été signé le 2 janvier 2020 par la Communauté de communes, Chartres Métropole et Eure-et-Loir Numérique. Par cet avenant, Chartres Métropole reprend les engagements financiers de la Communauté de communes au titre de cette convention relatifs aux communes ayant rejoint Chartres Métropole,
- un avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique a été signé le 10 mars 2020 afin de répartir entre la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole, la Communauté de communes Cœur de Beauce et la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France les engagements financiers de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France au titre de la Convention Quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020.

En application de l'article 6 de la Convention quadriennale 2017-2020, Eure-et-Loir Numérique a présenté en octobre 2020 à la Communauté de communes un pré-bilan de la réalisation des opérations depuis 2013 sur le périmètre actuel de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France.

En février 2024, Eure-et-Loir Numérique a présenté à la Communauté de communes le bilan définitif de la réalisation des opérations depuis 2013 sur son territoire actuel.

Ce bilan définitif montre un montant des dépenses éligibles plus faible que les investissements prévus initialement. Le montant de cette diminution est de 112 199,00 €, pour un investissement total de 19 361 025,00 € HT.

Ce bilan définitif est agréé par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

C'est dans ce cadre qu'intervient le présent avenant n°2 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques signée le 19 janvier 2018 entre le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

**Entre****D'une part,**

**le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique**, sis 1 place Châtelet, 28000 Chartres, représenté par son Président, Monsieur Jacques LEMARE, autorisé aux présentes par délibération du Bureau d'Eure-et-Loir Numérique du Désigné ci-après « Eure-et-Loir Numérique »,

**Et d'autre part,**

**la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France**, sise 6 place Aristide Briand, 28230 EPERNON, représentée par son Président, Monsieur Stéphane LEMOINE, autorisé aux présentes par délibération du Conseil communautaire du Désignée ci-après « la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France »,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération de l'Assemblée départementale en date du 14 décembre 2011, approuvant à l'unanimité le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Eure-et-Loir sur la période 2013-2025,

**VU** les statuts du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**VU** la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 12 novembre 2013 par la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**VU** la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques signée le 20 novembre 2013 entre la Communautés de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique (et modifiée par voie d'avenant le 25 juin 2017),

**VU** la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques signée le 9 décembre 2013 entre la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**VU** la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 20 novembre 2013 par la Communauté de communes des Quatre Vallées et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**Vu** la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques signée le 5 décembre 2013 entre la Communauté de communes du Val Drouette et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**VU** la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val Drouette et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**VU** la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, et ses avenants n° 1 signé le 19 janvier 2018 et n°2 signé le 2 janvier 2020,

**VU** la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes de la Beauce



Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et ses avenants n°1 et n°2 signés le 10 janvier 2018 et n°2 signé le 10 mars 2020,

**VU** la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et ses avenants n°1 signé le 19 janvier 2018 et n°2 signé le 2 janvier 2020,

**VU** la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Quatre Vallées et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

**VU** la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

ci-après désignée la « Convention quadriennale 2017-2020 »

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328001 du 23 novembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France par fusion entre les Communautés de communes des Quatre Vallées, du Val Drouette, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val de Voise et de la Beauce Alnéloise,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017187-0003 du 6 juillet 2017 portant réduction du périmètre de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (suite au retrait des communes de Bouglainval, Chartainvilliers, Houx, Maintenon, Champseru, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil, Denonville, Umpeau et Roinville-sous-Auneau),

**VU** l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017187-0005 du 6 juillet 2017 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Chartres Métropole,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017289-0001 du 16 octobre 2017 portant réduction du périmètre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (suite au retrait des communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville),

**VU** l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017289-0002 du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce (suite à l'adhésion des communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville),

**VU** l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 du 19 janvier 2018 entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, signé le 10 mars 2020 entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole, la Communauté de Communes Cœur de Beauce et le Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique,

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant 2 à la Convention quadriennale 2017-2020**

Le présent avenant 1 à la Convention quadriennale 2017-2020 a pour objet de prendre en compte le bilan définitif de la réalisation des opérations réalisées par Eure-et-Loir Numérique pour le territoire actuel de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France en application de :

- la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 12 novembre 2013 par la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 20 novembre 2013 par la Communautés de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, modifiée par voie d'avenant le 25 juin 2017,
- la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 20 novembre 2013 par la Communauté de communes des Quatre Vallées et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 5 décembre 2013 entre la Communauté de communes du Val Drouette et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques sur 2013-2022 signée le 9 décembre 2013 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val Drouette et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et ses avenants n°1 signé le 19 janvier 2018 et n°2 signé le 2 janvier 2020,
- la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et ses avenants n°1 signé le 19 janvier 2018 et n°2 signé le 10 mars 2020,
- la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes du Val de Voise et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et ses avenants n°1 signé le 19 janvier 2018 et n°2 signé le 2 janvier 2020,
- la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 par la Communauté de communes des Quatre Vallées et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique modifié par son avenant n°1 signé le 10 mars 2020.

Ainsi, l'avenant n° 2 modifie le montant et l'échéancier de versement de la subvention d'équipement de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France au Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique en application de la convention quadriennale 2017-2020.

## Article 2 – Bilan définitif

Le bilan définitif des opérations réalisées par Eure-et-Loir Numérique sur le périmètre de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France depuis 2013 en application des conventions listées à l'article 1 est le suivant :

- un investissement total de 19 361 025,00 € HT,
- 7 montées en débit ADSL (MED) réalisées,
- la collecte optique d'un NRA-ZO existant,
- plus de 24 200 logements et locaux professionnels éligibles à la fibre optique à l'abonné FttH (la complétude est réalisée au fur et à mesure des autorisations des propriétaires),
- la fibre optique pour les entreprises (FttO) déployée sur 6 zones d'activités, ainsi que pour les collèges, lycées, etc.
- Une antenne supplémentaire sur le réseau boucle locale radio (BLR).

Le montant de la subvention globale due par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France à Eure-et-Loir Numérique en application des conventions listées à l'article 1, au taux de 20%, est donc de 3 872 205,00 €.

Ce montant est inférieur de 22 439,80 € au montant total des participations de la Communauté de communes définies dans les conventions listées à l'article 1.

La Communauté de communes des Portes Euréliennes agrée ce bilan définitif.

### **Article 3 – Modification de l'article 5.1 de la Convention quadriennale relatif à l'engagement financier**

Il est ajouté à la fin de l'article 5.1 de la Convention quadriennale 2017-2020 le paragraphe suivant :

«

Au vu du bilan définitif de la réalisation des opérations depuis 2013 pour le territoire actuel de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France par Eure-et-Loir Numérique, le montant définitif des investissements éligibles s'élève à 19 361 025,00 €, représentant une diminution des dépenses d'investissement éligibles d'un montant de 112 199,00 €.

La quote-part que la Communauté de communes consent à verser à Eure-et-Loir Numérique est diminué de 22 439,80 € à compter de 2023, correspondant à 20% des investissements non-réalisés par Eure-et-Loir Numérique.

»

### **Article 4 – Modification de l'annexe *Echéancier prévisionnel 2017-2049* de la Convention quadriennale 2017-2020**

L'annexe *Echéancier prévisionnel 2017-2049* de la Convention quadriennale 2017-2020 est remplacé par l'échéancier annexé au présent avenant n°1.

### **Article 5 – Caractère définitif du bilan**

Eure-et-Loir Numérique atteste du caractère définitif du bilan des opérations réalisées depuis 2013, et ne pourra en aucune manière solliciter de financement supplémentaire auprès de la

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France  
listées à l'article 1.

## Article 6 – Stipulations finales

Toutes les stipulations de la convention quadriennale non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

## Article 7 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution du présent avenant sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Epernon, le

Pour la Communauté de communes des  
Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

A Chartres, le

Pour le syndicat mixte ouvert  
Eure-et-Loir Numérique

Le Président,

Jacques LEMARE



# Annexe 1: Echancier prévisionnel 2017-2020

## Communauté de Communes des Portes Eurélienne

quote-part des communes d'Aunay-sous-Auneau, Auneau-Bleury-St-Symphorien, Châtenay, La Chapelle-d'Aunainville, Levainville, Le Gué-de-Longroi, Léthuin, Maisons, Mondoville-St-Jean, Morainville, Vierville, Mévoisins, Pierres, Saint-Piat, Soulaire, Villiers-le-Morhier, Yermenonville, Bailleau-Armenonville, Ecrosnes, Gallardon, Ymeray, Epernon, Gas, St Martin-de-Nigelles, Droue-sur-Drouette, Hanches, Nogent-le-Roi, Bréchamp, Coulombs, Chaudon, Néron, St Lucien, Croisilles, St Laurent-la-Gâtine, Faverolles, Les Pinthières, Senantes

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
 Reçu en préfecture le 03/10/2024  
 Publié le  
 ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_13-AR

<b>Investissements programmés 2017-2020 :</b>	<b>9 918 224 €</b>
<b>Bilan réalisé en 2023</b>	<b>-112 199 €</b>
<b>Participation de l'EPCI sur 2017-2020 (20%) :</b>	<b>1 961 205 €</b>

### Subvention en annuités

<b>Capital emprunté</b>	<b>1 961 205 €</b>	<b>Capital remboursé</b>	1 961 205 €
<b>Durée (en années)</b>	<b>30</b>	<b>Intérêts payés</b>	1 012 312 €
<b>Taux **</b>	<b>Livret A + 1%</b>	<b>Capital + intérêts</b>	2 973 517 €

Années	Capital à rembourser	Capital remboursé	Intérêts	Annuité
2017	700 000,00 €	23 333,33 €	12 250,00 €	35 583,33 €
2018	1 376 666,67 €	46 666,67 €	24 091,67 €	70 758,33 €
2019	1 830 000,00 €	63 333,33 €	32 025,00 €	95 358,33 €
2020	1 850 311,47 €	66 121,49 €	27 754,67 €	93 876,17 €
2021	1 784 189,97 €	66 121,49 €	26 762,85 €	92 884,34 €
2022	1 718 068,48 €	66 121,49 €	42 951,71 €	109 073,20 €
2023	1 629 521,17 €	66 121,49 €	65 180,85 €	131 302,34 €
2024	1 563 385,87 €	65 258,43 €	62 535,43 €	127 793,87 €
2025	1 498 127,44 €	65 258,43 €	59 925,10 €	125 183,53 €
2026	1 432 869,01 €	65 258,43 €	57 314,76 €	122 573,19 €
2027	1 367 610,57 €	65 258,43 €	54 704,42 €	119 962,85 €
2028	1 302 352,14 €	65 258,43 €	52 094,09 €	117 352,52 €
2029	1 237 093,71 €	65 258,43 €	49 483,75 €	114 742,18 €
2030	1 171 835,28 €	65 258,43 €	46 873,41 €	112 131,84 €
2031	1 106 576,85 €	65 258,43 €	44 263,07 €	109 521,50 €
2032	1 041 318,42 €	65 258,43 €	41 652,74 €	106 911,17 €
2033	976 059,99 €	65 258,43 €	39 042,40 €	104 300,83 €
2034	910 801,56 €	65 258,43 €	36 432,06 €	101 690,49 €
2035	845 543,13 €	65 258,43 €	33 821,73 €	99 080,16 €
2036	780 284,70 €	65 258,43 €	31 211,39 €	96 469,82 €
2037	715 026,27 €	65 258,43 €	28 601,05 €	93 859,48 €
2038	649 767,84 €	65 258,43 €	25 990,71 €	91 249,14 €
2039	584 509,41 €	65 258,43 €	23 380,38 €	88 638,81 €
2040	519 250,97 €	65 258,43 €	20 770,04 €	86 028,47 €
2041	453 992,54 €	65 258,43 €	18 159,70 €	83 418,13 €
2042	388 734,11 €	65 258,43 €	15 549,36 €	80 807,80 €
2043	323 475,68 €	65 258,43 €	12 939,03 €	78 197,46 €
2044	258 217,25 €	65 258,43 €	10 328,69 €	75 587,12 €
2045	192 958,82 €	65 258,43 €	7 718,35 €	72 976,78 €
2046	127 700,39 €	65 258,43 €	5 108,02 €	70 366,45 €
2047	62 441,96 €	41 925,10 €	2 497,68 €	44 422,78 €
2048	20 516,86 €	18 591,76 €	820,67 €	19 412,44 €
2049	1 925,10 €	1 925,10 €	77,00 €	2 002,10 €

\*\* : Dans la présente simulation le taux retenu est de 4% à compter de 2023. Les évolutions de taux ou les modifications de taux qui adviendraient au cours des 24 ans donneront lieu à une modification de l'échéancier de versement et du coût total de l'emprunt. Les modalités de révision de l'échéancier sont précisées dans la convention quadriennale.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_13-AR

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire**

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_13 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC EURE ET LOIR NUMERIQUE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017 - 2020 a été signée le 19 janvier 2018 entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et Eure-et-Loir Numérique.

Un avenant n°1 a été signé le 10 mars 2020, afin de répartir entre les communes de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole, la Communauté de communes Cœur de Beauce et la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France les engagements financiers de la CCPEIF au titre de la Convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020.

En février 2024, Eure-et-Loir Numérique a présenté à la Communauté de communes le bilan définitif des réalisations depuis 2013. Ce bilan montre un montant des dépenses plus faibles qu'initialement prévu. Le montant de la diminution est de 112 199€ pour une estimation initiale de 9 918 224€ pour la période 2017-2020 et un investissement total de 19 361 025€ HT depuis 2013 sur le territoire de la Communauté de communes.

L'avenant n°2 proposé par Eure-et-Loir Numérique a donc pour objet de diminuer de 22 439,80€ les échéances restantes à horizon 2049, pour la quote-part versée par la CCPEIF à l'investissement (20%).

Ainsi, il convient d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention 2017-2020 avec Eure-et-Loir Numérique, pour l'équipement du territoire.

VU la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

VU l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, signé le 10 mars 2020 entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, la Communauté d'agglomération Chartres Métropole, la Communauté de communes Cœur de Beauce et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,

CONSIDERANT la diminution de la quote-part de 22 439,80€ pour la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France pour la période 2017-2020

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité  
54 voix pour

*(n'a pas participé au vote : Dominique MAILLARD)*

**AUTORISE** M. le Président de la Communauté de communes ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 entre le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_14 - PORTAGE D'UN PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) SUR  
LE BASSIN VERSANT DE LA DROUETTE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Le bassin versant de la Drouette a connu de nombreuses inondations et notamment en 2016 et 2018 où plusieurs habitations ont été touchées.

Le bassin versant regroupe :

- 5 communes d'Eure-et-Loir : Villiers-le-Morhier, Saint-Martin-de-Nigelle, Hanches, Épernon et Droue-sur-Drouette de la communauté de communes des Portes Eurélienne d'Île de France.
- 10 communes des Yvelines : Émancé, Gazeran, Hermeray, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint-Hilarion et Sonchamp de Rambouillet Territoires.

En 2023, l'État a lancé un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Ce dernier est une cartographie réglementaire des zones inondables qui, une fois approuvée, est annexée aux Plans Locaux d'Urbanisme.

En concertation avec la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, Rambouillet Territoires souhaite lancer et être porteur d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin de la Drouette. Ce dernier, complémentaire au PPRI, permettra la définition d'un programme de travaux pour limiter les inondations du bassin versant.

La démarche PAPI s'articule autour de ces différentes étapes :

- Déclaration d'intention du portage du PAPI auprès des Services de l'État ;
- Pré-cadrage avec le référent État du PAPI (*délai cible : 3 mois après réception de la déclaration d'intention*) ;
- Définition du Programme d'Études Préalables au PAPI (PEP) (*délai cible : 6 mois*) ;
- Instruction du PEP par le service risques de la DRIEAT (*délai cible : 4 mois*) ;
- Mise en œuvre du PEP (*délai cible : 2 ans*) ;
- Rédaction du dossier PAPI avec un programme d'action et un plan de financement détaillé ;
- Labélisation du PAPI (*délai cible : 5 mois*) ;
- Mise en place des actions du PAPI (*délai cible : 6 ans*).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016, modifié portant sur la création de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France par fusion entre les Communautés de communes des Quatre Vallées, du Val Drouette, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val de Voise et de la Beauce Alnéloise,

Vu la délibération n°17-09-28-01 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France en date du 28 septembre 2017 approuvant la modification de ses compétences, par l'ajout de la compétence obligatoire GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la suppression des compétences « entretien et aménagement des rivières » et « création, extension et entretien des plans d'eau d'intérêt communautaire » du bloc des compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu les délibérations des Conseils municipaux des communes membres approuvant à la majorité qualifiée, les modifications des compétences de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'ajout de la compétence obligatoire GEMAPI,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2024,

Considérant les inondations, récurrentes sur le bassin versant de la Drouette, dommageables, pour plusieurs habitations et notamment sur les communes d'Épernon, de Hanches et de Droue sur Drouette, membres de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France,

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_14-AR



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité  
54 voix pour  
1 abstention : Thierry CORDELLE

*(n'a pas participé au vote : Philippe AUFFRAY)*

**DONNE** son accord au portage par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin versant de la Drouette,

**AUTORISE** le Président de Rambouillet Territoires à signer la lettre d'intention de portage du Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Drouette qui sera adressée aux services de l'Etat,

**AUTORISE** M. le Président de Rambouillet Territoires à solliciter les subventions correspondantes aux actions inscrites à ce programme et à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention,

**DONNE** tout pouvoir au M. le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France pour l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_15 - COLLECTE, VALORISATION DES DECHETS : EXONERATION DE LA TEOM POUR L'EXERCICE 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COÏN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.





Il est rappelé que la TEOM porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette taxe revêt, non pas le caractère d'une redevance pour service rendu, mais celui d'une imposition à laquelle est normalement assujéti tout redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties à raison d'un bien situé dans une commune où fonctionne le service d'enlèvement des ordures ménagères.

La collectivité peut décider avant le 15 octobre de chaque année n-1 de délibérer sur les exonérations de TEOM pour l'année n.

Selon les critères d'exonération établis sur le territoire, avant de valider l'exonération d'un établissement,

- ce dernier doit demander chaque année par écrit à bénéficier de cette exonération
- et la collectivité doit obtenir une attestation de non collecte de cet établissement par le prestataire.

Au vu des demandes il est proposé d'exonérer les entreprises suivantes :

- CARREFOUR MARKET, rue du Moulin à Pierres
- SCI SEBALOR, MR BRICOLAGE Le Loreau à Hanches
- SCI PELLE, 6 rue de l'Europe à Pierres
- Plateforme ULM, Vaudorme à Pierres
- INTERMARCHE, route d'Ormoy à Nogent le Roi
- SIGEBENE, les Sorettes à Nogent-le-Roi
- SCI Le Normand, ZI du Poirier à Nogent-le-Roi
- EUTELSAT, route de Cerqueuse à Auneau-Bleury-Saint Symphorien
- Hyper U, le Loreau à Hanches
- Mc Donald, le Loreau à Hanches
- GEODIS Logistics, ZI la queue d'Hirondelle, avenue de l'Europe à Droue sur Drouette
- SCI Plaine de Beauce (SAAB international), 19 ZA Croix St Mathieu à Gallardon
- Commune de Gallardon pour le 3 rue de Germonval, le 31 rue Guy Pouillé et le 3 place de la Mairie à Montlouet, car ces adresses sont soumises à la redevance spéciale
- SCI LORIMMO (Districenter), le Loreau à Hanches
- SCI des SAUSSEY'S, (Guillaume LEROY), Chemin de l'Ecluse à Coulombs
- MAGNANI BOIS, 1 chemin du Cornicat à Gallardon

Vu l'article 1639 A Bis du Code Général des Impôts

Considérant les demandes d'exonération transmises par les entreprises,  
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 septembre 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les exonérations de TEOM pour l'année 2025 pour les établissements indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_16 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFLI FONCIER  
CŒUR DE FRANCE SUR LA ZONE SAINT-DENIS A DROUE SUR DROUETTE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Le Conseil communautaire**

EXPOSE que par délibération en date du 14 mars 2019 le Conseil communautaire de la Communauté de communes des PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE a décidé de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir des parcelles de terres agricoles situées à DROUE-SUR-DROUETTE (28) dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités Val Drouette, nommée ZAC Saint-Denis.

Une convention de portage foncier a été signée avec l'EPFLI le 22 mars 2021. Le portage a débuté à la date de la première acquisition immobilière, soit le 9 septembre 2021. Le portage foncier d'une durée initiale de 4 ans devait donc s'achever à la même période de l'année 2025.

Une demande de prorogation a été adressée à L'EPFLI par courrier en date du 15 mai 2024, sur un principe de **remboursement par annuité** étalé jusqu'en 2029. En effet, la dotation en consommation d'espace dévolue à la CCPEIF par le SRADDET à l'horizon 2030 ne permet pas de réaliser cette future zone d'activité à court ou moyen terme.

Pour les raisons rappelées ci-dessus, il apparait qu'un portage sur un total de 8 ans serait nécessaire, soit une prorogation de 4 années. **Cela entraîne une modification des modalités de remboursement, initialement prévues en remboursement dissocié. Le portage sera prorogé avec un remboursement en annuités (voir tableau ci-dessous).**

Annuité	Annuité / remboursement du capital (HT)	Loyers (HT)**	Frais de portage (HT)		TVA en vigueur sur les frais de portage	
			Taux	Montant		
Convention de portage 4 ans	année 1 (2022)	0,00 €	0,00 €	1,5%	19 959,22 €	3 991,84 €
	année 2 <sup>(1)</sup> (2023)	0,00 €	0,00 €	1,5%	20 011,58 €	4 002,32 €
	année 3 <sup>(1)</sup> (2024)	0,00 €	0,00 €	1,5%	20 057,61 €	4 011,52 €
	Capital restant dû	1 337 174,10 €				
Prorogation 4 ans	année 4 <sup>(1)</sup> (2025)	267 434,82 €	1 618,21 €	1,5%	20 957,61 €	4 011,52 €
	année 5 <sup>(1)</sup> (2026)	267 434,82 €	0,00 €	1,5%	16 046,09 €	1 209,22 €
	année 6 <sup>(1)</sup> (2027)	267 434,82 €	0,00 €	1,5%	12 034,57 €	2 406,91 €
	année 7 <sup>(1)</sup> (2028)	267 434,82 €	0,00 €	1,5%	8 023,04 €	1 604,61 €
	année 8 <sup>(1)</sup> (2029)	267 434,82 €	0,00 €	1,5%	4 011,52 €	802,30 €
<b>Coût global prévisionnel en €</b>		<b>1 337 174,10 €</b>	<b>1 618,21 €</b>		<b>120 201,25 €</b>	<b>24 040,25 €</b>
			<b>1 335 555,89 €</b>			<b>144 241,50 €</b>

- Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
- Vu la délibération en Conseil communautaire en date du 14/03/2019 portant saisine de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
- Vu l'avis favorable sur l'opération de la commune de DROUE-SUR-DROUETTE, par délibération de son conseil en date du 16/09/2019,
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 21/11/2019 approuvant les conditions du portage foncier et les modalités de l'acquisition,
- Vu la convention de portage foncier en date du 22/03/2021,
- Vu l'acte d'acquisition par l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 09/09/2021,
- Vu la simulation financière de la demande de prorogation produite par l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide :**

- DE DEMANDER** à l'EPFLI Foncier Cœur de France une prorogation de la durée du portage foncier de 4 années supplémentaires ;
- D'APPROUVER** la nouvelle durée du portage foncier portée à 8 années, selon remboursements par annuités et pour se terminer en 2029 ;
- D'AUTORISER** M. le président à signer l'avenant à la convention de portage avec l'EPFLI Foncier Cœur de France et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les documents liés à cette transaction.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le **2024-10-03** Berger Levrault  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_16-AR



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_17 - PROJET REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-PIAT : BILAN DE LA  
CONCERTATION**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## Le Conseil communautaire

EXPOSE que par délibération en date du 26 octobre 2023, la Communauté de communes a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune Saint-Piat conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, afin de :

- Permettre l'aménagement du site de la briqueterie autrement qu'en seule zone d'activités. L'idée force de cette mutation étant de conjuguer hébergement, logements, équipements et activités autour d'un lieu patrimonial à vocation culturel (briqueterie),
- Limiter toute forme d'extension de l'enveloppe urbaine favorisant l'étalement urbain pour répondre aux besoins résidentiels (logements individuels et semi-collectifs, ...),
- Préserver les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères du bourg et des hameaux. Ainsi, les règles d'occupation des sols seront revues pour encadrer plus fortement les droits à construire,
- Clarifier et harmoniser les dispositions du règlement,
- Corriger, voire supprimer, les emplacements réservés dédiés aux cheminements piétons, notamment en fonction des attentes de la commune en matière de circulation douce mais aussi des orientations du Plan Vert de Chartres Métropole.

Le Conseil communautaire a en même temps décidé,

- De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 à L132-13, R132-4 à R132-9 du Code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques,
- De soumettre les études du PLU à la concertation de la population.

À ce jour, après débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) en date du 22 février 2024, suivant les dispositions décrites dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, nous vous proposons de prendre connaissance et d'approuver le bilan de la concertation menée durant toutes ces études.

Dès le début et pendant toute la durée des études nécessaires à la révision du PLU, il est revenu à la commune et à la Communauté de communes de mener une concertation suivant les modalités prévues par les articles L153-11 et L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Affichage de la délibération de prescription de révision du PLU et de définition des modalités de concertation au siège de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et en mairie de Saint-Piat,
- Animation de réunion publique,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure en mairie de Saint-Piat aux heures habituelles d'ouverture,
- Publication d'un article dans le mini bulletin municipal,
- Publication d'un article sur le site internet de la commune.

Cette concertation s'est déroulée pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

Les études de diagnostic, l'élaboration des scénarios d'aménagement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables puis enfin la traduction réglementaire, ont été présentés sur les années 2023 et 2024 aux membres de la commission urbanisme, au Conseil municipal et aux personnes publiques associées.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_17-AR



Vingt réunions de la commission municipale ont été tenues et 2 réunions avec les personnes publiques associées le 14 septembre 2023 pour la présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) et le 30 janvier 2024 pour la présentation du projet global.

Une réunion publique a été organisée le 19 septembre 2024 pour présenter les éléments du projet communal. Dans ce cadre, une cinquantaine de personnes étaient présentes et ont échangé avec le bureau d'études et la municipalité.

Dans le cadre de la concertation, un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, a été mis à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

Cette concertation menée pendant la durée de l'élaboration du projet, a constitué une démarche visant à sensibiliser et à rassurer la population au devenir de la commune pour les dix prochaines années.

Ce bilan de concertation met fin à la phase de concertation préalable.

Le projet de PLU arrêté est soumis à l'avis des personnes publiques associées et fera l'objet d'une enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer et de faire valoir leurs observations avant son approbation.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de Saint-Piat, approuvé en date du 3 décembre 2013 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire 23-10-19 du 26 octobre 2023 prescrivant la 1ère révision du PLU de Saint-Piat ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire 24-02-32 du 22 février 2024 portant débat sur les orientations générales du projet du plan d'aménagement et de développement durable ;

**Au regard des objectifs déclinés dans le cadre du projet de ce Plan Local d'Urbanisme,**

**Le Conseil communautaire**, après avoir présenté le bilan de la concertation et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le bilan de la concertation réalisé dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Piat.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_18 - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE GALLARDON**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Le Conseil communautaire

EXPOSE que, par arrêté en date du 8 juillet 2024, le Président de la Communauté de communes a prescrit une première modification à caractère simplifiée du PLU de Gallardon portant sur une modification du zonage du terrain d'assiette du futur Centre de loisirs de Gallardon.

En effet, la Commune de Gallardon souhaite faire bâtir un centre de loisirs sur un site proche du centre-ville, donc actuellement classé en zone Ua et Uaa du PLU. Or, le règlement de cette zone ne permet pas en l'état le développement d'un tel projet, notamment en ce qui concerne les règles de stationnement.

La modification simplifiée vise donc à faire passer les parcelles AC 569, 570, 517, 838, 840, 841, 887 et 888, représentant un terrain d'assiette de 8062 m<sup>2</sup>, de la zone Ua et Uaa vers la zone Ue du PLU.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21,

VU les articles L.103-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à la participation du public,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de Gallardon approuvé par délibération du conseil municipal du 30 mars 2017,

VU l'arrêté n° 2224 du 8 juillet 2024 prescrivant la première modification à caractère simplifiée du PLU de Gallardon,

CONSIDERANT que la MRAE ainsi que les personnes publiques associées (PPA) ont été saisies les 15 et 18 juillet 2024.

CONSIDERANT la nécessité de mettre le projet de modification simplifiée du PLU à la disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Le Conseil communautaire,**

**DECIDE** de mettre à disposition le dossier de la modification simplifiée du PLU de Gallardon du vendredi 4 octobre au lundi 4 novembre 2024 au siège de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et dans la mairie de Gallardon (place du Jeu de Paume, 28320 Gallardon) ainsi que sur le site internet : <http://www.porteseuréliennesidf.fr>

**DIT** que les dossiers seront accompagnés d'un cahier permettant de recueillir les observations du public. Elles pourront également être transmises par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France  
22, rue de Savonnière  
28230 Epernon

**AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_18-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

**24\_09\_19 - DEMANDE D'AVIS PREALABLE A L'INTERVENTION DE L'EPFLI SUR LA COMMUNE DE SAINT-LUCIEN**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 13

Votants : 56

Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



La commune de SAINT-LUCIEN sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de création d'un espace de rencontre par la préservation et la mise en valeur de terrains marécageux aux abords de l'église et création d'un réseau d'assainissement. Ce projet nécessite l'acquisition de biens situés sur son territoire (près et prairies naturelles, herbages, pâturages) ainsi cadastrés :

- section A n°109 lieudit SAINT LUCIEN d'une contenance de 4179 m<sup>2</sup> ;
- section A n°942 lieudit LE PETIT AUNAIE d'une contenance de 2960 m<sup>2</sup> ;
- section A n°895 lieudit LE PETIT AUNAIE d'une contenance de 898 m<sup>2</sup> ;
- section A n°941 lieudit LE PETIT AUNAIE d'une contenance de 2960 m<sup>2</sup> ;

Conformément au règlement de l'EPFLI, l'Établissement Public de Coopération Intercommunal adhérent doit émettre un avis sur l'opération envisagée par ses communes membres, par délibération du Conseil. La commune de Saint-Lucien a donc saisi la Communauté de communes en date du 12 septembre 2024, afin qu'elle émette un avis sur ce projet d'intervention de l'EPFLI. Le Conseil communautaire sera donc sollicité pour avis en ce sens.

L'avis est réputé favorable au terme d'un délai de deux mois à compter de la saisine

**Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Le Conseil communautaire,**

**DECIDE** de donner un avis favorable au projet d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France sur le territoire de la commune de Saint-Lucien.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE







## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Jeudi 26 septembre 2024**

### 24\_09\_20 - PRESCRIPTION DE LA REVISION DU SCOT DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64  
Présents : 43  
Pouvoirs : 13  
Votants : 56  
Absents excusés : 8

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 26 septembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (43) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Xavier DESTOUCHES, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*), Carine ROUX, Arnaud BREUIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir (13) :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Eric SEGARD	a donné pouvoir à	Michel DARRIVERE
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Ann GRONBORG	a donné pouvoir à	Michael BLANCHET
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Michel CRETON	a donné pouvoir à	Daniel MORIN
Serge MILOCHAU	a donné pouvoir à	Francisco TEIXEIRA
Philippe AUFFRAY	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (8) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jacques GAY, Bruno ESTPAME, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Marc MOLET.

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des Portes Euréliennes d'Île de France a été approuvé le 23 janvier 2020, à l'échelle des 39 communes qui composent la Communauté de communes. Il s'appuie sur un projet de territoire, dont les objectifs sont les suivants :

- Affirmer les identités économiques et résidentielles
- Mettre en valeur la cadre de vie
- Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité.

L'approbation du SCoT est récente, mais de nouvelles lois, ainsi que l'élaboration de certains documents, ont un impact sur les orientations et les objectifs du SCoT en vigueur.

Ce sont essentiellement :

- L'ordonnance du 17 juin 2020 pour la modernisation des SCoT, qui se composent désormais de deux parties principales : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui renforce les obligations en matière de sobriété foncière pour les documents de planification (SRADDET, SCoT et PLU – PLUi), avec un objectif d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050, par paliers de 10 ans, dont la trajectoire est fixée par les SRADDET, puis déclinée dans les SCOT avant février 2027.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Centre Val de Loire (modification arrêtée le 18 avril 2024), qui fixe un objectif global de réduction de 54,5% de la consommation globale d'espaces à horizon 2030, puis décline les objectifs chiffrés par SCoT à horizon 2030.

Mais aussi :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, adopté le 23 mars 2022 pour la période 2022-2027, et le SDAGE Loire-Bretagne, en vigueur depuis le 4 avril 2022, qui fixent des orientations fondamentales de gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité, avec lequel le SCoT doit être compatible,
- Le Plan Climat – Air – Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 20 octobre 2022,
- Le Schéma des mobilités douces en cours d'élaboration.

De plus, une évaluation du SCoT a été confiée dès 2020 au cabinet Pluralités, qui rendra un premier bilan d'ici fin 2024. D'ores et déjà, plusieurs divergences entre le SCoT en vigueur et les objectifs, tels que définis dans la Loi Climat – Résilience ont été identifiés :

- Des objectifs de modération de la consommation d'espaces non chiffrés dans le PADD du SCoT, ce qui le fragilise juridiquement,
- Un rythme de consommation foncière supérieur à la trajectoire prévue par la Loi Climat – Résilience,
- Une offre foncière à vocation économique décorrélée avec les objectifs actuels de modération de la consommation d'espaces et une enveloppe déjà entamée par l'installation d'activités (plus de 55ha consommés ou autorisés pour le développement économique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

D'autres volets sont insuffisants au regard des enjeux auxquels un SCoT doit répondre aujourd'hui :

- Un volet commercial peu étoffé,
- Des prescriptions insuffisantes en matière de mobilité,
- Des prescriptions environnementales et en matière d'énergies renouvelables à renforcer, dans un contexte de dérèglement climatique et de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols » prévoit que la trajectoire de réduction progressive de la consommation d'espaces soit intégrée dans les SCoT, qui doivent être mis en compatibilité avant le 22 février 2027.

Enfin, la Communauté de communes a prescrit l'élaboration d'un PLUi-H par délibération en date du 11 avril 2024, ce qui nécessite que les nouvelles orientations du SCoT en matière d'habitat soient définies avant d'être déclinées dans le PLUi-H.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_20-AR



Etant donné ces éléments, il s'avère nécessaire de lancer une révision du SCoT des Portes Euréliennes d'Île de France.

Conformément aux articles L. 103-2 à L.103-7 du Code de l'urbanisme, la révision du SCoT des Portes Euréliennes d'Île de France fera l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les personnes publiques associées et la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), seront également associés à la révision du SCoT des Portes Euréliennes d'Île de France, conformément aux articles L.132-7 à L. 132-11 du Code de l'urbanisme.

Les modalités de concertation seront a minima les suivantes :

- La mise à disposition d'informations sur le site internet de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France,
- L'élaboration d'enquêtes ou de questionnaires auprès de la population,
- La tenue de réunions publiques d'informations et d'échanges,
- La publication d'articles sur l'avancement de la révision, via le site internet, le magazine de la Communauté de communes,
- La mise à disposition du public des éléments du dossier validés par le Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes, sur son site internet, avec possibilité pour le public de s'exprimer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.141-1 à L.145.1,

VU la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

VU la Loi n°2003-950 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

VU la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE),

VU la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR),

VU la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

VU l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,

VU la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « Loi Climat et Résilience »),

VU la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER),

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France,

VU le projet de SRADDET de la Région Centre Val de Loire arrêté en date du 18 avril 2024,

VU la délibération de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France en date du 23 janvier 2020 approuvant le SCoT des Portes Euréliennes d'Île de France à l'échelle des 39 communes composant la Communauté de communes,

VU le Plan Climat – Air – Energie Territorial (PCAET) des Portes Euréliennes d'Île de France approuvé le 20 octobre 2022,

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France en date du 11 avril 2024, prescrivant l'élaboration d'un PLUi-H,

VU l'avis favorable du comité des maires en date du 12 septembre 2024 sur la révision du SCoT sur le périmètre actuel des 39 communes de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 17 septembre 2024,

CONSIDERANT que le périmètre du SCoT approuvé le 23 janvier 2020 constitue un véritable bassin de vie organisé autour de plusieurs pôles structurants ou de proximité,

CONSIDERANT que les premiers éléments issus de l'évaluation du SCoT pour la période 2021-2023 montrent des décalages avec les objectifs, tels que définis dans la Loi Climat Résilience du 21 août 2021,

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240926-24\_09\_20-AR



CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un SCoT révisé, conforme aux évolutions législatives et réglementaires et notamment à l'ordonnance du 17 juin 2021 portant modernisation des SCoT, et de la Loi Climat Résilience fixant les objectifs de sobriété foncière,

CONSIDERANT la nécessité de disposer du projet d'aménagement stratégique du SCoT avant d'élaborer le PADD du PLUi-H, ainsi que les orientations données par le SCoT en matière d'habitat pour les décliner dans le PLUi-H,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de prescrire la révision le SCoT des Portes Euréliennes d'Île de France sur le périmètre des 39 communes qui composent la Communauté de communes,

**ADOpte** les modalités de concertation, telles que définies,

**INDIQUE** qu'une prochaine délibération viendra préciser les objectifs poursuivis pour la révision du SCoT,

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la révision du SCoT,

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant pour toute démarche relative à la révision du SCoT.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE

